



La politique cantonale de préformation des non-francophones à risque d'exclusion

Evaluation des mesures de soutien

sur mandat du Conseil d'Etat

Genève, le 7 septembre 2005

La Commission tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette évaluation. Nous tenons à remercier en particulier les personnes interrogées lors des entretiens approfondis, ainsi que les organismes de formation qui ont pris le temps, particulièrement conséquent, de répondre à notre questionnaire postal.

Enfin nous tenons à remercier également l'administration cantonale qui a particulièrement collaboré à notre collecte et à la vérification de nos informations, notamment les secrétariats généraux de l'ensemble des départements, ainsi que les services en charge des subventions à la préformation.

L'essentiel en bref

La CEPP a été mandatée par le Conseil d'Etat pour évaluer la politique de préformation pour les personnes non-francophones, dans le contexte du programme « lutte contre l'exclusion » de l'Agenda 21 cantonal.

Son objectif, en apparence simple, a été de faire émerger une vue d'ensemble de la diversité des actions existantes et d'identifier celles soutenues financièrement par les pouvoirs publics. Pourtant, tout au long de cette étude, la recherche d'informations a été rendue difficile par le fait que le coup de projecteur souhaité par le Conseil d'Etat concerne un domaine qui n'existe pas en tant que tel sur le terrain: la distinction entre préformation et formation n'est pas nécessairement pertinente; les cours offerts s'adressent souvent aussi à des francophones; enfin, si certains cours sont clairement destinés à des publics « à risque d'exclusion », ce n'est pas nécessairement le cas d'un cours de français qui peut s'adresser à un cadre d'une compagnie internationale tout comme à une jeune fille au pair alémanique.

Par ailleurs, les services cantonaux qui soutiennent ces actions sont nombreux et leur soutien ne poursuit pas toujours les mêmes objectifs (insertion professionnelle, sociale ou intégration sur le marché de l'emploi par exemple), d'où des difficultés à recenser de manière fiable l'action étatique.

Malgré ces difficultés, la CEPP peut aujourd'hui présenter :

- **Un répertoire des cours de préformation offerts dans le canton de Genève.** Ce répertoire n'est probablement pas encore exhaustif, mais il donne pour la première fois une vue d'ensemble de l'offre existante à Genève, alors qu'il fallait jusque-là se contenter de listes thématiques ou des catalogues particuliers des organismes de formation. Au total, 373 cours (ou sessions de cours) de préformation ont été recensés, dispensés par 42 organismes de formation, dont 8 se sont spécialisés dans les cours pour personnes à risque d'exclusion (offrant 55% des cours recensés, soit 203 des 373).

Le panorama qui se dégage de ce répertoire met en évidence autant la quantité des cours existants pour des besoins classiques (cours de langues traditionnels, informatique) que le dynamisme créatif d'organismes qui répondent aux besoins spécifiques de publics marginalisés.

La CEPP a ensuite analysé l'offre de cours et en a dégagé quelques caractéristiques. Elle a pu recenser trois types de cours: ceux qui sont orientés sur l'acquisition (français pour débutant, informatique) constituent la majorité; viennent ensuite ceux qui visent une sensibilisation des participants (accueil de migrants, clés de compréhension de l'environnement social genevois) et ceux qui visent une insertion ou réinsertion professionnelle. En général, la durée d'une préformation est de 80 heures (de 60 minutes) réparties sur quatre mois et le coût de l'écologie est de 825 francs. Un tiers de ces cours peut être remboursé par le chèque annuel de formation. Quant au public, il est constitué à 68 % de femmes, l'âge moyen est de 32 ans et en 2004, on a enregistré 10'760 inscriptions (ce chiffre constitue un minimum puisque tous les organismes de formation n'ont pas transmis ce renseignement).

- **Un panorama de l'implication financière de l'Etat.** Centralisant pour la première fois des informations jusque-là éparpillées auprès de multiples services, la CEPP a établi un inventaire des subventions versées par les pouvoirs publics pour soutenir les actions de préformation. En 2004, le canton a consacré environ 5 millions de francs, au moyen de 20 subventions versées par 5 départements; à ce montant s'ajoutent quelques 414'000 francs versés par le biais du chèque annuel de formation. La Ville de Genève verse en-

viron 1 million de francs. Enfin, la Confédération subventionne les cours de préformation pour près de 14 millions (4,7 millions versés directement aux organismes de formation, 9 millions redistribués par l'intermédiaire du DASS et du DEEE). A cela s'ajoute la contribution du Fonds alimenté par les employeurs et subventionné par l'Etat (FFPP: 0,5 million). Au total, quelques 20 millions sont attribués en 2004 par la Confédération, différents départements de l'Etat et la Ville de Genève pour financer des préformations aux objectifs aussi divers que faciliter l'intégration des étrangers, la réinsertion professionnelle, l'égalité homme-femme ou d'améliorer la sécurité sur les chantiers.

Quant à l'effet des cours de préformation sur l'intégration professionnelle et le parcours des participants, autre objectif de cette évaluation, la CEPP a renoncé à effectuer une mesure d'impact. En l'état actuel, une enquête aurait été très coûteuse, tant les publics sont variés et tant les types de cours poursuivent des objectifs divers. Mesurer l'effet sur l'insertion professionnelle ne serait possible que pour un type de cours défini, et avec des instruments de suivi des participants. La CEPP a préféré reprendre des éléments provenant d'une évaluation d'un programme de la Confédération, qui permet notamment de constater, outre les progrès linguistiques, une diminution de l'isolement et une meilleure compréhension de la société d'accueil. Soulignons aussi qu'une prochaine évaluation par la CEPP du chèque annuel de formation, sur mandat du Conseil d'Etat, contiendra une enquête auprès des bénéficiaires et permettra de répondre à certaines questions.

Au cours de cette évaluation, la CEPP a constaté qu'il n'existe pas de politique cantonale de préformation pour les non-francophones au sens propre, mais pour l'instant seulement une multiplicité de subventions accordées à des titres divers (réinsertion des femmes, soutien à un organisme de formation, réinsertion professionnelle). Ces subventions sont fréquemment attribuées sans que des objectifs aient été fixés (du moins de manière formalisée) et les renouvellements sont souvent automatiques; les critères de sélection des organismes subventionnés ne sont pas toujours connus.

La première étape dans une dynamique de formation

La CEPP propose de considérer la préformation comme une étape de la formation et d'intégrer les mesures de préformation à la politique mise sur pied pour la formation continue et la formation professionnelle. Cela quel que soit le public « à risque d'exclusion » visé, car il ne se limite pas seulement aux non-francophones. Elle propose aussi de développer une politique d'accueil des migrants facilitant l'apprentissage du français. Par ailleurs, si l'on tient vraiment à lutter contre l'exclusion, il faut que ces cours de préformation s'inscrivent dans une dynamique de formation et ne soient pas qu'une action ponctuelle.

L'Etat doit aussi développer des outils de gestion des subventions qu'il accorde, afin de coordonner des actions pour l'instant éparses. Cet objectif de coordination et d'harmonisation essentiel ne doit toutefois pas empêcher le soutien d'initiatives expérimentales ou innovatrices.

La CEPP propose 10 recommandations qui visent notamment à donner une cohérence, une structure et une visibilité à l'ensemble des actions de préformation soutenues par des fonds publics et d'en améliorer l'accès au public.

Table des matières

1. Introduction	9
1.1 Les politiques de préformation en Suisse et à Genève	9
1.2 Origines de la réflexion du Conseil d'Etat	11
1.3 Le mandat du Conseil d'Etat	11
1.4 Composition du groupe de travail	12
2. Méthode	13
2.1 Questions d'évaluation	13
2.2 Dispositif méthodologique	14
2.3 Définitions	15
3. La politique évaluée	17
3.1 Contexte	17
3.2 Les mesures cantonales de soutien à la préformation	17
3.3 Les objectifs poursuivis	18
4. Les acteurs de la préformation	19
4.1 Les organismes de formation	19
4.2 Les financeurs de la préformation	19
4.3 Les incitateurs de la préformation	21
4.4 Les bénéficiaires de la préformation	22
4.5 Principaux enseignements sur les acteurs concernés	23
5. L'offre de préformation	24
5.1 Enquête auprès des organismes de formation	24
5.2 Cours proposés	26
5.3 Les participants	28
5.4 Typologie de l'offre	29
5.5 Principaux enseignements sur l'offre de cours	31
6. Le financement public de la préformation	32
6.1 Des fonds aux origines multiples	32
6.2 Des modes de gestion hétérogènes	38
6.3 Principaux enseignements sur le financement de la préformation	40
7. L'impact de la préformation	41
7.1 Les particularités de l'impact à mesurer	41
7.2 Déterminer un plus petit dénominateur commun	42
7.3 L'impact des préformations soutenues par la Confédération	43
7.4 L'impact des cours sur l'insertion professionnelle des chômeurs	45
7.5 Principaux enseignements	46
8. Conclusion	47
8.1 L'offre de cours	47
8.2 La gestion des subventions publiques	49
8.3 Organisation et coordination du réseau d'acteurs	50
8.4 Impact des cours de préformation	51
9. Recommandations	53
10. Bibliographie	56
11. Annexes	58

11.1 Liste des personnes interrogées	58
11.2 Catalogue de l'offre de préformation	60
11.3 Exemples de subventions fédérales gérées par le canton	61
11.4 Inventaire des subventions cantonales : caractéristiques et public visé	62
11.5 Inventaire des cours de préformation au 31 décembre 2004 : objectifs, caractéristiques, méthodes et public-cibles	65
11.6 Réponse du Conseil d'Etat du 12 octobre 2005 sur le rapport de la CEPP	79
11.7 Synthèse de l'ensemble des remarques transmises par les départements du DASS, du DEEE, du DF, du DIAE et du DIP sur le rapport de la CEPP	81

Tableaux

Tableau 1: Liste des 33 organismes offrant des cours de préformation (enquête postale) ..25	
Tableau 2: Organismes offrant des cours de préformation	26
Tableau 3: Répartition des cours selon les catégories de préformation	26
Tableau 4: Coût de l'écolage en fonction des différents types de cours (n=53).....	27
Tableau 5: Age moyen en fonction des différents types de cours (n=55).....	28
Tableau 6 : Liste des public-cibles décrits par les organismes de formation.....	29
Tableau 7: Subventions fédérales redistribuées par le canton en 2004.....	33
Tableau 8 : Subventions fédérales attribuées directement par la confédération aux organismes de formation en 2004	34
Tableau 9 : Subventions cantonales	35
Tableau 10: Subventions de la Ville de Genève	37
Tableau 11: Subventions du FFPP	37

Figures

Figure 1: Public représenté par la superposition de deux notions.....	16
Figure 2 : Théorie d'action de la préformation des non-francophones.....	18
Figure 3 : Une offre de cours organisée en fonction des financeurs et du public visé.....	20
Figure 4: Contribution d'un cours de français à la chaîne de causalité	41

Annexe séparée:

Sardi M. et Haldemann Y. (2004) Enquête postale auprès des organismes de formation du canton de Genève. Sur mandat de la commission externe d'évaluation des politiques publiques. Genève : Erasm.

(disponible sur le site Internet www.geneve.ch/cepp ou auprès du secrétariat de la commission)

Abréviations:

AI	Assurance-invalidité, cf. Loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI)
BIE	Bureau de l'intégration des étrangers
BOP	Bourse des offres de perfectionnement en Suisse (www.bop.ch)
CEPP	Commission externe d'évaluation des politiques publiques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CGAS	Communauté genevoise d'action syndicale
CIEP	Centre d'information sur les études et professions (OFPC, DIP)
CIFEF	Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des femmes (Fondation)
DASS	Département de l'action sociale et santé
DEEE	Département de l'économie, emploi et affaires extérieures
DF	Département des finances
DIAE	Département de l'intérieur, agriculture et environnement
DIP	Département de l'instruction publique
DJPS	Département de justice, police et sécurité
EDUQUA	Label de qualité pour les organismes de formation
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FEGEMS	Fédération genevoise des établissements médico-sociaux
FFPP	Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels
HG	Hospice général
LACI	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage [LACI])
LSEE	Loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers
OCE	Office cantonal de l'emploi
ODR	Office fédéral des réfugiés
OFE	Office fédéral des étrangers,
OFPC	Office d'orientation, de formation professionnelle et continue
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
PLASTA	Fichier informatique contenant les dossiers des personnes inscrites à l'assurance-chômage.
RMCAS	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (Service du RMCAS, Hospice général)
SAEA	Service d'allocations d'études et d'apprentissage
SAPEM	Service d'application des peines et des mesures
SCAI	Service des classes d'accueil et d'insertion
Seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SGIPA	Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (Fondation SGIPA)
SIT	Syndicat interprofessionnel des travailleurs
SPPE	Service pour la promotion de l'égalité
SSE	Société suisse des entrepreneurs
UAPG	Union des associations patronales genevoises
UOG	Université ouvrière de Genève
UPA	Université populaire albanaise
UPCGe	Université populaire du canton de Genève

1. Introduction

Depuis une vingtaine d'années, les lacunes dans la formation scolaire et professionnelle ainsi que les difficultés linguistiques sont des facteurs qui jouent un rôle dans le chômage de longue durée parmi la population étrangère. Pour les migrants peu ou pas qualifiés, les déficits linguistiques et scolaires semblent des obstacles dans la recherche et le maintien de l'emploi et, par conséquent, pour leur insertion durable.

Afin de lutter contre cette dégradation, l'Etat de Genève a défini un programme intitulé « lutte contre l'exclusion » dans le cadre de l'Agenda 21 cantonal¹. Composé de trois actions sectorielles, ce programme propose une action intitulée « préformation et formation des non-francophones » offrant « *la possibilité de se former afin de faciliter soit son insertion, soit son maintien, soit sa mobilité sur le marché de l'emploi* ».

Dans ce cadre, l'Etat subventionne un certain nombre de formations (cours de langues, cours d'alphabétisation, cours sur l'insertion professionnelle et sociale, etc.). Celles-ci se distinguent tant du point de vue du contenu des cours que du type d'organismes subventionnés. Par ailleurs, d'autres acteurs interviennent pour offrir des formations et sont, soit subventionnés au travers d'autres dispositifs (par exemple au titre de la formation professionnelle générale ou de l'aide sociale), soit non subventionnés.

Cette diversité de situations empêche l'Etat de Genève, pourtant important financeur, de disposer d'une vision exhaustive et de l'offre et de la demande (existante ou potentielle). Il ne peut analyser l'impact de son engagement actuel ni a fortiori l'optimiser, alors que les risques d'exclusion d'une partie de la population migrante posent de réels défis à la cohésion économique et sociale du canton.

1.1 Les politiques de préformation en Suisse et à Genève

En Suisse, les premiers débats politiques sur l'importance de la préformation datent du début des années 1990 dans le cadre de la réflexion stratégique sur la nouvelle politique migratoire. Partant de l'idée que la Suisse n'aurait besoin à l'avenir que de main d'œuvre étrangère hautement qualifiée, et qu'une formation modeste augmenterait par ailleurs le risque de chômage, un processus de révision de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) a été entamé (Mahnig 2005). Dans ce processus – qui n'a pas encore abouti – un premier pas a été fait en 1998, en introduisant l'article 25a dans la LSEE. Cet article prévoit un soutien de la Confédération à des projets visant « l'intégration sociale des étrangers » en Suisse. Dans l'ordonnance d'application de cet article (l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers – OIE – du 13 septembre 2000), un poids important est donné à l'apprentissage de la langue d'accueil.

¹ Cf. Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), entrée en vigueur le 19 mai 2001. Etabli lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992 à Rio (Sommet de la Terre), l'Agenda 21 est un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21^{ème} siècle. Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local.

L'art. 16 litt.a OIE postule que :

*« Des subventions peuvent être accordées en particulier pour:
a. améliorer le niveau de formation générale des étrangers et favoriser leur
apprentissage des langues nationales »*

Ces subsides ont eu un effet de promotion de cours de langues visant les étrangers en Suisse (Kaya & Achermann 2004). Par la condition, formulée dans la LSEE, que ces subsides soient accordés uniquement s'ils sont accompagnés d'un co-financement, beaucoup de cantons ont été confrontés à une demande concrète de soutien, et donc à la nécessité de se positionner à l'égard d'une politique de promotion de la compétence en langue d'accueil des étrangers en Suisse.

A cette dynamique, dont l'initiative revient aux acteurs de terrain (« bottom-up »), s'ajoute un débat sur la scène politique, tant au plan national que cantonal, sur l'importance de la langue comme moyen d'intégration sociale et économique dans la société suisse. Donc, une pression politique intervient et il n'est pas surprenant que ce soit dans les cantons à forte immigration que des premiers pas législatifs sont en train d'être réalisés.

Bâle-Ville et Bâle-Campagne sont les cantons qui ont connu les plus grandes avancées en la matière. En 2004 en effet, deux projets de loi prévoient le devoir, pour tout nouvel arrivant, d'apprendre la langue d'accueil. Ces deux projets, identiques dans les deux demi-cantons, ont été mis en consultation et un accueil mitigé leur a été réservé. Ils ont comme objectifs de lier, pour les étrangers non UE, le renouvellement du permis de séjour à deux conditions : la participation à un « cours d'intégration » et la vérification du succès de l'intégration. En même temps, ces projets de loi demandent aux employeurs d'informer les employés récemment arrivés sur le territoire de l'existence de ces cours. Quant aux cantons, ils doivent informer les nouveaux arrivants, non seulement de ces cours, mais aussi d'autres activités permettant une participation à la vie sociale. Un contrat d'intégration, qui engage le canton et le nouvel arrivant, est d'ailleurs signé.

Ces projets de loi associent donc un élément citoyen « à la française » (le droit de faire partie de la société locale) avec un élément communautaire « à la néerlandaise », obligeant les arrivants à faire un effort de participation par l'apprentissage de la langue et des coutumes locales. Ces lois devraient entrer en vigueur en janvier 2006.

Sinon en Suisse, aucune autre initiative législative n'a été relevée. Par contre, au niveau de la communication, les cantons de Neuchâtel et Zurich mettent à disposition des brochures et des feuilles informatives aux nouveaux arrivants.

1.2 Origines de la réflexion du Conseil d'Etat

A Genève, la problématique de la préformation des personnes à risque d'exclusion trouve son origine dans les travaux d'un groupe de fonctionnaires mandaté en 1999 par le Conseil d'Etat afin d'examiner un certain nombre d'éléments ayant trait à la situation économique genevoise, à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les résultats de cette étude ont donné lieu au rapport « Pas de dépendance sociale, mais une indépendance économique » (Cuenod & al, 2000) qui met l'accent sur une série de 38 propositions :

- La première proposition suggère d'agir sur la préformation et la qualification dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, bâtiment et santé.
- La 15e proposition privilégie la préformation des non-francophones, tandis que
- la 16e veut offrir à la population étrangère des programmes de formation.

Concernant les populations identifiées par cette étude, les non-francophones sont considérés comme particulièrement concernés par « le problème de la préformation, puisque l'apprentissage du français ne rentre pas dans le cadre de la loi [cantonale] sur la formation professionnelle » (op. cit.:113). Ce qui signifie concrètement que les cours de français ne peuvent se suivre dans le cadre d'une filière de formation professionnelle subventionnée par l'Etat. Depuis 2001, date de l'entrée en vigueur de la Loi [cantonale] sur la formation continue des adultes (C 2 08), cette situation est en partie corrigée puisque des cours de langues peuvent être subventionnés à ce titre et qu'une aide individuelle est versée sous forme de « chèques annuels de formation », lesquels permettent de s'inscrire à des cours de français. De plus, en 2004 est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui admet désormais la notion de formation continue des adultes à des fins professionnelles.

Enfin ce rapport relève que la politique migratoire de la Suisse, observée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a favorisé l'entrée de travailleurs très peu qualifiés et qu'il est nécessaire de réaliser des programmes de formation à leur intention.

1.3 Le mandat du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a mandaté la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) pour évaluer un des volets du programme d'action « lutte contre l'exclusion » de l'Agenda 21 cantonal² : la préformation et formation des non-francophones.

² Le programme « lutte contre l'exclusion » s'inscrit dans le cadre des actions sectorielles menées par l'Etat de Genève pour appliquer la Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) du 23 mars 2001 (A 2 60). Il a été intégré au calendrier de législation le 9 janvier 2002 (RD 447:30). Le but de ce programme est « la mise en place d'actions transversales entre politique de l'emploi, politique de la formation et politique sociale afin de prévenir l'exclusion du marché du travail due à l'évolution économique, à une formation devenue inadéquate ou à un profil personnel rendant difficile une réinsertion » (Agenda 21 cantonal 2003:43). Ce programme est composé de trois actions spécifiques: 1) l'intégration des mères cheffes de famille dans le marché du travail, 2) la préformation et formation des non-francophones, 3) l'intégration professionnelle des handicapés dans l'administration cantonale et les établissements subventionnés.

Le mandat précise que l'évaluation doit *"être réalisée en:*

- 1) *analysant quantitativement l'offre de formation*
- 2) *évaluant les effets concrets que ces cours ont et ont eu sur:*
 - a) *l'intégration des personnes qui les ont suivis;*
 - b) *leur insertion, maintien, et /ou mobilité sur le marché de l'emploi*
- 3) *proposant, si besoin, des mesures visant à améliorer l'efficacité de la politique de l'Etat en matière de formation, d'intégration et d'insertion sociale et professionnelle." (Extrait du procès verbal de la séance du Conseil d'Etat du 30.04.03).*

En raison de la nature du sujet, et conformément à la pratique de la Commission, il a été procédé, suite à ce mandat, à différents entretiens exploratoires qui ont permis de délimiter l'objet de l'évaluation.

A la suite de ces premiers éléments, il a notamment été pris note de la composante financière de la politique évaluée, et notamment l'analyse des mécanismes de subvention des offres de formation.

Cet aspect a donc été ajouté dans l'esquisse de projet remise au Conseil d'Etat le 12 février 2004. Cette dimension a d'ailleurs été confirmée dans le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 15 mars 2004 qui précise *"qu'il s'agit en effet, à terme, d'avoir une vue d'ensemble de la politique de subventionnement en la matière et de proposer, si besoin est, de nouvelles mesures visant à favoriser l'intégration des personnes non-francophones"*.

Quant à l'effet des cours de préformation sur l'intégration professionnelle et le parcours des participants, la CEPP a renoncé, suite à l'inventaire des cours réalisés, à effectuer une mesure d'impact. En l'état actuel, une enquête aurait été très coûteuse, tant les publics sont variés et tant les types de cours poursuivent des objectifs divers. Mesurer l'effet sur l'insertion professionnelle ne serait possible que pour un type de cours défini, et avec des instruments de suivi des participants. La CEPP a préféré reprendre des éléments provenant d'une évaluation d'un programme de la Confédération, qui permet notamment de constater, outre les progrès linguistiques, une diminution de l'isolement ou une meilleure compréhension de la société d'accueil. Soulignons aussi qu'une prochaine évaluation par la CEPP du chèque annuel de formation, sur mandat du Conseil d'Etat, contiendra une enquête auprès des bénéficiaires et permettra de répondre à certaines questions.

1.4 Composition du groupe de travail

Le groupe de travail de la commission était composé de M. Sandro Cattacin, responsable du groupe, Mme Sophie Florinetti, Mme Sabine Estier Thévenoz et M. Michel Bassand. Ce groupe a été soutenu par M. Christophe Kellerhals, Secrétaire permanent de la Commission.

2. Méthode

2.1 Questions d'évaluation

La commission a retenu dans son étude de faisabilité quatre questions d'évaluation (CEPP 2004).

1. Quelle est l'offre de cours à Genève en matière de préformation des personnes non-francophones à risques d'exclusion ?

Lors des travaux préparatoires de cette évaluation, il est apparu que l'offre de cours était mal connue quant au nombre et aux caractéristiques des cours de préformation. L'opacité du marché est telle que de nombreux acteurs doutent de la maîtrise que l'Etat peut avoir des subventions accordées en la matière. Pour cela, mais aussi pour répondre au mandat du Conseil d'Etat, il était donc indispensable de recenser les cours de préformation disponibles sur le marché genevois et d'en observer les principales tendances.

2. Le réseau d'acteurs de la préformation est-il organisé et coordonné ?

Étant donné le nombre et la diversité des organismes de formation actifs à Genève, il est nécessaire de comprendre l'organisation de ce réseau, d'observer les éventuelles collaborations et de déterminer le rôle de l'Etat en tant que modérateur et facilitateur de ces activités.

3. Les subventions aux organismes de préformation sont-elles attribuées selon des critères comparables ?

Les multiples origines des subventions qui viennent soutenir l'offre de préformation, attestant de politiques sectorielles très différentes, mais convergentes sur la question de la préformation, ont attiré l'attention de la commission sur la façon dont ces subventions sont gérées. Il s'agissait de décrire à la fois les critères qui déterminent l'attribution d'une subvention, le renouvellement, la durée et le contrôle qui est appliqué sur les bénéficiaires de ces subventions (bilan, rapport d'activité, évaluation des cours, etc.).

4. Quel est l'impact des cours de préformation sur les participants en termes d'insertion, de maintien et de mobilité sur le marché de l'emploi ?

Dès le début de notre démarche, un certain nombre de difficultés concernant la mesure des effets sont apparues, puisque d'autres facteurs agissent conjointement sur l'insertion, le maintien et la mobilité sur le marché de l'emploi des personnes faiblement qualifiées. La commission a pris l'option de ne statuer sur la faisabilité de cette question qu'après avoir réalisé l'inventaire de l'offre de préformation, afin de disposer d'éléments sur les caractéristiques de ces formations et sur les objectifs des politiques publiques en action. Au terme de cet inventaire, la situation de l'offre de préformation ainsi que la façon de subventionner ces cours ne permettaient toujours pas, en l'état, de mesurer cet impact. Toutefois, des éléments d'information ont été collectés afin de cerner de plus près cette question (cf. chapitre 7).

2.2 Dispositif méthodologique

La politique cantonale de préformation à Genève a été évaluée en recoupant les informations récoltées à travers trois angles différents : la description du réseau d'acteurs, celle de l'offre de cours de préformation proposée par les organismes de formation et celle du financement par le biais de subventions publiques.

Une série de 5 enquêtes a été réalisée dans ce cadre :

A) Réseau d'acteurs

1. Réalisation de 41 entretiens³ avec les acteurs du réseau de préformation (organismes de formation, associations, entreprises, administrations, fondation, etc.)
objectifs : comprendre le fonctionnement du réseau, les collaborations en place, l'identification des besoins, le soutien des participants, etc.

B) Offre de cours de préformation

2. Envoi d'un questionnaire à 78 organismes de formation (type de cours, horaires, coût d'inscription, public visé, financement, etc.)
objectifs : estimer l'offre de formation, déterminer le type de cours, les informations relatives au cours (horaire, coût d'inscription, public visé, etc.), le mode de financement des organismes de formation.

C) Financement des cours de préformation

3. Envoi de 30 questionnaires à des incitateurs – financeurs
objectifs : connaître les motifs des financeurs, les raisons qui les amènent à soutenir des cours de préformation, les montants investis, etc.
4. Envoi d'un questionnaire aux 9 secrétaires généraux des départements et chancellerie de l'administration cantonale
objectifs : identifier les subventions de préformation au sein des départements, ainsi que les services gestionnaires de subventions.
5. Envoi d'un questionnaire aux 16 services gestionnaires de subventions identifiés
objectifs : connaître le détail des subventions, les montants versés, les critères d'attribution et de renouvellement, les objectifs de la subvention, son échéance, etc.

Les enquêtes 2, 3 et 5 ont été administrées par un mandataire privé (institut Erasm : Sardi & Haldemann, 2004). Les entretiens de l'enquête 1 ont été réalisés en partie par le groupe de travail, puis complétés par l'équipe d'Erasm. Les synthèses de chacune de ces enquêtes ont été réalisées par les membres du groupe de travail de la CEPP.

³ Entretiens individuels : 33 acteurs, entretiens de groupe : 8 (19 acteurs).

2.3 Définitions

Plusieurs notions sont utilisées dans ce rapport. On trouve en effet les termes de « préformation », « non-francophone », et de « personne à risque d'exclusion ». Nous proposons les définitions ci-dessous, tout en précisant que ces termes peuvent être associés plus ou moins fortement.

2.3.1 La préformation

En pratique, il n'y a pas de définition officielle de la préformation, ni de définition qui soit reconnue par les professionnels. La distinction « non-francophone » se trouve dans l'intitulé de certains cours (« français non-francophone »), mais l'accès à ces cours n'est évidemment pas restreint à cette population uniquement.

Il y a par contre un objectif commun à toutes ces préformations : faciliter l'accès à des formations certifiées. On souhaite ainsi que les participants poursuivent leur formation en s'inscrivant à des cours qui donnent droit soit à un certificat reconnu, soit à un diplôme professionnel qui leur permet ensuite d'améliorer leur situation et leur intégration professionnelle et sociale.

C'est pourquoi dans cette évaluation nous avons utilisé 7 catégories de préformations à observer, définies sur la base des résultats des entretiens préalables. Ces catégories regroupent les cours :

- d'alphabétisation
- de français (de niveau débutant à avancé)
- de remise à niveau
- portant sur une matière habituellement enseignée à l'école obligatoire
- sur les rudiments d'une activité professionnelle
- de savoir-être et de renforcement personnel
- sur la vie sociale et les repères civiques⁴

2.3.2 Les cours

Un « cours » est, dans cette étude, un enseignement donné sur une certaine période qui comprend un nombre défini d'heures et de séances (hebdomadaires, mensuelles). Les séances peuvent avoir des durées variables, généralement de 45 ou de 90 minutes. Un cours peut être proposé plusieurs fois dans l'année, on parlera alors d'une session de cours.

2.3.3 Les non-francophones et les personnes à risques d'exclusion

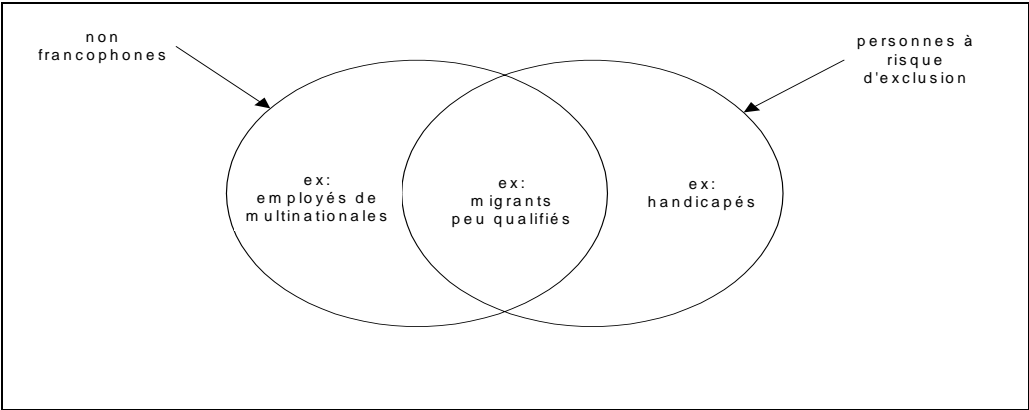
Le terme « non-francophone » est utilisé dans cette étude pour désigner les personnes allophones qui maîtrisent mal le français oral ou écrit dans la vie courante.

Le terme « à risque d'exclusion » désigne les personnes faiblement qualifiées, qu'elles soient salariées, demandeuses d'emplois, chômeuses, ou sans activité rémunérée. Ce terme comprend également les personnes faiblement entourées socialement ou professionnellement.

Il est généralement admis que les personnes non-francophones et faiblement qualifiées sont plus fortement exposées aux risques d'exclusion. Cela n'empêche toutefois pas (cf. Figure 1) d'autres situations, comme celles de francophones à risque d'exclusion également, ou de non-francophones dont l'insertion professionnelle est forte.

⁴ Cours de sensibilisation au fonctionnement des institutions communales, cantonales et fédérales.

Figure 1: Public représenté par la superposition de deux notions



3. La politique évaluée

Ce chapitre décrit le contexte dans lequel s'inscrit la politique évaluée, les mesures de soutien à la préformation, les objectifs poursuivis et les acteurs concernés par l'action publique.

3.1 Contexte

Des subventions sont accordées à des organismes de formation depuis fort longtemps à Genève. En effet, les premières subventions à l'Université ouvrière de Genève (UOG) datent de 1909, et ce soutien s'est développé dans les années 1950-1960, au moment de l'apparition des Cours commerciaux de Genève et des Cours industriels de Genève (l'IFAGE depuis leur fusion), puis dans les années 1980 de l'Université populaire du canton de Genève.

En 1996, un rapport du Conseil d'action sociale (1996:2) relevait la "fragmentation de la politique sociale en matière d'insertion". Depuis, la Loi sur l'intégration des étrangers a été adoptée⁵. Elle a entraîné la création du Bureau de l'intégration des étrangers, qui a pour but de « favoriser des relations harmonieuses entre tous les habitants du canton de Genève, en encourageant la recherche et l'application de solutions propres à favoriser l'intégration des étrangers et l'égalité des droits et des devoirs » (art.1 de la loi sur l'intégration).

Il faut également considérer les mesures cantonales en matière de formation linguistique des non-francophones à la lumière de la stratégie et des actions préconisées ou subventionnées par la Commission fédérale des étrangers (CFE), notamment celles qui ont trait à l'insertion professionnelle et sociale. En effet, un crédit du Parlement fédéral (article 25a LSEE) accordé à la CFE lui permet de stimuler des projets décentralisés visant l'intégration de migrants et l'amélioration de la convivialité en Suisse⁶.

3.2 Les mesures cantonales de soutien à la préformation

La politique cantonale en matière de préformation s'exprime à travers une série de subventions qui proviennent de différents départements de l'administration cantonale. Le DEEE finance ainsi des formations dans le but de diversifier les compétences des personnes au chômage⁷, le DIP pour faciliter leur insertion, le DF pour soutenir l'égalité homme-femme et le DASS « assume la gestion de l'AI, du RMCAS et de l'assistance ». Chacune de ces subventions a sa propre histoire et constitue en soi une mesure de soutien, avec ses objectifs spécifiques.

Cette politique relève plutôt d'un ensemble de mesures juxtaposées que d'un tout cohérent. D'ailleurs, pour ces départements, le financement de cours de préformation constitue un moyen pour atteindre un objectif à plus long terme, et non une finalité en soi. Ainsi on ne veut pas seulement améliorer les compétences linguistiques des participants, mais aller au-delà et soutenir leur intégration, lutter contre l'exclusion ou le chômage. C'est l'ensemble de ces mesures que nous considérons dans cette étude.

⁵ Loi adoptée le 28 juin 2001 et entrée en vigueur le 15 septembre 2001.

⁶ Notons que la majorité des cantons a créé des instances visant le développement de la politique cantonale d'intégration des migrants, ainsi qu'une coordination entre la politique cantonale et fédérale.

⁷ Ces formations sont principalement financées grâce à la Confédération au moyen de la Loi sur l'assurance chômage (LACI).

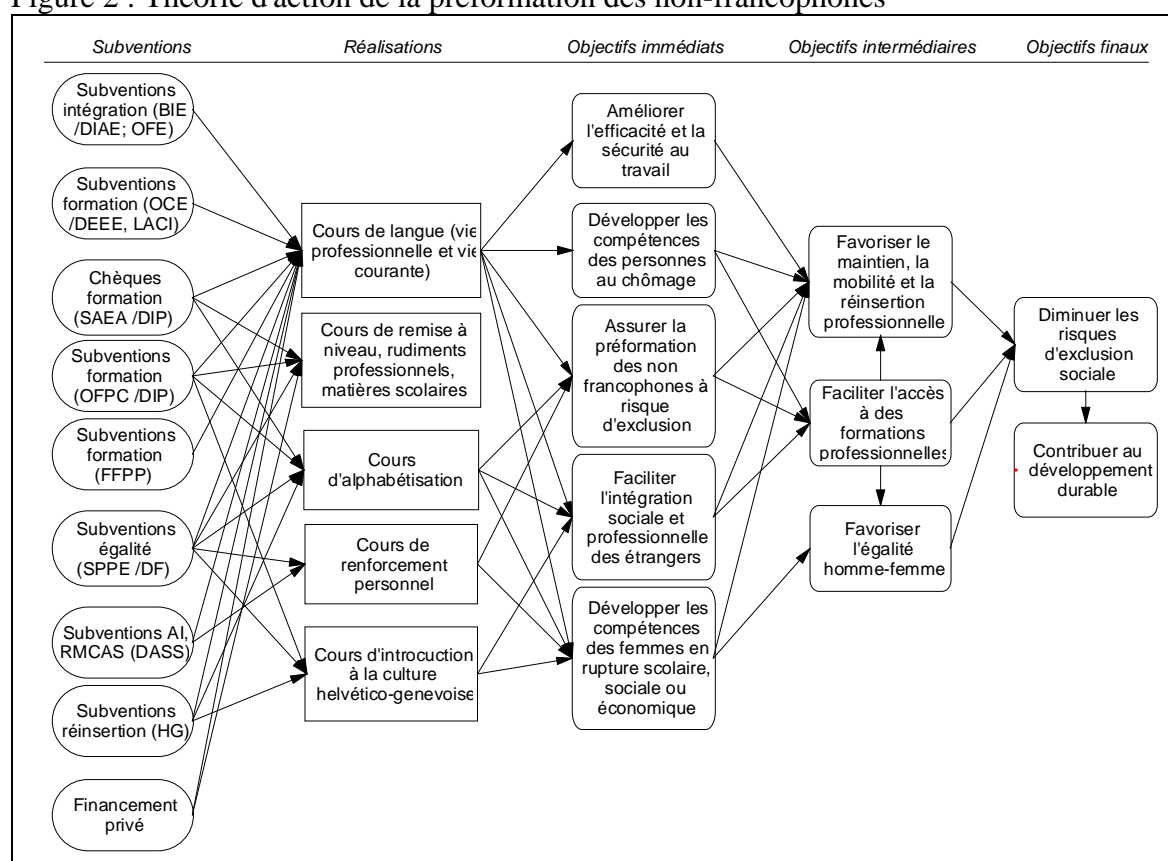
Une description détaillée des montants attribués à chacune de ces mesures est présentée dans le chapitre « 6.1.2 Subventions cantonales » (p. 34) : c'est la première fois qu'une telle recension est réalisée.

3.3 Les objectifs poursuivis

Les mesures cantonales de soutien à la préformation poursuivent un objectif final qui leur est commun : diminuer les risques d'exclusion sociale et par là contribuer au développement durable. La préformation apparaît, du point de vue de l'action publique, comme un moyen pour atteindre divers objectifs. Cela signifie que l'on vise d'abord à favoriser l'accès à des formations professionnelles, le maintien et la mobilité professionnelle ou encore l'égalité homme-femme. Et pour atteindre ces objectifs intermédiaires, on cherche autant à améliorer l'efficacité et la sécurité au travail qu'à développer les compétences des personnes au chômage ou celle des femmes en rupture scolaire, ou encore à faciliter l'intégration professionnelle des étrangers. D'où une offre de cours variée, aux objectifs immédiats très différents.

La Figure 2 schématise les liens théoriques entre les différentes subventions, réalisations et objectifs des mesures de soutien à la préformation des non-francophones.

Figure 2 : Théorie d'action de la préformation des non-francophones



BIE: Bureau de l'intégration des étrangers, **OFE**: Office fédéral des étrangers, **OCE**: Office cantonal de l'emploi, **LACI**: Loi sur l'assurance chômage, **SAEA**: Service d'allocations d'études et d'apprentissage, **OFPC**: Office d'orientation et de formation professionnelle, **FFPP**: Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels, **SPPE**: Service pour la promotion de l'égalité, **AI**: Assurance invalidité, **RMCAS**: Revenu minimum cantonal d'aide sociale, **HG**: Hospice général.

4. Les acteurs de la préformation

Plusieurs acteurs - individuels ou collectifs - sont concernés par ces mesures cantonales. Quatre types d'acteurs ont été pris en compte dans cette évaluation. Il s'agit :

- des formateurs (organismes de formation)
- des financeurs
- des incitateurs
- des participants aux cours (bénéficiaires).

Ces quatre types d'acteurs sont décrits plus précisément ci-dessous.

4.1 Les organismes de formation

Les organismes de formation sont de nature et de statuts variés. Ils ont chacun leurs spécificités : centrés sur l'accueil des migrants, sur les plus démunis, sur la certification de cours. Certains sont à buts lucratifs, d'autres soutiennent une cause politique ou sociale. On distingue ainsi les organismes publics (dont le financement n'apparaît pas en tant que subvention), et les organismes privés ou associatifs qui reçoivent des subventions, sous forme d'enveloppe globale, par projets ou encore par contrat d'achat de prestation.

De plus, certains organismes de formation sont subventionnés indirectement si leurs cours peuvent être remboursés par le chèque annuel de formation. Pour cela, les organismes de formation doivent être au bénéfice du label Eduqua. La définition des cours pouvant être remboursés à ce titre est large, puisqu'ils peuvent porter sur « l'acquisition de connaissances de base, y compris la culture générale, et de connaissances professionnelles qualifiées, le développement des possibilités de perfectionnement et de recyclage professionnels, ainsi que l'acquisition de nouvelles formations. » (art.9 al.2 C 2 08).

Enfin, il y a les organismes dont la formation n'est pas la vocation première, mais qui dispensent des cours ou en organisent sous leurs auspices (il peut s'agir notamment de communautés étrangères, de syndicats, d'associations professionnelles).

Les formateurs peuvent être, selon les cas, des enseignants salariés ou des bénévoles. Ils peuvent être plus ou moins qualifiés selon les organismes.

4.2 Les financeurs de la préformation

Il s'agit des acteurs qui allouent des fonds afin de mettre sur pied des préformations et d'atteindre un public qui n'aurait pas forcément les moyens d'assumer une préformation sans ce soutien.

On peut répartir les financeurs de la préformation en trois catégories :

- Des fonds publics : la Confédération, le Canton et les Communes qui octroient des subventions ou financent des projets de préformation.
- Des fonds professionnels : des employeurs (privés et publics), des syndicats ou associations professionnelles peuvent participer au financement d'une préformation.
- Un fonds mixte (FFPP): il s'agit de projets financés à la fois par les employeurs (privés et publics) et subventionnés par l'Etat.

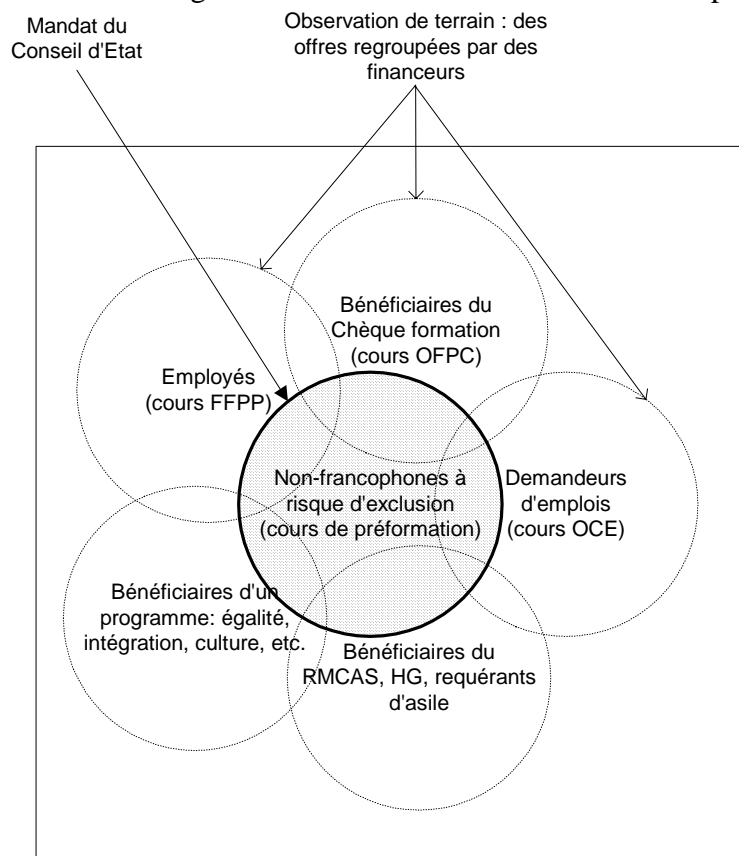
Lorsque ces financeurs ne peuvent couvrir l'ensemble des coûts, ou lorsque l'organisme de formation ne bénéficie pas d'un tel financement, un écolage est demandé aux participants.

Le discours des acteurs rencontrés permet de déduire que les formations sont organisées en fonction du financement et des besoins particuliers du public cible. Chaque financeur sélectionne

tionne à sa façon les cours qu'il souhaite intégrer à son catalogue spécifique. Il y a ainsi des cours sélectionnés à l'intention des bénéficiaires du chèque formation (financement DIP), des demandeurs d'emploi (financement OCE), de l'assistance sociale (HG), de l'asile (ODR). À cette offre s'ajoute celle des cours pour salariés organisés par ou pour les milieux professionnels (FFPP, UAPG, CGAS, SSE, etc.).

L'offre de préformation pour non-francophones qu'il nous est demandé d'observer se situe en réalité à l'intersection de toute une série d'offres sélectionnée par différents financeurs. La préformation est destinée à des personnes dont les caractéristiques sont d'être non francophones, ou d'être peu qualifiées, ou d'appartenir à une culture différente du pays d'accueil, ou d'être à la recherche d'un emploi. Il arrive aussi que ces caractéristiques se cumulent.

Figure 3 : Une offre de cours organisée en fonction des financeurs et du public visé



La vision de l'action 2 de l'agenda 21, qui veut se concentrer uniquement sur les « non-francophones à risque d'exclusion », ne correspond donc pas à la réalité du terrain et à cette structuration en fonction des financeurs, car le type de financement influe sur la nature des cours, la sélection proposée au public et les critères de participation.

On peut conclure de cette observation qu'un certain nombre d'offres de préformation coexistent. Pour couvrir l'ensemble des besoins des public cibles et lutter le plus efficacement possible contre l'exclusion, il est désormais nécessaire de coordonner ces différentes offres de préformation.

4.3 Les incitateurs de la préformation

La préformation des non-francophones repose aussi sur un dispositif d'incitation qui facilite l'entrée dans le réseau. Il s'agit de personnes ou d'organismes qui ont une influence sur la motivation à se former, la prise de décision et la poursuite effective d'une formation par le public visé. Ce public étant généralement plus vulnérable, en raison de parcours scolaires et linguistiques souvent perturbés, les incitateurs jouent un rôle-clé dans le dispositif de préformation, tant au niveau de la demande que de l'offre.

Dans certains cas, ces incitateurs sont en même temps des financeurs (par exemple un employeur qui lance une campagne de formation en les « offrant »). Il peut s'agir aussi d'incitateurs publics ou privés qui fournissent des informations, conseils et encouragements sur les formations (par exemple: l'OFPC, l'OCE, le Centre de Bilan de Genève, l'UOG, Voie-F, des communautés linguistiques, F-Information, etc.). Dans d'autres cas, c'est l'action des communautés étrangères ou religieuses, des centres de contact, des syndicats et du monde associatif en général qui sera déterminante.

Tous ces acteurs facilitent, à des moments différents et par diverses mesures, l'accès au réseau des cours de préformation. En fait, en dehors des deux offices de l'Etat qui comptent des collaborateurs spécialisés dans cette tâche (OCE et OFPC), il serait plus judicieux de parler de rôle, plutôt que d'acteurs. En effet, ce **rôle d'incitation** est joué par diverses personnes et différents groupes qui ont souvent d'autres fonctions : l'incitateur est aussi un enseignant, un organisateur de cours, un chef d'entreprise, un chef du personnel, un travailleur social, un membre d'une association, un bénévole, etc.

Parmi les incitateurs que nous avons rencontrés, on peut identifier deux types de préoccupation dans les priorités qu'ils se donnent :

- Les incitateurs centrés sur le réseau : les actions se concentrent sur l'amélioration de l'offre et l'organisation de cours. Il s'agit souvent d'incitateurs qui sont également des financeurs de préformation (ex : OCE, OFPC, CIFEF, UAPG, CGAS, FFPP).
- Les incitateurs centrés sur les bénéficiaires : leurs actions visent à orienter les personnes vers les cours de préformation les mieux adaptés à leurs besoins (ex : OCE, OFPC, F-Info, travailleurs sociaux, HG, employeurs, syndicats, communautés linguistiques).

Le réseau d'incitateurs est la porte d'entrée pour suivre un cours de préformation. En effet, mis à part le bouche-à-oreille, l'offre de préformation, dans sa globalité, est très peu accessible pour un non francophone qui cherche un cours adapté à ses besoins.

De tous les incitateurs rencontrés, rares sont ceux qui ont une vision précise et exhaustive de l'offre de cours de préformation. Chaque incitateur connaît quelques organismes de formation et cela semble leur suffire. D'ailleurs, le besoin d'un catalogue complet sur l'offre existante n'est pas exprimé. Un nombre très restreint d'organismes spécialisés dans la préformation est systématiquement cité. Pour le reste de l'offre existante, il est rare que la liste des organismes mentionnés dépasse la dizaine par acteur rencontré.

Ce constat laisse penser que l'accès à la préformation est problématique, car personne ne dispose d'un outil performant et spécialisé dans l'offre de préformation pour orienter les participants vers les cours adéquats. De plus, les collaborations entre les organismes de formation sont très réduites. Quelques échanges de participants ont été cités, mais cela reste marginal et se limite à des relations bilatérales.

4.4 Les bénéficiaires de la préformation

Il s'agit du public-cible, à savoir les participants aux cours de préformation ainsi subventionnés⁸. Cette évaluation s'est concentrée dans un premier temps sur la population non-francophone à risque d'exclusion. En pratique, il a été observé qu'un certain nombre de cours étaient également suivis par des francophones, en particulier les personnes à faible niveau d'alphabétisation ou de formation scolaire. L'échantillon observé ne comprend que des cours à l'attention d'adultes (en emploi, inactifs ou au chômage)⁹.

En fonction de leur statut ou de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, les bénéficiaires ont des besoins qui peuvent varier considérablement. Ainsi, les cours de préformation s'adressent aussi bien à des travailleurs, conjoints inactifs, chômeurs et personnes en reconversion (actifs ou inactifs, notamment les femmes), qu'à des requérants d'asile, réfugiés ou personnes en situation précaire (permis de courte durée, clandestins, etc.). Leurs besoins évoluent également en fonction du marché du travail.

Pour un non-francophone récemment arrivé à Genève et qui chercherait un cours de français de niveau débutant, tout dépend donc de l'acteur qu'il va rencontrer. Dans le meilleur des cas, il sera orienté vers une formation de bonne qualité et accessible financièrement ; dans le pire des cas, il devra déboursier une somme considérable pour une prestation pas forcément adaptée à sa capacité d'apprentissage.

⁸ D'aucuns peuvent considérer que les organismes de formation sont des bénéficiaires de ces subventions, mais ils sont définis dans cette évaluation comme des vecteurs de formation.

⁹ En effet, la situation des jeunes migrants est difficilement comparable, ceux-ci ayant des instruments particuliers mis à disposition par le système scolaire obligatoire et post-obligatoire (cf. Niederberger 2003).

4.5 Principaux enseignements sur les acteurs concernés

- *Les préformations sont organisées en fonction des financeurs et des publics cibles. Elles ne se limitent donc pas exclusivement aux personnes non-francophones à risque d'exclusion.*
- *Les incitateurs ont des connaissances partielles de l'offre de préformation existante à Genève.*
- *L'accès à la préformation est problématique, car il n'y a pas d'outil spécialisé et reconnu pour orienter les participants vers les cours adéquats.*
- *Pour un non francophone, tout dépend de la personne qui va l'orienter dans cette offre de cours. La garantie de trouver une préformation adaptée à ses besoins est très variable.*
- *Les collaborations entre les organismes de formation sont très réduites.*

5. L'offre de préformation

Pour estimer l'offre de cours de préformation proposée à Genève, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des organismes de formation qui ont pu être identifiés lors de l'étude de faisabilité. Cette identification s'est faite sur la base des listes récoltées à divers endroits de l'administration (catalogue des cours remboursés par le chômage, liste des organismes agréés pour le chèque formation, liste des organismes ayant reçu le label Eduqua, etc.), mais qui ne faisaient pas forcément la distinction de « préformation » qui nous intéresse ici. Le catalogue que nous avons établi permet pour la première fois d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de cours de préformation, mais il est possible qu'il ne soit pas encore exhaustif.

Sur la base de cette enquête et des réponses apportées par les organismes de formation, il est maintenant possible de dresser une typologie des cours proposés, d'identifier les différents publics à qui sont destinés ces préformations et d'établir un certain nombre de constats.

5.1 Enquête auprès des organismes de formation

L'enquête postale a obtenu un bon taux de réponse, puisque 78 % des organismes de formation contactés ont répondu au questionnaire (59/76). Le total des organismes actifs dans ce domaine n'étant pas connu, cet inventaire ne peut toutefois être qualifié d'exhaustif.

Sur les 59 organismes ayant répondu au questionnaire dans les délais impartis, 33 organismes proposent effectivement des cours de préformation (cf. Tableau 1), 25 organismes affirment ne pas en donner, et 1 organisme n'a pas été pris en compte car il ne s'adresse pas à une population d'adultes (SCAI). Les réponses de deux organismes, arrivées hors délais, n'ont pas pu être prises en compte (SOS femmes et Ecole BER).

L'analyse se concentre donc sur les 33 organismes qui ont accepté de décrire leur activité en détail. Cet échantillon est composé de 14 sociétés privées (42%), 13 associations (39%), 4 établissements publics (12%) et 2 fondations (6%). La taille des organismes, mesurée selon le nombre de salariés, est très variable. Cela peut varier de zéro (ex : une association sans salariés, mais fonctionnant grâce à des bénévoles) à 450 salariés. La taille des sociétés privées est en général de 30 salariés (valeur médiane¹⁰). Elle est plus élevée que celle des associations (11 salariés) et des établissements publics (9 salariés). Des informations plus détaillées sont disponibles dans l'annexe à ce rapport (Sardi & Haldemann 2004).

¹⁰ La médiane est utilisée lorsque la distribution des données est irrégulière et que certaines valeurs extrêmes augmentent ou diminuent la moyenne de façon à la rendre peu descriptive de la réalité. La médiane résiste mieux à l'influence de ces valeurs atypiques puisqu'il s'agit de la valeur pour laquelle 50% des données se situent au-dessus, et 50% au-dessous. Lors d'une distribution régulière des données, la moyenne et la médiane ont des valeurs très proches. Ici, un seul organisme ayant beaucoup de salariés peut influencer beaucoup la moyenne, c'est pourquoi la médiane est utilisée.

Tableau 1: Liste des 33 organismes offrant des cours de préformation (enquête postale)

<i>Type</i>	<i>Nom</i>
Société anonyme	ACTIVE LANGUAGES S.A. ASC INTERNATIONAL HOUSE BELL SWITZERLAND SA BERLITZ SCHOOLS OF LANGUAGES AG ECOLE INLINGUA ECOLE VARADI SA INFOROC SA SUPERCOMM L & C SA
Sarl	ECOLE PEG ECOLE TOPFFER SARL
Société simple	CENTRE DE SUGGESTOPEDIE E-FORMATION
Société en nom collectif	ACADEMIE DE LANGUES ET DE COMMERCE G. & S. ROESNER
Société coopérative	ECOLE-CLUB MIGROS
Association	AGORA ASSOCIATION REALISE BIBLIOTHEQUE INTERCULTURELLE DE LA CROIX ROUGE CAMARADA COMUNIDAD CATOLICA DE LENGUA ESPANOLA ECOLE & QUARTIER (COLLEGE DES COLOMBIERES) ENTREPRISE SOCIALE DE L'ORANGERIE GENEVE ROULE OEUVRE SUISSE D'ENTRAIDE OUVRIERE (GENEVE) UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG) UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE (UPA) UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE (UPCGe) VOIE F ESPACE FORMATION FEMMES
Fondation	IFAGE FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES LA ROSERAIE CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION
Établissement public	ATELIER DE FORMATION ARA (HOSPICE GENERAL) CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (CIP) ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION

Après vérification, quatre organismes n'ayant pas répondu à l'enquête postale proposent certainement des cours de préformation¹¹. En effet, par recoupement des informations, on retrouve trois de ces organismes dans les prestataires de l'OCE pour des cours de préformation, et un dernier lutte contre l'illettrisme.

Lors des entretiens, trois organismes actifs dans la préformation ont été identifiés après l'enquête postale. Il s'agit de l'association « Mines de rien », qui propose des cours de français dans le quartier des Acacias, de l'association « Auxilia » qui dispense des cours de français aux détenus et du Ministère des Pâquis (Évangile et travail) qui propose des cours de conversation française aux non-francophones de ce quartier.

¹¹ Sight and Sound, Français pour Tous, institut Hôtel et Gastro Formation, association Lire et Ecrire.

Tableau 2: Organismes offrant des cours de préformation

	N
Organismes identifiés au moyen du questionnaire	33
Organismes ayant répondu hors délai au questionnaire	2
Organismes identifiés par recoupement ou lors des entretiens avec les acteurs	7
Total	42

Selon les résultats du Tableau 2, on peut donc estimer qu'un minimum de 42 organismes sont actifs dans la préformation à Genève.

5.2 Cours proposés

L'offre actuelle de cours de préformation à Genève est pour le moins « multiple et diverse » (Sardi & Haldemann 2004). En effet, elle est mise sur pied par des organismes poursuivant des buts très différents et s'adresse à des publics hétérogènes.

Chacun de ces organismes offre un ou plusieurs cours dans des disciplines de préformation comme le français (niveau débutant, moyen, avancé), l'alphabétisation, les rudiments professionnels, etc. De plus, un même cours peut être proposé plusieurs fois dans l'année (sessions).

Le questionnaire proposait de remplir une fiche descriptive par cours. Très souvent, les organismes ont rempli une seule fiche pour décrire plusieurs cours. Cela nous a obligé à reconstituer l'offre totale avec l'aide des catalogues à disposition. L'ensemble des cours décrits dans cet inventaire représente donc un minimum, dans la mesure où tous les cours regroupés sur une seule fiche n'ont pu être reconstitués. Au total à Genève, les 33 organismes (identifiés par l'enquête postale) proposent **373 cours** (ou sessions de cours) de préformation, décrits dans 108 fiches remises par les organismes de formation. La majorité sont des cours de français (58 %). Précisons ici que certains organismes sont spécialisés dans les cours pour personnes à risque d'exclusion. Il s'agit de 8 organismes qui dispensent à eux seuls un total de 203 cours de préformation.

Tableau 3: Répartition des cours selon les catégories de préformation

Catégorie	%
Langues	61%
	<i>(dont les cours de français)</i> (58%)
Remise à niveau et rudiments professionnels	18%
Savoir être, vie sociale et repère civique	15%
Alphabétisation	8%

Source : Sardi & Haldemann 2004:26 ; n=104 types de cours décrits par 31 organismes.

Sur la base des 79 fiches qui décrivent la durée des cours, il ressort qu'une préformation comprend la plupart du temps 80 heures de cours (valeur médiane, la moyenne se situant à 155 h). Ces cours s'étalent sur plusieurs mois : la durée d'une préformation est en moyenne de 7 mois, mais la plupart ont une durée inférieure, car la valeur médiane se situe à 4 mois.

Si l'on considère uniquement les cours de français, on constate que ceux-ci présentent des possibilités de durée de formation variées, en concentrant une offre de cours comprise entre trois et six mois. Trois types de cours proposent des formations d'une durée plus courte que la moyenne : il s'agit des cours de « Français Divers », « Remise à niveau » et « Savoir être ».

La durée médiane d'une séance de cours est de 90 minutes, toutes préformations confondues. Pour les cours de français, la majorité des séances durent plus de 90 minutes (Sardi et Haldemann 2004:35).

Sur la base de 42 fiches descriptives de cours, on s'aperçoit que le coût médian de l'écolage est de 825 francs, pour un coût moyen de 1'301 francs. Il s'agit de la facture envoyée pour ce cours. Précisons toutefois que certains cours sont gratuits, et que d'autres peuvent être payés grâce à une aide à la personne (bourse de formation professionnelle, bourse de formation continue, bourse RMCAS et chèque annuel de formation) ou par une caisse d'allocation chômage. À ce coût d'écolage s'ajoutent les frais d'inscriptions, précisés dans 49 fiches descriptives. Le prix médian de l'inscription est de 50 francs et le prix moyen de 92 francs.

Tableau 4: Coût de l'écolage en fonction des différents types de cours (n=53)

	500.- et moins	501-1000.-	1001-2000.-	2001-3000.-	Plus de 3000.-	Coût moyen	Coût médian
Français divers	3	2	1	-	1	1066.-	650.-
Alphabétisation	2	-	-	1	1	1364.-	1023.-
Français débutants	2	4	4	1	1	1304.-	1097.-
Français intermédiaire	2	1	2	1	1	1393.-	1200.-
Français avancé	1	1	1	1	-	1017.-	1012.-
Remise à niveau	5	1	-	-	-	231.-	145.-
Matières école obligatoire	1	-	-	-	-	-	-
Rudiments professionnels	-	-	-	-	1	-	-
Savoir être	1	-	1	-	-	795.-	795.-
Vie sociale, vie civique	1	-	2	1	2	3082.-	2025.-
Langues	3	-	-	-	-	36.-	30.-
Total	21	9	11	5	7		

Source : Sardi et Haldemann 2004:36.

Si l'on se réfère aux valeurs médianes de durée et de coût de l'écolage, on obtient le montant horaire payé par la plupart des participants : SFr 10.30 par heure de cours. Selon cette enquête, seul un tiers des cours décrits a la possibilité d'être subventionné par le chèque annuel de formation (34 %). C'est dans les cours de français que ce remboursement est le plus fréquemment mentionné.

Dans les trois quarts des cours qui ont été décrits, une évaluation des compétences des participants est faite au début de la formation (83 %). En fin de formation en revanche, l'évaluation des compétences est moins fréquente (71 %). Dans 77 % des cours de formation, un certificat est remis. Les cours de français donnent plus souvent lieu à un certificat que les autres.

Les méthodes utilisées varient beaucoup, allant des méthodes classiques, qui s'appuient sur du matériel traditionnel (livres, manuels, photocopies), jusqu'aux méthodes plus interactives. Parmi celles-ci, on distingue :

- les approches centrées sur l'apprenant, où l'accent est mis sur les besoins des participants et leur participation ;
- les cours en petits groupes qui sont basés sur l'échange entre participants et les mises en situation ;
- les formations intégrées à une activité (visite, repas, etc.).

Les conditions à l'inscription varient de manière importante, tant en fonction du niveau des cours qu'en fonction du public cible. La majorité des cours de français ne fixe aucune condition d'inscription particulière. Quelques-uns conditionnent l'inscription à un test de niveau

et, pour le français de niveau débutant, le minimum requis est de connaître l'alphabet. Pour les conditions non liées à des compétences, celle qui est la plus souvent demandée est d'être au bénéfice d'un permis de séjour. Enfin certains cours sont réservés exclusivement à la population féminine.

5.3 Les participants

En 2004, on recense **10'760 inscriptions**¹² à des cours de préformation, sur la base de 63 fiches descriptives de cours. Sur ce nombre, 7106 inscriptions sont effectuées par des femmes (68 %) et 3654 par des hommes. Concernant la participation, il est difficile d'estimer le nombre d'inscrits qui ont effectivement pris part aux cours. Sur la base des informations données par certains organismes, le taux d'absentéisme relevé est de 11 à 12%, mais cette information ne porte que sur 9% des cours (32/373).

L'âge moyen des participants est de 32 ans et la très grande majorité des personnes qui suivent ces cours de préformation ont un âge compris entre 30 et 40 ans. La moyenne d'âge est plus élevée pour les cours de savoir-être, d'alphabétisation et de vie sociale. À l'inverse, elle est moins élevée pour les cours de remise à niveau et de rudiments professionnels.

Tableau 5: Age moyen en fonction des différents types de cours (n=55)

	Moins de 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans et plus	Age moyen
Français divers	1	4	2	1	1	28
Alphabétisation	1	-	-	2	3	37
Français débutants	3	1	2	2	1	30
Français intermédiaire	-	-	1	0	1	35
Français avancé	1	-	-	-	1	-
Remise à niveau	1	1	4	1	2	32
Matières école obligatoire	-	-	1	1	-	33
Rudiments professionnels	1	1	-	-	-	23
Savoir être	-	-	1	1	-	37
Vie sociale, vie civique	-	-	3	4	3	36
Langues	-	-	2	1	-	34
Total	8	7	16	13	11	32

L'offre de cours s'adresse à une population dont le niveau de formation est peu élevé. Presque tous les cours (45/49) indiquent une proportion majoritaire de participants dont la formation ne va pas au-delà de la scolarité obligatoire.

Les cours de préformation recensés à Genève s'adressent à de multiples public-cibles. Ainsi, l'inventaire a mis en évidence un total de 16 catégories de participants. Le Tableau 6 dresse la liste des intitulés utilisés par les organismes eux-mêmes pour décrire leur public-cible. Cela va du « tout-public » aux personnes en détention préventive, en passant par les personnes inscrites au chômage et les personnes à l'assistance sociale.

¹² Une personne peut en théorie s'inscrire à plusieurs cours dans l'année, c'est pourquoi nous parlons ici de nombre d'inscriptions.

Tableau 6 : Liste des public-cibles décrits par les organismes de formation

- Etudiants
- Femmes
- Femmes albanaises
- Migrantes (cours pour femmes uniquement)
- Migrants (cours mixtes)
- Parents d'élèves (CO)
- Personnes à l'assistance sociale
- Personnes à l'assurance chômage
- Personnes à l'assurance invalidité
- Personnes en détention préventive
- Réfugiés
- Requérrants d'asile
- Salariés
- Tout public (francophones et non-francophones)
- Travailleurs étrangers avec permis de séjour
- Travailleurs étrangers sans permis de séjour

Ces catégories, reprises telles quelles, ne sont évidemment pas exclusives, mais elles démontrent l'orientation donnée à ces formations par les organismes, les chevauchements possibles et laissent supposer une difficulté de coordination.

5.4 Typologie de l'offre

Face à une telle diversité de l'offre, il peut être utile de proposer une typologie pour caractériser les principales tendances qui se dégagent de l'ensemble des cours observés. Cette typologie vise à synthétiser les caractéristiques tant des cours offerts que des organismes de formation qui les proposent.

Trois types d'offres ont été identifiés. Ils sont orientés sur :

1. **L'acquisition** (enseignement classique). L'objectif est l'acquisition de connaissances selon un parcours progressif et clairement structuré qui répond souvent à des standards reconnus (Delf, Alte, Alliance Française). La formation est certifiée et les modalités de participation aux cours sont traditionnelles. Les méthodes sont plutôt classiques (audiovisuel, grammaire, conversation, etc.), les enseignants recourent à des méthodes pédagogiques éprouvées (« café crème », « panorama », etc.) ou sont propres aux organismes. Les organismes qui dispensent ces cours sont plus spécialisés dans la formation et offrent un nombre de cours importants ou une palette diversifiée. Il s'agit principalement des organismes privés dont le financement s'appuie essentiellement sur l'écolage des participants. Ils emploient presque exclusivement des enseignants salariés. Ils visent une population non-francophone très large où la proportion de participants peu ou pas qualifiés y est plus réduite. Exemples : Ecole-club Migros, IFAGE, ASC International House, Active Language SA. Ce type de cours relève aussi de la formation, et plus seulement de la préformation.
2. **La sensibilisation** (premiers pas en français, accueil des migrants). L'objectif est de permettre l'immersion des personnes dans leur environnement proche. Les cours ne proposent pas un parcours fortement qualifiant (atteinte d'un certificat ou diplôme). Les méthodes utilisées cherchent à mettre les personnes en situation (accent sur la vie quotidienne et sociale des participants, jeux de rôle, activités, etc.). Il s'agit essentiellement de cours de français qui doivent permettre aux participants d'acquérir

les compétences linguistiques de base, nécessaires pour évoluer dans leur environnement. Ils visent la plupart du temps des niveaux d'acquisition élémentaires (alphabétisation, niveau débutant). Ces cours font appel à des bénévoles et sont souvent gratuits ou peu onéreux. Exemples : Croix Rouge, Ecole et Quartier, Camarada.

3. **L'insertion ou réinsertion** (processus de réassurance personnelle face à l'apprentissage, la vie en société, rudiments professionnels, etc.). Prolongation du second type, ces cours de préformation visent soit à favoriser l'intégration des étrangers dans leur nouveau milieu (migrants récemment arrivés, requérants d'asile), soit à redonner une activité aux personnes en imitant, par exemple, les futures conditions d'emploi. Dans ce dernier cas, le but de la préformation est de permettre à des personnes en situation d'exclusion professionnelle de bénéficier d'une période de reprise d'activité pour favoriser le retour à l'emploi. Le contenu des cours est souvent établi en fonction des populations spécifiques ou de problématiques précises (femmes migrantes, rupture professionnelle, chômage). Les cours plus spécifiquement destinés aux étrangers sont fortement axés sur l'accueil. Les approches pédagogiques ont pour but de permettre aux participants de créer leur propre réseau social et de trouver dans l'école une structure d'appui pour acquérir les connaissances et s'intégrer à l'environnement. Exemples : OSEO, Voie F, Réalise.

Ainsi, l'offre de cours s'adapte aux différentes problématiques qui peuvent toucher la population des non-francophones. Cette diversité constitue une réponse aux besoins constatés sur le marché de la formation. Elle est aussi le résultat des multiples mesures de soutien du canton, des communes et de la confédération.

Si l'on ne retient que les cours qui s'adressent à une population non-francophone à risque d'exclusion au sens strict (difficultés avérées d'insertion sociale ou professionnelle), le nombre d'organismes ayant répondu à l'enquête postale qui s'adressent à ce type de population est relativement réduit : Réalise, Camarada, La Roseraie, OSEO, UOG, UPCGe, UPA, Voie-F. Ces huit organismes proposent 55 % des cours de préformation qui composent l'offre analysée dans cette étude (203/373).

5.5 Principaux enseignements sur l'offre de cours

- *L'offre genevoise comprend au minimum 373 cours (ou sessions de cours) de préformation.*
- *On recense à Genève 42 organismes de formation proposant des préformations. Sur ce nombre, 8 d'entre eux se sont spécialisés dans les cours pour personnes à risque d'exclusion et offrent 55% des cours recensés ici.*
- *En 2004, on a enregistré au minimum 10'760 inscriptions aux cours de préformation, dont 68% provenant de femmes.*
- *La majorité des cours de préformation sont des cours de français (58 %).*
- *En général, la durée d'une préformation est de 80 heures réparties sur quatre mois.*
- *Le coût médian de l'écolage est de 825 francs pour une préformation. L'écolage oscille entre 0 et 8'100 francs. Cette facture peut être partiellement ou totalement remboursée par une aide à la personne (bourse de formation professionnelle, bourse de formation continue, bourse RMCAS et chèque annuel de formation) ou par une caisse d'allocation chômage.*
- *Un tiers des cours de préformation peuvent être remboursés par le chèque annuel de formation.*
- *Une évaluation des compétences des participants est faite au début de la formation dans les trois quarts des cours décrits.*
- *Une grande variété de méthodes d'enseignement sont pratiquées.*
- *Les cours de préformation s'adressent à 16 public-cibles différents.*
- *Les personnes inscrites au cours de préformation ont en moyenne 32 ans et ont un niveau de formation peu élevé.*
- *Il existe trois types de cours, orientés sur l'acquisition, sur la sensibilisation ou sur l'insertion/réinsertion.*

6. Le financement public de la préformation

Dans ce chapitre, quatre sources d'information ont été croisées afin de décrire la façon dont les cours de préformation sont financés.

Une première enquête auprès des secrétariats généraux des départements a permis d'identifier les subventions de l'administration cantonale. Une seconde enquête, auprès des services de l'administration qui gèrent ces subventions, a apporté des informations détaillées sur les cours ainsi soutenus. Une troisième enquête auprès d'incitateurs-financeurs privés, de caractère plus exploratoire, a été conduite dans le but d'identifier leurs motivations et de comparer les montants investis avec les investissements publics.

Enfin, le questionnaire envoyé aux organismes de formation, dont un chapitre était consacré au financement, a permis d'obtenir des informations sur les subventions provenant de la Confédération et des communes. Les déclarations des organismes sur l'origine de leur financement ont aussi permis de compléter l'inventaire des subventions cantonales, réduisant ainsi l'imprécision due aux mécanismes d'attribution des subventions. En effet, les critères d'attribution d'une subvention sont souvent exprimés en des termes vagues ou généraux, et ne permettent pas forcément d'identifier directement un soutien à des cours de préformation pour non-francophones. Ces subventions peuvent poursuivre un objectif dont le lien est plus ou moins direct avec la préformation (ex: soutien d'une association) ou viser un effet à plus long terme.

6.1 Des fonds aux origines multiples

De ces enquêtes, il ressort que les organismes de formation ont de multiples financements. Certains cherchent activement des fonds auprès de plusieurs financeurs pour être en mesure de proposer des cours de préformation. Ainsi, les fonds obtenus peuvent provenir du secteur public (Confédération, Canton, Communes), d'un fonds mixte alimenté par les employeurs et subventionné par l'Etat (FFPP), du secteur privé (entreprises, associations professionnelles). A ces fonds s'ajoutent, selon les cas, l'écolage demandé directement aux participants.

6.1.1 Subventions fédérales

La Confédération subventionne les cours de préformation soit par l'entremise de trois départements cantonaux (Tableau 7), soit dans le cadre de projets¹³ ou demandes déposés par les organismes de formation.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) rembourse une grande partie (~ 9 millions) des cours de préformation suivis par les chômeurs (demandeurs d'emploi). C'est le Département cantonal de l'économie et de l'emploi (DEEE) qui gère cette subvention par l'entremise de l'Office cantonal de l'emploi. Dans le cadre des « mesures de marché du travail », l'OCE achète des prestations soit de façon regroupée (prestations collectives), dans le cadre d'un contrat avec un organisme de formation (cf. annexe 11.3), soit par personne (prestations individuelles). Le paiement des prestations individuelles s'effectue directement par les différentes caisses de compensation et d'allocations chômage aux organismes de formation. Cette

¹³ En 2005, les projets spécifiquement liés à la problématique des étrangers seront examinés et préavisés par le Bureau de l'intégration du canton de Genève (DEEE) à l'intention de la CFE (puis de l'ODM), et une partie de ces projets sera accompagnée et suivie par le BIE.

particularité fait que l'OCE ne détient pas actuellement les outils d'analyse de ces dépenses, mais reçoit des statistiques de la part du Seco.

L'Office des réfugiés (ODR) subventionne de son côté les « ateliers formation » de l'Hospice Général. Le Département de l'action sociale et de la santé du canton (DASS) agit en tant qu'intermédiaire pour reverser cette subvention.

Tableau 7: Subventions fédérales redistribuées par le canton

	Office	Intermédiaire	Organisme	Type(*)	2003	2004
1	SECO	DEEE (OCE)	OSEO	AP	580'000	600'000
2	SECO	DEEE (OCE)	Realise	AP	1'540'000	1'580'000
3	SECO	DEEE (OCE)	Voie F	AP	2'000	12'480
4	SECO	DEEE (OCE)	La Roseraie	AP	179'847	214'183
5	SECO	DEEE (OCE)	CAMARADA	AP	0	171'600
6	SECO	DEEE (OCE)	INFORCO	AP	202'000	266'112
7	SECO	DEEE (OCE)	UOG	AP	116'580	265'200
8	SECO	DEEE (OCE)	Supercomm	AP	26'400	n.d.
9	SECO	DEEE (OCE)	Hotel & Gastro Formation	AP	667'000	667'000
10	SECO	DEEE (OCE)	Hotel & Gastro Formation	AP	40'000	56'700
11	SECO	DEEE (OCE)	Divers organismes (cours de langues)	AP	4'626'827	5'120'000
12	ODR, CFE	DASS (HG)	Atelier formation - ARA	SUB (**)	825'870	885'002
13	ODR	DASS	Genève roule	SUB	282'650	316'072
14	ODR	DASS	Camarada	SUB	53'695	63'214
15	OFFT	DIP (OFPC)	Voie-F	n.d.	n.d.	2'149
16	OFFT	DIP (OFPC)	lfage	n.d.	n.d.	147'675
TOTAL					9'142'869	10'367'387

Source : enquête auprès des départements et services de l'administration cantonale. Budget ou comptes selon les données à disposition des services au moment de l'enquête, soit au printemps 2004.

(*) Achat de prestation (AP) ou subvention (SUB).

(**) Lors de la vérification du rapport par les services, le montant comptabilisé nous a été transmis : 896'885 en 2003 et 825'870 en 2004.

Parallèlement à ces subventions gérées par le canton, la Confédération subventionne directement des organismes de formation sur la base de projets qu'ils déposent. Notre questionnaire a permis d'en relever une partie grâce aux organismes de formation qui ont répondu.

Tableau 8 : Subventions fédérales attribuées directement par la Confédération aux organismes de formation en 2004

No	Office	Organisme subventionné	Montant 2004
1	CFE	CAMARADA	99'000
2	CFE	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	40'000
3	OFIIE (IMES)	LA ROSERAIE CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION	20'000
4	ODR	CAMARADA	17'477
5	ODR	GENEVE ROULE	282'000
6	OFAS	CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (CIP)	2'676'590
7	OFAS	ASSOCIATION REALISE	145'404
8	OFIIE	BIBLIOTHEQUE INTERCULTURELLE DE LA CROIX ROUGE GENEVOISE	30'000
9	SECO	ASSOCIATION REALISE	1'069'058
10	SECO	LA ROSERAIE CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION	179'846
	TOTAL		4'559'375

Source : enquête auprès des organismes de formation.

A l'avenir, d'autres projets viendront probablement s'ajouter à cette liste, comme ceux de la Commission fédérale des étrangers qui seront accompagnés par le Bureau de l'intégration.

6.1.2 Subventions cantonales

L'ensemble des départements de l'administration cantonale ont été interrogés à deux reprises : une première fois au niveau des secrétariats généraux pour identifier les subventions de préformations à l'intention de personnes non-francophones, et une seconde fois auprès des services directement chargés de la gestion de ces subventions pour en obtenir le détail.

Sur la base de ces réponses, **21 subventions** ont été identifiées à l'Etat de Genève en provenance de **4 départements** (DIP, DASS, DF, DJPS). Pour le DJPS, il s'agit plus précisément de contrats d'achats de prestations.

En 2004, le canton subventionne les cours de préformation à hauteur de ~ **3.9 millions**. Un descriptif détaillé de ces subventions est présenté à l'annexe 11.4. Précisons toutefois que les buts poursuivis par ces subventions sont très divers et que l'addition de ces montants doit être considérée avec prudence.

Tableau 9 : Subventions cantonales

	Département	Office/Service	Organisme de formation	Montant 2003	Montant 2004
1	DASS	DGAS	SOS Femmes	202'000	220'000
2	DASS	DGAS	Réalise	350'000	350'000
3	DASS	DGAS	CRAL	40'000	0
4	DASS	DGAS	UPA	210'000	210'000
5	DASS	DGAS	UPA	87'000	87'000
6	DASS	DGAS	CAMARADA	75'000	100'000
7	DASS	DGAS (HG)	Nd. (Via RMCAS)	15'116	12'199
8	DASS	DGAS (HG)	Atelier de formation ARA(*)	537'166	985'525
	<i>Sous-total</i>			1'516'282	1'964'724
9	DF	SPPE-CIFEF	Voie-F	148'000	148'000
10	DF	SPPE-CIFEF	CAMARADA	93'000	93'000
11	DF	SPPE-CIFEF	SOS Femmes	60'000	60'000
12	DF	SPPE	Voie-F	50'000	50'000
	<i>Sous-total</i>			351'000	351'000
13	DJPS	SAPEM	AUXILIA(**)	4'050	3'930
14	DJPS	Prob. Insert.	Interne(***)	120'000	120'000
	<i>Sous-total</i>			124'050	123'930
15	DIP	OFPC	UOG	704'000	700'000
16	DIP	OFPC	IFAGE	446'000	400'000
17	DIP	OFPC	UPCGe	40'500	40'500
18	DIP	DGCO	Ecole parents CO(***)	170'000	166'000
19	DIP	SAF	Ecole et Quartier	60'000	60'000
20	DIP	SAF	Lire et écrire	44'800	44'800
	<i>Sous-total</i>			1'465'300	1'411'300
21	Etat (DIP)	Participation FFPP	Cours de préformation	155'543	146'790
	TOTAL			3'456'632	3'850'954

Sources : enquêtes auprès des départements et services de l'administration cantonale.

(*) pas prévu au budget, mais prise en charge par le DASS d'une part du déficit de l'HG pour ce qui concerne l'aide aux requérants d'asile, soit 985'000 francs complémentaires au montant versé par la Confédération.

(**) 6 contrats d'achats de prestations regroupés en raison des faibles montants.

(***) postes de travail inscrits au budget.

Les montants des subventions attribuées par le FFPP sont présentés dans le chapitre « financement mixte » ci-dessous (Tableau 11), mais ce Fonds est lui-même subventionné par l'Etat à hauteur de 30 % des montants distribués¹⁴.

A ces subventions versées directement aux organismes, il faut encore ajouter la part de la subvention cantonale attribuée directement aux personnes et intitulée « chèque annuel de formation ». Ces chèques de 750 francs par personne et par année peuvent être utilisés pour toutes sortes de formation (ex. Ecole Club Migros). Le questionnaire aux organismes montre qu'environ 552 personnes ont acquitté tout ou partie des frais d'écologie grâce à un chèque annuel de formation en 2004, ce qui représente une somme de 414'000 francs. C'est évidemment une estimation minimale, puisque tous les organismes concernés n'ont pas répondu à cette question¹⁵ et que ce montant ne porte que sur 29% (7/24) des cours de préformation

¹⁴ Montant comptabilisé dans la ligne 31 du tableau 9.

¹⁵ « Alors que 24 fiches de cours ont fait état d'un possible remboursement des frais de cours par le chèque annuel de formation, seules onze fiches de cours contenaient des informations sur le nombre d'inscrits au béné-

identifiés comme pouvant être remboursés par ce chèque. Pour le DIP, c'est la commission « institutions et cours de formation » qui préavise les agréments aux organismes et aux cours remboursables par l'actuel « chèque annuel de formation », et qui est aussi compétente en matière de subventions d'organismes par l'OFPC¹⁶.

Ces subventions cantonales sont versées à plusieurs types de destinataires. On peut notamment en distinguer trois :

- les subventions versées directement aux organismes de formation : il s'agit soit de montants globaux (soutien de l'organisme, soutien d'un cours), soit de remboursements de prestations: SFr 3'404'164 en 2004.
- les subventions versées à un intermédiaire qui redistribue ces montants aux organismes de formation qu'il a sélectionnés (FFPP, CIFEFF) : SFr 447'790 en 2004.
- les subventions versées directement à la personne, comme le chèque annuel de formation : SFr 414'000 en 2004 (uniquement pour les cours de préformation).

La première catégorie est de loin la plus importante en termes de montants annuels. Le total des subventions cantonales, une fois l'estimation du chèque annuel de formation ajoutée, est de SFr 4'265'954.

6.1.3 Subventions communales

Les questionnaires auprès des organismes de formation n'ont révélé que de très rares subventions en provenance des communes genevoises, excepté pour la Ville de Genève (présentés dans un tableau séparé ci-dessous). Par ailleurs, ces organismes n'ont pas précisé le nom de ces communes.

Comme pour les subventions cantonales, les subventions de la Ville de Genève proviennent de plusieurs départements. Le total s'élève à plus d'un million de francs et vient s'ajouter aux subventions fédérales et cantonales, puisque l'on retrouve souvent les mêmes prestataires de préformation.

ficé du chèque. Sur ces 11 fiches, quatre n'ont pas indiqué de participants au bénéfice du chèque. Les 7 autres fiches ont totalisé 552 inscrits au bénéfice du chèque pour l'année 2004. » (Sardi et Haldemann 2004 :38).

¹⁶ Martine Brunshawig Graf, Présidente du Département de l'instruction publique, Directives du 19 juin 2002 applicables en matière de formation continue des adultes (délivrance de chèque annuel de formation, subventions aux institutions de formation continue).

Tableau 10: Subventions de la Ville de Genève

Origine de la subvention (telle que citée par l'organisme)	Organisme subventionné	Montant 2004
AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT	ENTREPRISE SOCIALE DE L'ORANGERIE	75'000
	LA ROSERAIE CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION	25'000
	VOIE F ESPACE FORM.FEMMES	20'000
	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE CAMARADA	65'000 33'750
CULTURE	ECOLE & QUARTIER COLLEGE DES COLOMBIERES	52'500
VILLE DE GENEVE	GENEVE ROULE	300'000
	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	233'100
	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	140'000
VILLE DE GENEVE & Fondation FAS'E	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	200'000
TOTAL		1'144'350

Sources : enquête postale auprès des organismes de formation & budget de la ville de Genève (données en italiques).

Les subventions de la ville de Genève semblent plutôt ciblées sur des organismes qui proposent des préformations gratuites, bon-marchées ou qui offrent des cours pour un public très spécifique (requérants d'asile, ex-prostituées, femmes migrantes).

6.1.4 Le financement mixte public/privé

Il s'agit de l'offre de cours soutenue par le biais du Fonds en faveur de la formation professionnelle et du perfectionnement (FFPP). Ce fonds est alimenté par des cotisations versées par les employeurs¹⁷ et subventionné par l'Etat pour un montant équivalent aux 30 % de ces cotisations. Ce sont les associations professionnelles et syndicales qui regroupent les demandes des entreprises et formulent une requête auprès du FFPP pour financer un cours spécialement conçu à leur intention. Il peut s'agir, par exemple, de cours donnés directement dans des entreprises, pendant les heures de travail.

Tableau 11: Subventions du FFPP

Demandeurs	Cours	Public cible	Prestataires	2003	2004
SSE	français	personnel du secteur de la construction	UOG	38'278	40'000
FEGEMS	français	personnel des EMS	UOG	149'097	155'000
SIT	français et alphabétisation	non-francophones	UOG	129'703	168'000
UAPG-CGAS	français	personnel du secteur Services et industries	UOG	201'399	126'300
TOTAL				518'477	489'300

Source : FFPP.

La part de l'Etat se monte à 30% de ce total (cf. Tableau 9), soit en 2004 un montant de SFr. 146'790 à ajouter aux subventions cantonales.

Au total, le financement public de la préformation s'élève à 20.8 millions comprenant les participations de la confédération (15 millions), du canton (4.3 millions et 0.4 million pour le chèque annuel de formation) et de la Ville de Genève (1.1 million).

¹⁷ Cela comprend la cotisation de l'Etat en tant qu'employeur (à laquelle s'ajoute la subvention).

On serait tenté de diviser le total des subventions par le nombre d'inscriptions, mais ce ratio n'est pas pertinent car :

- les inscriptions représentent un minimum auquel s'ajoutent toutes les inscriptions non déclarées lors de l'enquête postale auprès des organismes de formation, alors que l'inventaire des subventions cantonales, lui, est pratiquement exhaustif ;
- certaines subventions portent sur les structures ou s'étendent à d'autres activités que les cours de préformation ;
- les aides à la personne (bourses de formation professionnelle, bourses de formation continue, bourses RMCAS et chèque annuel de formation) ne sont pas identifiées précisément ici ;
- les projets et subventions des communes genevoises ne sont pas identifiées précisément.

6.1.5 Le financement privé

Les cours de préformation peuvent être financés directement par les associations professionnelles ou les entreprises intéressées à développer les compétences de leur personnel. Ces actions ont été mentionnées lors des entretiens (SSE, Migros, FEGEMS), mais n'ont pu être mesurées par le questionnaire auprès des organismes de formation, la question ne leur ayant pas été posée. De l'avis de nos interlocuteurs, ces initiatives sont la plupart du temps relayées par les associations professionnelles et font l'objet d'une demande de soutien auprès du FFPP, ce qui devrait leur donner une certaine visibilité (cf. tableau 11).

6.2 Des modes de gestion hétérogènes

Le nombre et la diversité des subventions attribuées par le canton amène un certain nombre de questions sur la façon dont celles-ci sont gérées. Les informations obtenues des départements permettent d'analyser les pratiques en matière de contrats, de critères d'attribution, de critères de renouvellement et de contrôle pour 37 subventions (21 cantonales et 16 fédérales mais redistribuées par le canton).

Pratiques en matière de contrats

Du point de vue des contrats passés avec les organismes de formation subventionnés, on constate une gestion hétérogène allant de la forme la plus simple, l'absence de contrat (13 cas, ~ 2.3 millions), jusqu'au contrat de prestation (14 cas, ~ 10.2 millions).

Les contrats de prestations correspondent aux achats de prestations opérés par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et le Service d'application des peines et des mesures (SAPEM, DJPS). Dans ces cas, le contrôle est également effectué sur la base de rapports d'activité. L'OCE ajoute à ces conditions un contrôle des présences aux cours relevé grâce au système PLASTA. Des entretiens périodiques (avec les demandeurs d'emplois ou les organismes de formation) permettent de compléter cette information si des hausses ou des baisses de fréquentation sont observées.

Le FFPP est un cas particulier : il approuve des demandes annuelles et demande aux prestataires de formation un « bilan pédagogique des cours ».

Critères d'attribution

Parmi les subventions attribuées sans contrat, 4 d'entre elles sont attribuées selon une loi, et 2 font l'objet de directives à respecter. Dans la plupart des subventions accordées sans contrat, les critères d'attribution ne sont pas précisés par les services et portent uniquement la mention « critère juridique » ou « critère pédagogique » ce qui n'atteste pas d'une gestion véritablement maîtrisée.

Les aides attribuées par le FFPP mentionnent des critères financiers en plus des critères juridiques et pédagogiques.

Concernant les contrats de prestations, les critères mentionnés sont détaillés et citent par exemple la flexibilité des horaires, la rapidité d'intégration des personnes dans les cours, un suivi individuel et l'atteinte d'objectifs de formation en fonction des projets professionnels. Des critères financiers sont également détaillés, généralement en fonction des montants horaires à ne pas dépasser.

Sur le total des subventions attribuées par le canton qui ont été examinées (37), une sélection par appel d'offres de l'organisme de formation n'a été mentionnée que dans 4 cas.

Critères de renouvellement

La situation varie également beaucoup quand il s'agit de renouveler ces subventions. Pour les subventions attribuées sans contrat mais d'après une loi, le renouvellement n'est pas remis en question, car c'est la loi qui en détermine ou non l'échéance. Le renouvellement de la subvention est dans ces cas pratiquement automatique. Il est effectué après un examen du rapport d'activité (dont certains contiennent des indicateurs de fréquentation des cours) et, pour un nombre limité de cas, un contrôle du bilan, des statuts, du budget et des comptes de pertes et profits. Pour ces cas, le contrôle est surtout financier et comptable. L'efficacité ou l'efficience ne sont contrôlés qu'à travers des documents ayant une autre vocation (rapports d'activité, bilan de cours). Un renouvellement automatique a été spécifiquement mentionné pour 8 subventions.

Pour les contrats de prestations, les critères sont plus détaillés et liés aux critères d'attribution dans 10 des 11 contrats les plus importants. On trouve des critères pédagogiques (atteinte des objectifs de formation fixés au départ, niveau de formation) et sur les conditions-cadre du cours (flexibilité des horaires, intégration rapide des nouveaux participants dans les cours tout en maintenant un niveau homogène du groupe, suivi individuel des participants, etc.). On trouve aussi, dans le contrat et dans le cahier des charges, des « indicateurs de conformité » : principalement des critères quantitatifs et qualitatifs, mais aussi des conditions telles que « la formation coïncide avec un besoin du marché du travail ».

Pour d'autres subventions, le critère de renouvellement mentionné est d'un autre type, puisqu'il est fait mention que la subvention est « nécessaire à la survie de l'institution », sans autre forme de commentaire.

Enfin, dans la majorité des cas (84%, soit 31/37) l'échéance des subventions attribuées n'a pas été communiquée.

6.3 Principaux enseignements sur le financement de la préformation

- *La Confédération subventionne les cours de préformation soit directement auprès des organismes de formation (~ 4.6 millions), soit par l'intermédiaire de deux départements de l'administration cantonale (DEEE, DASS : ~ 10.4 millions, 16 subventions).*
- *Le canton subventionne les cours de préformation au moyen de 21 subventions en provenance de 4 départements, pour un total d'environ 3.9 millions de francs (en 2004).*
- *Le chèque annuel de formation vient s'ajouter à ces subventions cantonales pour un montant estimé à 414'000 francs.*
- *Les communes, et surtout la Ville de Genève, subventionnent les cours de préformation pour un montant d'environ 1.1 million de francs.*
- *Le fonds alimenté par les employeurs et subventionné par l'Etat (FFPP) achète des cours de préformation à un seul organisme (UOG), pour un montant d'environ 500'000 francs.*
- *Au total, les contributions publiques en matière de préformation s'élèvent à plus de 20 millions. Les objectifs de ces subventions sont toutefois très divers et la simple addition de ces montants doit être considérée avec prudence.*
- *La gestion des subventions cantonales n'est ni harmonisée, ni coordonnée.*
- *Sur 36 subventions attribuées par le canton, 4 sont attribuées selon une loi, 14 font l'objet d'un contrat de prestation, et 8 subventions sont renouvelées automatiquement.*
- *En plus de l'absence pure et simple de contrat (12 cas), plusieurs types de contrats coexistent (contrat de prestation, base légale uniquement, demandes annuelles).*
- *Les subventions assorties d'un contrat de prestation disposent de critères d'attribution et de renouvellement précis.*
- *Les critères d'attribution et de renouvellement des subventions accordées sans contrat ne sont pas, ou sont très peu détaillés.*
- *Certaines subventions visent avant tout l'organisation d'un cours de préformation, d'autres participent plus généralement au soutien d'une association pour que son action dans un certain domaine puisse continuer.*

7. L'impact de la préformation

La question de l'impact des cours de préformation est essentielle, mais la mesure en est rendue délicate par la multiplicité des facteurs qui interagissent entre un cours de préformation et l'effet désiré sur la collectivité : améliorer l'intégration professionnelle et l'insertion sociale.

Dans ce chapitre, nous décrivons les contraintes techniques et les particularités liées à la mesure de cet impact, et présentons ensuite une série de résultats issus d'autres recherches de manière à dégager des pistes d'approfondissement. En effet, en l'état du questionnement actuel et du type de subvention accordé, la commission a renoncé à investir plus de moyens d'investigation avant que les conditions d'une telle étude ne soient réunies (définition des objectifs des subventions, choix d'un public-cible, mise en place d'un suivi des participants, etc.).

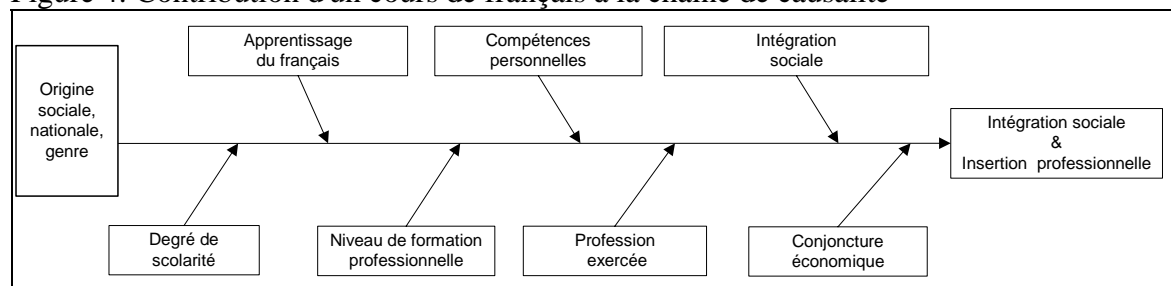
7.1 Les particularités de l'impact à mesurer

Il y a deux questions à élucider. La première est la question de l'efficacité d'un cours sur les compétences de l'apprenant, tandis que la seconde est la question de l'impact de ce cours sur sa mobilité et son insertion professionnelle. Si ces deux questions sont liées, la mesure des effets en est différente.

Si l'on s'intéresse à l'impact d'un cours sur les connaissances des participants, il s'agit de mesurer la qualité du cours, de l'enseignant, de vérifier l'adéquation des méthodes pédagogiques avec le public-cible, d'examiner les conditions de la formation (enseignement le soir ou pendant les heures de travail, possibilités de garde des enfants, etc.). Il faut aussi mesurer les connaissances initiales de l'apprenant dans la matière enseignée et son niveau général de formation.

Par contre, si l'on veut mesurer l'impact d'un cours sur la mobilité et l'insertion professionnelle de l'ensemble des participants, il faut mesurer d'autres variables comme le type de profession, les compétences sociales des participants, le contexte professionnel, juridique, la conjoncture économique, sociale, voire internationale. Il faut pour cela suivre des participants d'un type de cours bien défini et que le groupe soit relativement homogène afin de permettre des comparaisons entre les participants.

Figure 4: Contribution d'un cours de français à la chaîne de causalité



Enfin si l'on veut avoir une indication sur l'évolution générale de la situation, mais sans lien direct avec tel ou tel cours en particulier, on peut s'appuyer sur des indicateurs globaux comme le taux de chômage des non-francophones, le nombre de participants qui ont trouvé ou retrouvé du travail, le nombre de personnes à l'assistance parmi les non-francophones, etc.

7.2 Déterminer un plus petit dénominateur commun

Pour mesurer l'impact d'une politique ou d'un programme, il faut pouvoir identifier précisément en quoi consiste cette politique. De plus, il faut une certaine cohérence dans les mesures qui sont mises en oeuvre.

Dans le cas présent, l'inventaire auprès des organismes de formation a permis de recenser 373 cours de préformation, trois types de cours très différents (cf. la typologie), à l'intention de pas moins de 16 public-cibles. Les participants à ces cours présentent des profils extrêmement variables et leurs situations évoluent de façons très différentes. Dans ces conditions, la mesure de l'impact de cet ensemble de cours, afin « *d'évaluer les effets concrets que ces cours ont et ont eu sur l'intégration des personnes qui les ont suivis ; leur insertion, maintien et ou mobilité sur le marché de l'emploi* » (cf. mandat), ne produira pas les résultats attendus. Cela a d'ailleurs été relevé par un certain nombre des organismes de formation contactés. Par conséquent, l'utilisation de cet ensemble comme dénominateur commun ne convient pas pour l'étude des effets.

Pour satisfaire la demande d'information qui nous est faite à propos de l'impact des cours de préformation, il faudrait déterminer un plus petit dénominateur commun. Par exemple, choisir un cours de français en entreprise pour les employés du bâtiment, un cours de français pour migrants arrivés récemment et donné par des bénévoles, ou encore un cours d'introduction à la vie civique pour des femmes migrantes, etc. Cela aurait l'avantage de prouver l'utilité d'un certain type de cours, répondant à des caractéristiques précises et maîtrisées. Mais ces résultats ne pourraient pas être généralisés à l'ensemble des cours qui répondent à d'autres caractéristiques. Notons que l'enquête de la CEPP qui porte sur le chèque annuel de formation bénéficie d'un plus petit dénominateur, et surtout d'une base de données permettant de sélectionner des groupes de bénéficiaires. Cette enquête apportera des informations sur l'impact des cours suivis grâce à ce type de financement.

Ajoutons ici que lors des entretiens avec le réseau d'acteurs, personne n'a contesté l'utilité des cours de préformation. Au contraire, tous s'accordent à dire qu'en termes d'intégration, il est avantageux pour les personnes concernées de maîtriser, par exemple, la langue du pays d'accueil. C'est d'ailleurs le postulat de base utilisé par la Confédération dans son programme de promotion de l'intégration des étrangers et qui relève « l'importance de la maîtrise d'une langue nationale pour la réussite du processus d'intégration » (Kaya & Achermann 2004:7).

7.3 L'impact des préformations soutenues par la Confédération

La Confédération mène depuis le premier octobre 2000 un programme de promotion de l'intégration des étrangers dont l'un des « points forts » est la promotion de la communication linguistique. Cet axe du programme repose principalement sur le développement de cours de langue et d'alphabétisation. Ainsi la Commission fédérale des étrangers (CFE) subventionne un certain nombre de cours de ce type.

Ce programme vise trois objectifs :

- *« Promotion des compétences linguistiques de publics difficiles à atteindre. Il s'agit de femmes non actives professionnellement ou des personnes ayant des ressources financières limitées.*
- *Modification des offres existantes avec le but que les cours de langue contribuent à la participation des étrangers à la vie sociale et facilitent directement les actes quotidiens.*
- *Promotion des contacts sociaux (cours de langue comme lieu de rencontre). » (Op. cit. : 8).*

Ce programme a été évalué par le Forum suisse des migrations (Kaya & Achermann 2004) afin « de porter un jugement sur les projets menés, leur réalisation, leurs résultats et leurs effets directs ». L'enquête repose sur 10 études de cas portant sur des projets représentatifs, l'envoi d'un questionnaire auprès des organismes de formation qui ont été soutenus (91 réponses sur 127 projets contactés, 71 %) ainsi qu'un petit nombre de témoignages de participants.

Les principaux résultats de cette évaluation sur les types de formation et les publics visés montrent que :

- *« Le contenu des formations organisées est susceptible de répondre aux besoins linguistiques élémentaires du public cible et en particulier celui de sortir de son isolement linguistique.*
- *Les différents types de formations recensées confirment la cohérence de la conception des formations avec les objectifs de la CFE.*
- *Une grande majorité des actions de formation (62 %) combine des formations à but linguistique avec des formations à but social.*
- *La prédominance des femmes est considérable : un peu plus de la moitié des formations s'adressent exclusivement à un public féminin, alors que l'autre moitié s'adresse plutôt à un public mixte. Les participants ayant une formation de base ou n'ayant aucune formation sont majoritaires, soit 59 %.*
- *La part des femmes et des personnes sans emploi est considérable (64 %).*
- *Les formations soutenues par la CFE sont plutôt complémentaires que concurrentes à celles déjà existantes sur le marché. » (Op. cit. : 11).*

Sur le plan de la mise en oeuvre et de l'intégration des projets de la Confédération dans l'ensemble des mesures de préformation menées en Suisse, il est relevé que

« la CFE n'est pas le seul organisme qui intervient dans le domaine de la formation linguistique. Un certain nombre d'acteurs tant publics que privés sont engagés en la matière. Bien que cette multiplicité des acteurs financeurs doive être considérée comme positive en soi, il en découle en pratique une situation très confuse (...). Il ne sera pas exagéré de dire que les actions publiques en la matière - tant au niveau fédéral que cantonal voire communal - résultent d'une politique d'intervention que l'on peut qualifier de poli-

tique de « patchwork ». Elle manque de clarté au regard de la perspective politique à suivre à long terme et crée de la confusion par rapport à la structuration et systématisation de l'engagement des opérateurs » (Op. cit. : 111).

Du point de vue de l'effet de ces cours et de leur impact, cette évaluation s'est contentée de mesurer l'amélioration des compétences linguistiques des participants. Sur la base des progrès constatés, l'évaluation tire un certain nombre de conclusions sur la politique globale de promotion linguistique. Ainsi, l'avis recueilli auprès des participants de ses formations permet d'affirmer que :

« Bien que les connaissances linguistiques acquises ne soient pas encore utilisées de manière satisfaisante en dehors des cours, les participants interviewés reconnaissent cependant leur utilité. En effet, les impacts ne se limitent pas à la seule utilisation des connaissances linguistiques acquises mais concernent également les facteurs non linguistiques : grâce aux cours de langues, les participants deviennent plus confiants dans leur vie quotidienne. De plus, les connaissances acquises sur les structures fédérales et les conditions de vie en Suisse leur permettent de se positionner dans la société d'accueil. L'utilité des formations réside aussi dans le fait que les participants s'intègrent de plus en plus à la vie sociale, même si ce n'est que de manière limitée. Ils tissent des contacts entre eux, en dehors des cours, deviennent plus autonomes et plus à l'aise d'entreprendre des tâches quotidiennes (faire des commissions, répondre au téléphone, par exemple) et tentent d'aider leurs enfants dans leurs devoirs scolaires.» (Op. cit. : 16).

Les auteurs relèvent également que les cours de préformation qu'ils ont observés sont généralement d'une durée trop courte pour acquérir une connaissance suffisante de la langue et que des mesures complémentaires à ces préformations seraient nécessaires. Toutefois la préformation est une première étape qu'ils considèrent comme satisfaisante.

« Les effets linguistiques constatés sur les participants sont certains. Les participants rencontrés lors des visites les estiment positifs. Les méthodes employées permettent aux élèves de se repérer dans la langue et de l'utiliser dans une pratique courante limitée. La pratique de l'oral se développe plus aisément que celle de l'écrit. » (Op. cit. : 72).

Enfin, pour ces auteurs, il ne fait pas de doute que la formation linguistique permet de lutter efficacement contre l'exclusion socio-économique des immigrés.

7.4 L'impact des cours sur l'insertion professionnelle des chômeurs

Principal acheteur de prestations de formation du canton (environ 60 millions de francs par an), l'Office cantonal de l'emploi se préoccupe tout particulièrement de l'impact des mesures de préformation sur l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Pour mesurer l'efficacité ou l'utilité d'un cours, les conseillers en personnel réalisent des entretiens avec les demandeurs d'emploi ayant participé à ces cours et évaluent avec eux l'atteinte des objectifs fixés lors de leur inscription à ce type de formation. Cette analyse est donc avant tout individuelle et adaptée aux besoins et possibilités de chacun. Mais compte tenu des limites techniques, l'OCE n'a pas publié de statistiques mettant en relation le taux de réinsertion des demandeurs d'emploi avec les mesures du marché du travail dont ils auraient pu bénéficier.

En effet, pour généraliser ces résultats à l'ensemble des demandeurs d'emploi, en utilisant par exemple le taux de réinsertion, l'OCE relève un certain nombre de difficultés. Premièrement il est avéré que les demandeurs d'emplois faiblement qualifiés ont de plus grandes difficultés à retrouver du travail que les autres, que cela nécessite en général plusieurs types de « mesures du marché du travail » (= cours), et que cela prend du temps. Donc le lien entre la réinsertion professionnelle et la participation à un cours de préformation est dans la plupart des cas très éloigné.

Deuxièmement, on pourrait s'attendre à ce que l'outil informatique actuellement à disposition (PLASTA) permette de calculer le taux de réinsertion des demandeurs d'emploi ayant suivi un cours. Mais tel n'est pas le cas et le chiffre ainsi obtenu nécessitera de coûteuses vérifications. En effet, cette base de données n'a pas été conçue dans ce but et ne permet pas de saisir des données importantes, comme le motif précis de la sortie du chômage. De plus, elle ne conserve pas les données suffisamment longtemps pour effectuer le suivi des dossiers à long terme. Il faudra donc réaliser un certain nombre d'entretiens avec les demandeurs d'emploi concernés pour déterminer les facteurs qui leur ont permis de retrouver un emploi, ainsi que les causes réelles de leur « sortie » du fichier PLASTA. En effet, un demandeur d'emploi qui sort du fichier n'a pas forcément retrouvé du travail, mais il a pu par exemple déménager dans un autre canton ou renoncer à ses indemnités chômage.

7.5 Principaux enseignements

Sur la mesure de l'impact des cours (difficultés méthodologiques) :

- *Le fait de suivre un cours de préformation n'est pas le seul facteur qui agisse sur l'amélioration de l'intégration professionnelle ou de l'insertion sociale.*
- *Il n'y a pas de lien directement mesurable entre la qualité et l'efficacité d'un cours de préformation et le fait de trouver ou retrouver du travail.*
- *Il n'y a pas de lien directement mesurable entre la qualité d'un cours de préformation et les variations du taux de chômage chez les non-francophones. Il s'agit tout au plus d'une indication à prendre en complémentarité avec d'autres informations.*
- *Dans l'état actuel de la politique cantonale en matière de préformation, et selon les administrations consultées, la mesure de l'impact de l'ensemble des cours de préformation subventionnés n'est pas possible.*
- *Par contre, il est possible de mesurer l'impact d'un certain type de cours pour autant que l'on puisse identifier leur dénominateur commun, qu'ils poursuivent le même objectif et que des instruments de suivi des participants soient mis en place.*
- *Pour les cours de préformation agréés par l'OCE, le taux de réinsertion des demandeurs d'emploi ne peut être utilisé pour juger de leur efficacité sans de coûteuses précautions méthodologiques.*

Sur l'impact des cours :

- *L'impact des cours de préformation soutenus par la Confédération est jugé satisfaisant par leurs évaluateurs en termes d'amélioration des compétences linguistiques élémentaires.*
- *Au-delà des compétences linguistiques, ces cours permettent aux participants de sortir d'un certain isolement social et de devenir plus confiants dans leur vie quotidienne. Ils leur permettent de mieux s'intégrer à la vie sociale, même si ce n'est que de manière limitée, et facilitent leur autonomisation.*

8. Conclusion

8.1 L'offre de cours

L'offre de préformation s'adresse aussi aux francophones

Au cours de l'évaluation, nous avons déjà relevé que la distinction effectuée dans l'action 2 de l'agenda 21, qui définit son champ d'intervention par « la préformation et formation des non-francophones » ne correspond pas à la réalité en matière de préformation, tant le nombre de cours de ce type s'adresse également à des francophones. À l'évidence, les cours de « français niveau débutant » seront uniquement fréquentés par des non-francophones, mais cela n'est pas le cas pour les cours d'alphabétisation, de remise à niveau scolaire ou de savoir être, ouverts à un public mixte composé aussi bien de personnes francophones que non-francophones. De l'avis de la CEPP, la définition du champ d'action doit être reformulée pour intégrer ces deux types de publics. Un des objectifs de la préformation consiste en effet à rendre accessible des formations professionnelles plus qualifiées grâce à des cours préalables de français, calcul, etc. : il s'agit d'entamer une démarche de formation à laquelle il est souhaité que les participants donnent une suite.

L'offre est importante et diversifiée

L'inventaire des cours de préformation réalisé à l'aide d'un questionnaire envoyé aux organismes de formation permet de recenser une offre de cours importante et diversifiée. Sous les rubriques « cours de français, alphabétisation, rudiments professionnels, remise à niveau scolaire, savoir être, vie sociale et repères civique », on dénombre au minimum 373 cours ou sessions de cours donnés sur le territoire genevois.

Pas moins de 42 organismes de formation sont actifs dans ce domaine. D'une part ils répondent à un besoin, ou plutôt des besoins spécifiques, d'autre part leur activité témoigne que la préformation, et plus généralement la formation, constitue un véritable marché. Caractérisé par une grande fragmentation, ce marché est opaque. De tous les répertoires utilisés par les incitateurs (bop.ch, orientation.ch, etc.), aucun ne couvre l'ensemble de l'offre identifiée à Genève lors de notre enquête auprès des organismes de formation. Quant au public, il est souvent confronté à des listes partielles, composées d'organismes dont il ne sait comment ils ont été sélectionnés (critères de sélection inconnus ou indisponibles). Souvent, il n'a d'autre choix que de se référer directement au catalogue de cours de chaque organisme. Devant un tel flou en matière d'information, les personnes intéressées par des cours de préformation doivent donc s'en tenir aux conseils des « spécialistes » qu'elles rencontrent, alors que ces « spécialistes » n'ont qu'une vue partielle et compartimentée sur l'ensemble de l'offre existante.

Cette situation résulte certainement d'un développement progressif de l'offre de préformation. Il y a quelques années, les cours se développaient dans des « marchés de niche » et il était relativement simple d'orienter les personnes. Aujourd'hui les organismes de formation ont diversifié leur offre et les programmes de cours se dédoublent sans qu'il soit toujours très aisé de distinguer leurs spécificités.

Trois types de cours

L'analyse de l'offre de préformation permet de dégager trois types de cours (cf. chapitre 5.4). Les objectifs en sont très différents.

- 1) Le premier type vise l'**acquisition de connaissances**, principalement en français ou en informatique, ce qui se traduit par des cours à la pédagogie plutôt classique. L'objectif, simple, est de transmettre des compétences techniques et spécifiques (cours de français, informatique) qui seront validées par un certificat.
- 2) Un objectif d'un tout autre ordre caractérise le deuxième type : **la sensibilisation**, qui propose aux participants de s'immerger dans leur environnement proche. Les méthodes utilisées cherchent à mettre les personnes en situation (cours de cuisine, visites). et la préformation est considérée comme un tremplin pour accéder à des formations apportant plus de qualifications professionnelles.
- 3) Le troisième type, l'**insertion/réinsertion**, ne concerne plus seulement les non-francophones arrivés récemment, mais aussi les chômeurs de longue durée et les personnes à l'assistance publique. Les cours et méthodes visent à favoriser un accès - ou un retour - à l'emploi. L'accent est mis sur un encadrement socioprofessionnel favorisant le développement des compétences (apprendre à apprendre, renforcement personnel).

L'offre de cours de préformation à Genève est animée principalement par les organismes de formation eux-mêmes, ainsi que par les associations professionnelles. Ce sont eux qui identifient les besoins, définissent les objectifs de formation et sélectionnent les méthodes. Dans une certaine mesure, l'OCE joue également un rôle en la matière, mais il semble se limiter au choix des prestataires. Il est à noter que les conditions de choix de l'OCE restent floues à l'heure actuelle. En effet, si l'on connaît les étapes de la procédure pour agréer les organismes de formation remboursés par le chômage, les critères utilisés lors de cette procédure n'étaient pas disponibles au moment de notre enquête.

L'information sur l'offre est dispersée et fragmentaire

Autre constat, s'il y a des offres partiellement coordonnées en fonction du mode de financement (LACI, chèque annuel de formation, FFPP, CIFE, assistance publique), il n'y a pas d'information regroupée sur l'ensemble de l'offre de formation. Il manque une visibilité globale et un outil commun (catalogue, portail Internet¹⁸) qui permette de regrouper l'ensemble des informations sur les préformations disponibles à Genève, avec la durée des cours, les prérequis, les horaires, les places disponibles, etc. Aujourd'hui, les personnes intéressées ne peuvent s'orienter dans cette offre dispersée qu'avec l'aide de personnes ayant de près ou de loin des intérêts à défendre, ou qui ne connaissent qu'une sélection réduite d'organismes de formation.

Sans tomber dans une dérive étatique et centralisatrice, on pourrait imaginer une plate-forme d'échanges d'informations qui permettrait tant aux professionnels qu'aux utilisateurs de s'orienter dans cette offre multiple.

¹⁸ Le portail Internet de l'OCE, quoique très bien conçu, n'est pas complet du point de vue de l'offre recensée à Genève sur la préformation, car il ne contient que les organismes et les cours agréés pour un remboursement par l'assurance-chômage.

La demande est forte

La demande en matière de préformation est réelle. Rien qu'en 2004, environ 10'760 inscriptions ont été recensées. L'enquête auprès des organismes de formation permet d'affirmer que ces inscriptions proviennent aux deux tiers de femmes. Les personnes inscrites sont en général faiblement qualifiées et ont en moyenne 32 ans. Comment ont-elles choisi leurs cours? Par le bouche-à-oreille, les associations, le chômage, etc. Difficile de dire toutefois si leur choix était en adéquation avec leurs besoins. En l'absence d'une connaissance globale de l'offre réelle des places disponibles, des coûts et horaires, il est à craindre que bon nombre des personnes inscrites n'aient pas pu faire le choix le plus pertinent.

Les participants au cours de préformation investissent du temps et de l'argent. Pendant quatre mois, ils consacrent environ 80 heures à se donner les moyens d'une meilleure intégration professionnelle ou d'une meilleure insertion sociale. Cela leur coûtera en moyenne 825 francs, sauf pour les bénéficiaires d'une aide à la personne (assurance chômage, chèque annuel de formation, bourses de formation LFCA ou LFPr, RMCAS).

8.2 La gestion des subventions publiques

20 millions sont attribués, mais sans coordination

Selon l'enquête auprès des départements et services de l'administration, l'ensemble des subventions cantonales en matière de préformation s'élève en 2004 à environ 4.3 millions de francs, auxquels s'ajoutent 10.4 millions versés par la Confédération aux différents départements pour venir compléter cette aide. D'après les résultats de l'enquête postale auprès des organismes de formation, on peut encore ajouter environ 4.6 millions investis directement par la Confédération dans des projets locaux, 1.1 million par les communes genevoises et 0.4 million en provenance du chèque annuel de formation (canton). Avec un total estimé de 20.8 millions, on obtient *grosso modo* l'enjeu, pour les organismes de formation actifs à Genève, représenté par les subventions publiques en la matière.

Malgré ce montant respectable, il n'y a aucune coordination entre les diverses subventions cantonales, et aucune coordination non plus entre ces dernières et les subventions fédérales ou communales. A l'avenir, certains projets subventionnés par la Confédération seront suivis par le Bureau de l'intégration, mais pour l'instant, il n'est pas prévu de coordination globale. L'unique réflexion en cours est celle du DIP qui envisage de réunir dans un seul service la gestion de l'ensemble des subventions que ce département attribue en matière de formation.

La gestion est comptable, mais sans objectifs

Nous avons déjà relevé qu'il a été difficile de répertorier l'ensemble des sommes distribuées par le canton, en partie à cause des intitulés peu explicites des cours et de l'absence d'objectifs assignés à ces cours. Suit un autre constat important : les subventions en matière de préformation sont gérées de façon avant tout comptable. Notamment, elles sont renouvelées lorsque le rapport d'activité et les comptes de bilan et de pertes et profits ont été examinés. De plus, les personnes chargées de la gestion de ces subventions ne sont souvent pas compétentes en matière de préformation ou même de formation. La mission qui leur est confiée ne concerne d'ailleurs pas l'examen de l'efficacité ou de la qualité des cours subventionnés. D'une certaine manière, on peut dire que l'Etat ne sait pas ce qu'il finance globalement en matière de préformation et qu'il n'a en général pas défini d'objectifs spécifiques à ce type de formations.

Pour certaines subventions, le canton a défini des critères d'attribution et de renouvellement, mais ils diffèrent d'une subvention à l'autre. Si ces subventions n'étaient pas d'un type comparable, cela ne poserait aucun problème. Mais comme il s'agit la plupart du temps de financer des cours de préformation, le besoin d'une certaine égalité de traitement entre les organismes de formation est nécessaire. Elle passe par une harmonisation des critères.

Cela dit, la pratique des contrats de prestations semble se généraliser et grâce à eux, il est possible de disposer d'informations sur les résultats obtenus. L'Etat doit encore développer sa capacité à mettre en place des tableaux de bord et des indicateurs qui permettent de suivre et de comparer les résultats à plus long terme.

Un manque de vision

L'action publique menée actuellement revêt donc un aspect protéiforme, sans coordination entre les départements ni avec les échelons municipaux et fédéraux et sans objectifs assignés. Lorsqu'il s'agit de financer des cours de préformation, l'aide provient de plusieurs sources, vise différents objectifs et publics cibles, se croise et se superpose. Les motifs invoqués pour attribuer ces subventions sont généralement différents même si, dans une conception systémique, leur objectif final est à chaque fois de lutter contre l'exclusion. Les multiples mesures actives en la matière suggèrent à l'évidence une nécessité de coordination, avec la délicate contrainte de ne pas dénaturer les spécificités de chacune.

Il manque donc une vision globale sur l'ensemble des 36 subventions attribuées par les départements, ainsi que les instruments de gestion capables de renseigner le Conseil d'Etat sur la cohérence et l'efficacité de ces aides étatiques.

8.3 Organisation et coordination du réseau d'acteurs

Des besoins à identifier, une demande à coordonner

Le marché de la préformation, s'il n'est pas transparent, n'en est pas moins soumis aux lois de la concurrence. Le réseau d'organismes de formation, et partant les cours qu'ils proposent, ne sont par conséquent pas coordonnés entre eux.

Quelques collaborations bilatérales existent tout de même entre des organismes de formation qui s'échangent de temps à autre des participants. Mais il n'y a aucun acteur qui prenne en charge globalement l'analyse de la demande, anticipe cette dernière, évalue l'adéquation de l'offre de cours aux besoins des participants, et oriente les personnes vers les cours appropriés.

L'Office cantonal de l'emploi, qui gère l'orientation des personnes inscrites à l'assurance-chômage vers des cours, fait exception. Toutefois, cet office travaille avec une liste d'organismes de formation relativement restreinte qu'il a agréés sur la base du préavis d'une commission tripartite, qui elle-même se base sur des rapports réalisés par le Service de la prospective. Si la procédure d'agrément de ces organismes est connue, les critères utilisés pour sélectionner ces organismes n'ont pu être formellement présentés lors de notre enquête. Pourtant l'enjeu représenté par les sommes gérées (environ 60 millions par année) justifierait une pratique plus transparente en matière de sélection des organismes de formation.

Le DIP assure également une forme de contrôle à travers l'attribution des chèques annuels de formation, en exigeant le label Eduqua et en vérifiant ainsi la qualité des organismes. Mais son action ne permet pas de coordonner l'offre et la demande globale en matière de préformation. Par ailleurs, l'OFPC oriente une partie de la demande de préformation grâce à ses

conseillers en orientation, tandis que le CIEP¹⁹ informe le public sur l'offre de cours à disposition²⁰. Mais cela reste réservé à un public informé de l'existence de ces services.

Un manque d'information neutre

Ce qui manque aux usagers potentiels, c'est un accès à une information neutre et désintéressée, et la plus complète possible sur l'offre et la qualité des cours existants. Les demandeurs de préformation ont aussi besoin d'être orientés avec efficacité vers les cours les plus adéquats en fonction de leur besoins, de leurs moyens et de leur disponibilité. Pour un investissement public de 20 millions de francs par année, la création d'une fonction d'information et d'orientation spécialisée dans la préformation n'est pas forcément déraisonnable.

Évidemment, rien n'empêchera les organismes de formation de recruter leurs participants eux-mêmes, ce qui reste souhaitable pour eux, mais la fonction d'information et d'orientation à disposition des non-francophones et des personnes à risque d'exclusion sera disponible et rendra le marché plus transparent. Quant à l'action soutenue, elle sera plus efficace. Cette fonction existe à l'OFPC pour la formation professionnelle, elle pourrait être étendue à la pré-formation à laquelle une partie importante des fonds publics est consacrée.

8.4 Impact des cours de préformation

Un manque de suivi

Dans l'état actuel de la gestion des subventions, pratiquement aucun outil de suivi n'a été prévu pour mesurer les résultats obtenus par les diverses préformations que soutient l'Etat. Ni les objectifs à atteindre, ni les publics visés ne sont définis à l'avance, de sorte qu'il est impossible, sans des efforts méthodologiques démesurés, de produire une information solide sur l'impact de ces cours de préformation.

Par ailleurs, il n'est pas possible de répondre à la question du mandat initial - évaluer « *les effets concrets que ces cours ont et ont eu sur: a) l'intégration des personnes qui les ont suivis; b) leur insertion, maintien, et/ou mobilité sur le marché de l'emploi* » - car il faudrait établir une causalité directe entre le fait de suivre un cours de préformation et la reprise d'une activité professionnelle. Or, selon des spécialistes de la question, ainsi que d'après les observations de cette étude, il apparaît que de nombreux facteurs agissent de concert sur la mobilité et la réinsertion professionnelle. Dès lors, les variations éventuelles seront très difficilement imputables à un cours de préformation spécifique.

Partant de ces différents constats, la commission estime que les conditions ne sont pas réunies pour évaluer l'impact des cours de préformation sur la réinsertion professionnelle et qu'il vaut mieux au préalable mettre en place les outils de suivi qui permettront à l'avenir de répondre à cette question.

¹⁹ Centre d'information sur les études et professions de l'OFPC. Ce service reçoit un certain nombre de demandeurs de préformation, mais ne tient pas de statistiques portant sur ce type particulier d'usagers.

²⁰ Lors de notre enquête, aucun des interlocuteurs rencontrés n'a mentionné l'existence du CIEP.

Ce que l'on sait déjà

En attendant, certains résultats partiels sont disponibles. La Confédération soutient des projets d'amélioration de la communication linguistique. Ces derniers sont jugés efficaces, dans le sens où ils améliorent les compétences élémentaires et permettent aux participants de sortir d'un certain isolement, de mieux s'intégrer à la vie sociale et d'accroître leur autonomie, même si ces effets restent limités en raison de la faible durée des cours et du manque de mesures d'accompagnement de ces préformations (moments, lieux de pratique).

Pour les préformations soutenues par l'OCE, l'information pourrait être disponible, mais nécessiterait une enquête spécifique. En effet, les conseillers en personnel sont bien placés pour juger de l'efficacité des cours vers lesquels ils ont orienté les demandeurs d'emploi. Ils ont fixé des objectifs de formation et ont entendu les participants s'exprimer sur la qualité des cours suivis. De plus, les conseillers en personnel connaissent la trajectoire de ces participants et savent ce qu'ils sont devenus, en termes d'insertion professionnelle. Cette étude pourrait donc compléter, uniquement pour l'offre agréée par l'OCE, une information sur l'impact des préformations.

Quant à la nécessité d'intervenir auprès de personnes non-francophones et faiblement qualifiées, les études actuelles montrent que la pertinence d'une telle action est avérée puisque ce sont ces groupes de population qui sont le plus durement frappés par le chômage²¹.

Définir des objectifs, regrouper les subventions pour pouvoir juger de leur impact

Il faut donc en priorité définir les objectifs des subventions, regrouper celles qui poursuivent le même objectif et s'appuyer sur des outils de suivi pré-installés pour pouvoir juger de l'efficacité d'un ensemble cohérent d'actions, devenues cette fois comparables.

La présente évaluation est un premier pas, partiel, mais indispensable pour établir les bases nécessaires à l'amélioration, dans un futur proche, de la connaissance des actions soutenues par l'Etat, de leur efficacité et de leur impact.

²¹ Voir à ce sujet la publication de Buttet Y, Gfeller P, Meyer A (2005) *Chômage et nationalité*. Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi. www.observatoire-orte.ch.

9. Recommandations

La préformation est une étape indispensable du cursus de formation car elle permet d'acquérir les compétences préalables pour entamer soit une formation professionnelle reconnue et certifiée, soit une insertion professionnelle et sociale. La préformation se situe donc en amont du cursus de formation continue, par le développement de compétences transversales (cours de langues, informatique, comptabilité, etc.) et de mesures préparatoires à l'acquisition de compétences plus spécifiques à une profession.

Cette évaluation a mis en évidence que la volonté, inscrite dans l'Agenda 21 cantonal, de rassembler les actions de préformation dans un programme commun était pertinente. En effet, à l'heure actuelle, il n'y a pas de politique globale de lutte contre l'exclusion par le biais de la formation des personnes à risque d'exclusion. Par contre, il y a toutes sortes d'actions ou de politiques sectorielles qui oeuvrent dans le domaine de la préformation. Au vu de l'inventaire effectué, il est important désormais d'avoir une politique d'ensemble de lutte contre l'exclusion par la formation.

L'essentiel de nos recommandations porte sur des mesures permettant de donner une cohérence, une structure et une visibilité à l'ensemble des actions de préformation soutenues par des fonds publics et d'en améliorer l'accès au public. Il s'agit également d'améliorer la gestion de ces fonds, ainsi que l'efficacité de l'offre de cours en termes d'orientation des participants. Il est aussi question d'améliorer la connaissance des résultats obtenus et de les évaluer pour pouvoir adapter les actions à l'évolution des besoins des public-cibles.

Face à la nébuleuse que constitue l'offre actuelle de cours, la création d'un programme permettrait d'améliorer la coordination des mesures de soutien et de rendre cette politique plus lisible. Ce programme doit toutefois rester ouvert aux nouvelles approches et encourager l'innovation, notamment dans des domaines où les problèmes sont très spécifiques aux populations visées (femmes migrantes, quart-monde). Ce faisant, il est essentiel de préciser le lien entre la politique, le programme d'action et le programme de cours.

Enfin, la commission estime qu'il faut considérer la préformation, au sens de la définition ci-dessus, comme une formation à part entière et l'intégrer comme une réelle étape de formation dans le parcours d'insertion professionnelle, tout en adaptant les critères classiques d'agrément des formations professionnelles à cette étape particulière. Il s'agit de développer une nouvelle philosophie qui considère en particulier les compétences sociales et culturelles comme partie intégrante de la formation professionnelle.

Les dix recommandations ci-dessous sont ainsi réparties en trois volets : la coordination de l'offre, la politique d'accueil et d'insertion, et la gestion des subventions.

R1. Encourager la réalisation de cursus complets intégrant préformation et formation.

Pour rendre ces cursus possibles, il convient en particulier :

a) de développer la fonction de **conseil et d'orientation** (analyse des besoins, choix du cours, financement) des personnes nécessitant une **préformation** professionnelle, par exemple à l'OFPC. Il s'agit aussi de faire connaître cette fonction auprès du public visé, des organismes de formation et des incitateurs. Cette fonction gagnerait à être complétée par un réseau d'incitateurs composé de communautés étrangères, d'organisations syndicales et patronales.

b) d'exiger que tous les cours subventionnés donnent lieu à une **attestation** qui décrive les contenus du cours et les acquis des participants. Cette attestation est essentielle pour que les participants puissent continuer leur formation dans de bonnes conditions et obtenir des équivalences. A terme, ces attestations devraient évoluer vers de véritables certifications.

R2. Structurer et coordonner l'offre de cours visant l'accueil, l'intégration et la réinsertion.

a) Elaborer un ensemble de programmes de cours et de cursus de formation. Cet ensemble comprendra des mesures adaptées aux différents publics cibles²² et fera le lien entre la préformation et la formation.

b) Coordonner l'information au sein de l'administration au sujet des diverses subventions (montants, rapports d'activités, évaluations, etc.).

c) Promouvoir des outils de suivi communs pour les préformations subventionnées (cf. recommandations 7-9).

d) Donner un préavis sur les nouvelles subventions en matière de préformation. Un accent sera mis sur la complémentarité des subventions cantonales avec celles de la Confédération et des communes.

Pour appliquer cette recommandation et au vu de la nature transversale des informations requises, il convient de confier la coordination de l'offre de cours à un groupe interdépartemental réunissant des représentants impliqués dans la formation : DIP (OFPC), DEEE (OCE), DIAE (BIE), DASS (DGAS), DF (SPPE). Ce groupe pourrait être élargi au FFPP et à l'HG (RMCAS, ARA). Cette plate-forme aura pour fonction de coordonner et de systématiser le financement des préformations, ainsi que de renforcer les synergies entre les départements et les services.

R3. Créer un site Internet représentatif des préformations disponibles à Genève, et le mettre à disposition du public et des professionnels. L'inventaire de la CEPP peut

²² Par exemple :

- Catégorie « Sensibilisation » : des cours de français (oral), d'information sur la vie quotidienne à Genève et d'introduction à la culture helvétique pour les non-francophones arrivés récemment.

- Catégorie « Acquisition » : des cours de français (écrit), des cours de perfectionnement professionnel pour des employés peu qualifiés, des cours de rudiments professionnels pour les non-francophones en difficulté d'intégration.

- Catégorie « Insertion/réinsertion » : des cours de renforcement personnel, mise en situation professionnelle pour les personnes en difficulté pour retrouver du travail.

servir de point de départ, mais il devra être complété et validé par les organismes de formation eux-mêmes (cf. annexe 11.2). En effet, les sites Internet actuels (www.bop.ch, www.orientation.ch, www.geneve.ch/emploi/demandeur/, www.geneve.ch/OFPC) ne permettent pas de consulter l'entier de l'offre existante, ni le détail des cours et conditions de participation.

Politique d'accueil, d'intégration et d'insertion

- R4. **Créer un « chèque-accueil » pour les non-francophones s'installant à Genève.** Ce chèque donnera la possibilité d'apprendre le français déjà pendant la première année de résidence. Après ce délai, l'actuel chèque annuel de formation peut prendre le relais.
- R5. **Développer et faire connaître l'offre de l'Ecole de parents (du CO).** Il faut mieux faire connaître aux parents d'élèves du primaire la possibilité de suivre les cours de l'Ecole des parents du Cycle d'Orientation, en particulier les cours de français pour non-francophones. Cette mesure permettrait d'intervenir plus tôt dans le processus d'intégration des parents. Des campagnes d'information à large spectre devraient accompagner le développement de cette offre.
- R6. **Développer les partenariats et les incitations** avec :
- a) les entreprises, notamment via le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) et le conseil central interprofessionnel (CCI), pour améliorer et faciliter l'accès de la formation continue des employés peu qualifiés ;
 - b) les associations afin de lancer de nouveaux projets de formation à l'attention de populations particulièrement difficiles d'accès ou marginalisées.

Gestion des subventions

- R7. **Attribuer des objectifs aux subventions.** Ces objectifs doivent permettre de classer les subventions selon le type de cours que l'on veut soutenir. On reprendra alors la classification établie lors de cette étude s'agissant des trois types d'offres de cours identifiés (acquisition, sensibilisation, insertion/réinsertion).
- R8. **Établir des critères** pour sélectionner les organismes de formation à même de recevoir une subvention. Ces critères peuvent varier en fonction du type de cours offert, mais doivent être explicites et transparents.
- R9. **Instaurer des outils de suivi** pour les préformations subventionnées. Ces outils sont appliqués par les services responsables de la gestion des subventions et l'information sera mise à disposition des autres services. L'avantage pour les organismes de formation est de devoir rendre des comptes - certes plus détaillés qu'avant - une seule fois et à un seul destinataire.
- R10. **Évaluer les effets** des subventions en fonction des objectifs déterminés préalablement et du type d'offre à laquelle elles contribuent (acquisition, sensibilisation, insertion/réinsertion).

10. Bibliographie

- Cattacin S. (2001) *Le développement des mesures d'intégration de la population migrante sur le plan local en Suisse*. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations. 28 pages.
- CEPP (1997) *Politique de formation des personnes actives non qualifiées: évaluation de la mise en œuvre à Genève de l'art.41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle*. Genève: Commission externe d'évaluation des politiques publiques.
- CES (1996) *L'accueil des étrangers à Genève : un tableau des problèmes et des ressources dans l'administration cantonale et ses satellites*. Genève: Conseil économique et social.
- CFE (1987) *Erwachsenenausbildung für Ausländer*, Tagungsbericht vom 30.08.86. Berne: Commission fédérale des étrangers, 63 pages.
- CFE (1993) *Cours d'intégration pour jeunes étrangers*. Berne: Commission fédérale des étrangers, 20 pages.
- CFE (1995) *Cours de formation pour travailleurs étrangers*. Berne: Commission fédérale des étrangers, 103 pages.
- CFE (1999) *L'intégration des migrantes et des migrants en Suisse : faits, secteurs d'activité, postulats*. Berne : Commission fédérale des étrangers, 115 pages.
- CFE (2003) *Programme des points forts pour les années 2004 à 2007, ordre de priorité dans le sens de l'article 17 de l'OIE (Ordonnance pour l'intégration des étrangers), Rapport de la Cheffe du DFJP*. Berne: Commission fédérale des étrangers, collection « promotion de l'intégration ».
- CFE (2003) *Programme des points forts pour les années 2004 à 2007, ordre de priorité dans le sens de l'article 17 de l'OIE (Ordonnance pour l'intégration des étrangers), rapport explicatif de Walter Schmid*. Berne: Commission fédérale des étrangers, collection « promotion de l'intégration », 10 pages.
- Conseil d'action sociale (1996) *A propos de l'insertion sociale et professionnelle: propositions de la Commission du développement social*. Genève.
- Conseil d'Etat (2003) *Agenda 21 cantonal, Calendrier de législature 2006*. République et canton de Genève.
- Cuenod R, Frei D, Frère J-M, Magnin J-C, Perrin Y, Bonard C. (2000) *Pas de dépendance sociale, mais une indépendance économique*. Rapport d'un groupe de travail pluridisciplinaire sur mandat du Conseil d'Etat. Genève : Chancellerie d'Etat.
- Dahinden J, Fibbi R, Moret J, Cattacin S. (2003) *Integration am Arbeitsplatz in der Schweiz – Probleme und Massnahmen. Ergebnisse einer Aktionsforschung*. Neuchâtel : Forschung im Auftrag von Travail.Suisse, 244 pages.
- De Coulon A, Flückiger Y. (2000) "Analyse économique de l'intégration de la population étrangère sur le marché suisse du travail", dans Centlivres, Pierre et Isabelle Girod (éd.) *Les défis migratoires : actes du colloque CLUSE "Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire"*. Neuchâtel: Seismo, p. 109-119.
- Flückiger Y, Ramirez J. (2003) "Positions hiérarchiques et ségrégation par origine en Suisse", dans Wicker, Hans-Rudolf, Rosita Fibbi et Werner Haug (éd.) *Les migrations et la Suisse : résultats du Programme national de recherche "Migrations et relations inter-culturelles"*. Zürich: Seismo, p. 290-307.
- Fontaine S. (2002) *Conceptualisation d'une enquête qualité auprès des centres de formations donnant des cours aux non-francophones*. Mémoire IFCAM.

- Gloor D, Meier H, Nef R. (2000) *Jeunes femmes et jeunes gens sans formation post-obligatoire: une étude empirique*. Zürich: Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes, projet des places d'apprentissage 16+ (version condensée).
- Grand Conseil (2002) *Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable (RD 447), formant partie de l'exposé des motifs du projet de loi (PL 8786)*. République et canton de Genève.
- Kaya B, Achermann C. (2004) *Evaluation des mesures de la commission fédérale des étrangers visant à l'intégration des migrants en Suisse. Point fort 1 : la communication linguistique*. Université de Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, 155 pages.
- Niederberger M, Cattacin S. (2003) *Migrationspolitik in Agglomerationen. Eine explorative Analyse der zentralen Problem- und Interventionsfelder in der Schweiz*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Rapport de recherche No.28.
- Niederberger M, Achermann C. (2003) *Brückenangebote: Struktur und Funktion. Die Rolle von Geschlecht und Nationalität. Projekt im Rahmen des Nationalen Forschungsprogramms Bildung und Beschäftigung*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Rapport de recherche No.30.
- Sardi M, Haldemann Y. (2004) *Enquête postale auprès des organismes de formation du canton de Genève*. Sur mandat de la commission externe d'évaluation des politiques publiques. Genève : Erasm.
- Service de la recherche en éducation (2003) *La formation professionnelle à Genève 2001 / 2002. Un survol en 25 indicateurs*. Genève: SRED.
- Service de la recherche en éducation (2003) *L'enseignement à Genève. 15 indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève: SRED.
- Vanhooydonck S, Grossenbacher S. (2002) *L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème*. Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.

Législation :

- Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (A 2 60), du 23 mars 2001. Entrée en vigueur le 19 mai 2001.
- Loi sur la formation continue des adultes (C 2 08) du 18 mai 2000. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.
- Loi sur l'intégration des étrangers (A 2 55) du 28 juin 2001. Entrée en vigueur le 15 septembre 2001.
- Règlement d'application de la loi sur l'intégration des étrangers (A 2 55.01) du 12 septembre 2001. Entrée en vigueur le 15 septembre 2001.

Sites Internet :

- www.geneve.ch/OFPC; formations bénéficiant du chèque formation
- www.orientation.ch;
- www.bop.ch,
- www.geneve.ch/emploi/demandeur/ : le site de l'Office cantonal de l'emploi comprend un descriptif des cours destinés aux demandeurs d'emploi.

11. Annexes

11.1 Liste des personnes interrogées

1. Aguet Christian , directeur du Service des classes d'accueil et d'insertion
2. Blanc Dominique, directeur de l'Université Ouvrière de Genève (UOG)
3. Bugnon Fabienne, directrice du Service pour la promotion de l'égalité (SPPE)
4. Burgi Didier, directeur de l'action sociale à l'Hospice Général
5. Burkhalter René, directeur du Centre de formation à l'Etat de Genève
6. Capt Céline, Fondation pour le Développement de l'éducation permanente (FDEP)
7. Cariage Pierre, responsable au Centre de formation Migros
8. Chokoufeh Samii, F-Information, membres du Bureau de la CIFEF
9. Clerc Jean-Stephan, Centre de contact Suisse-Immigré (CCSI)
10. Cuenod Robert, délégué à l'intégration, Bureau de l'intégration
11. Cuzin Guy, école de parents du Cycle d'orientation
12. Daza Patrizio, coordinateur opérationnel, Bureau de l'intégration
13. Debattistaz Régis, directeur, Maison des associations socio-politiques
14. Delétraz Olivier, ressources humaines, Aéroport de Genève
15. Dubois Gérald, responsable du Centre d'information sur les études et professions CIEP (OFPC)
16. Epalle Alexandre, Chef de service, Service du développement durable
17. Etienne Eric, directeur adjoint, DASS
18. Evêquoz Grégoire, directeur, OFPC
19. Fontaine Stéphanie, enseignante
20. Frère Jean-Marc, directeur, OOF (devenu OFPC)
21. Giquel Patrick, administrateur, Centre d'action sociale et de santé des Eaux-Vives (CASS)
22. Goehner Anne, membres du Bureau de la CIFEF, SOS-Femmes
23. Grogg Christophe, directeur adjoint, SAEA
24. Haering Albert-Luc, secrétaire général et directeur général ad-interim, Hospice Général
25. Juda Natacha, secrétaire du Conseil central interprofessionnel (CCI)
26. Kalfallah Sarah, consultante indépendante et ex-directrice Mondial-Contact
27. Kloppman André, délégué adjoint à l'intégration, Bureau de l'intégration
28. Lathion Jean-Charles, directeur de la formation professionnelle à l'OOF, membre de la commission égalité H-F

29. Leuridan Corinne, coordinatrice Voie-F, membre du Bureau de la CIFEFF, membre de la commission égalité H-F
30. Lopez Christan, directeur du Bureau régional de l'OSEO, Genève
31. Maffia Aldo, adjoint de direction, Service administratifs et financiers, DIP
32. Matthey Jonais Gérard, administrateur du FFPP
33. Mesot Brigitte, secrétaire d'accueil de l'association Mine de riens
34. Morand-Haymon Bernadette, vice-présidente, Fondation pour le Développement de l'éducation permanente (FDEP)
35. Moser Janine, membre du Bureau de la CIFEFF, directrice de Camarada
36. Mosetti Patrick, responsable financier, OFPC
37. Neri Pier-Angelo, chef de projet, OFPC
38. Perrin Yves, directeur du marché du travail, DEEE
39. Petitpierre Alain, directeur de l'IFAGE
40. Pieraggi Florence, présidente de l'association Mine de riens
41. Reichlin Sylvie Cristina, CGAS, membre de la commission consultative égalité H-F
42. Renzi Franca, directrice du Service de surveillance des fondations et organismes subventionnés
43. Ruata Claire, administratrice, Centre d'action sociale et de santé des Pâquis et Grottes (CASS)
44. Schindler Mme, Université Ouvrière de Genève (UOG)
45. Schmid Olivier David, chef du secteur des ateliers formation, Hospice Général
46. Serdaly Christine, secrétaire générale adjointe, FEGEMS
47. Simonnot Christine, coordinatrice de la formation continue HUG, direction générale des CASS
48. Singarella Caroll, directrice du Service de la prospective, DEEE
49. Tarantino Giuseppe, chargé des questions de formation, entreprise Zschokke
50. Terlinchamp Laurent, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève
51. Vogt Jean-Pierre, responsable des ressources humaines, membre de la direction du groupe Zschokke
52. Vuattaz Sandro, animateur à la Maison de quartier des Acacias

11.2 Catalogue de l'offre de préformation

L'enquête auprès des organismes de formation a permis de constituer une base de données sur les cours de préformation dispensés sur le territoire genevois. Cela constitue un premier pas vers l'établissement d'un catalogue exhaustif de cours de préformation à Genève. En effet, les coordonnées de 33 organismes de formation, et des informations concernant 373 cours de préformation ont été recueillies.

Cette base de données est à disposition, sous réserve d'une utilisation respectueuse des engagements de confidentialité pris auprès des organismes de formation qui ont répondu au questionnaire.

Ainsi, pour rendre cette base accessible au public, nous suggérons de procéder en deux temps :

- 1) dans un premier temps, cette base serait accessible par Internet avec un accès réservé uniquement aux organismes de formation, de façon à ce qu'ils puissent effectuer une mise à jour et une vérification des données les concernant,
- 2) puis une publication du catalogue sur Internet accessible à tous, avec la possibilité ouverte aux organismes de formation de modifier en tout temps les données les concernant.

Un extrait de cette base de données, contenant l'inventaire de l'offre de cours réalisé à Genève au 31.12.04, est présenté à l'annexe 11.5.

11.3 Exemples de subventions fédérales gérées par le canton

Le contenu des cellules du tableau ci-dessous correspond aux informations transmises par les services au moment de l'enquête.

No	Dep.	Serv	Intitulé	Orga- nisme	Caractéristiques de la formation	Public visé
1	DEEE	OCE	OSEO PARCOURS	OSEO	Selon les besoins du participant: cours de français intensif, apprentissage des règles de comportement en entreprise, atelier en organisation et raisonnement logique, atelier en calcul élémentaire, utilisation d'outils courants, etc.	Personnes non francophones et non qualifiées ou peu scolarisées; personnes non francophones qualifiées dans son pays d'origine, mais considérées comme non qualifiées en Suisse.
2	DEEE	OCE	PETF Communauté Service	Realise	Acquisition ou développement de compétences par modules: français (oral et écrit), atelier de raisonnement logique, compétences sociales et personnelles, compétences techniques (ateliers environnement, femmes, copyrart)	Personnes ayant besoin d'un ré-entraînement au travail, après interruption prof., non qualifiés ou considérés tels aux normes suisses, devant se former en travaillant (manœuvre, employé, ouvrier), ou sans expérience significative.
3	DEEE	OCE	Voie F - ASLOS	Voie F	Atelier de structuration logique et d'organisation spatiale. Il se conçoit avec un cours de français ou d'alphabétisation, destiné aux femmes: entraînant la mémoire, l'intelligence en prenant conscience des stratégies d'apprentissage.	Femmes d'origine étrangère en cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français et présentant des difficultés de réflexion, de compréhension et de changement.
4	DEEE	OCE	Form. aux.santé Roserai	La Rose- raie	Formation d'auxiliaire de santé avec 2 modules : formation théorique et pratique. Perfectionnement dans le domaine des soins à la personne âgée.	Personnes inscrites à l'ORP, d'origine ou de culture étrangère ou Suisses de retour de l'étranger ayant un problème d'insertion.
5	DEEE	OCE	Cours d'al- phabétisa- tion	CAMAR ADA	Cours d'alphabétisation - niveau débutant et faux débutant.	Femmes non francophone, avec minimum de compréhension orale souhaitée, avec ou sans alphabet latin, pas ou peu scolarisées (4 à 5 ans de scolarité).
6	DEEE	OCE	Cours d'al- phabétisa- tion	INFORC O	Cours d'alphabétisation - niveau débutant approche traditionnelle.	Public n'ayant aucune notion de travail, ni de la démarche tant pratique (tenue d'un crayon) qu'abstraite (graphisme) à faire pour l'apprentissage d'une langue.
7	DEEE	OCE	Cours d'al- phabétisa- tion	UOG	Cours d'alphabétisation et arithmétique de base - niveaux débutants, intermédiaire, avancé.	Personnes débutantes en français oral n'ayant jamais été alphabétisées ou dans un alphabet non latin, resp. illettrés parlant le français, ou parlant français avec des rudiments en lecture ou écriture.
8	DEEE	OCE	Cours d'al- phabétisa- tion	Super- comm	Cours d'alphabétisation - niveau I débutant.	Public non francophone, peu scolarisé, parlant le français.
9	DEEE	OCE	Perfecto (Serv.Eco/D om cuisine)	Hotel & Gastro Form	Exercer et renforcer les connaissances de base nécessaires en matière respectivement de service, de nettoyage ou de cuisine dans l'hôtellerie, la restauration, voire les entreprises de nettoyage.	Personnes ayant travaillé dans ces secteurs et souhaitant consolider leurs bases ou personnes recherchant un emploi dans ces secteurs, y compris EMS ou restaurants de collectivités.
10	DEEE	OCE	Form. net- toyage, français, etc.	Hotel & Gastro Form	Formation au nettoyage, cours de français, techniques de recherche d'emploi et stages axés sur la profession de femme de ménage.	Femmes migrantes de 25 à 45 ans, avec permis de travail (y c N & F) ayant des difficultés à s'exprimer en français, besoin d'une adaptation socioculturelle et une méconnaissance du marché du travail local.

11.4 Inventaire des subventions cantonales : caractéristiques et public visé

Le contenu des cellules du tableau ci-dessous correspond aux informations transmises par les services au moment de l'enquête. Les informations signalées entre deux crochets ([info]) nous sont parvenues ultérieurement, lors de la vérification des données par les services.

No	Dep.	Serv	Intitulé	Orga-nisme	Caractéristiques de la formation	Public visé
1	DASS	DGAS	Projet loi 5344	SOS Femmes	Atelier de réinsertion "la boutique les fringantes" dans le domaine de la vente et atelier de réinsertion dans le domaine de la bureautique.	Essentiellement des femmes ayant exercé la prostitution et des femmes en rupture sociale et professionnelle.
2	DASS	DGAS	Réalise	Réalise	Une soixantaine de places de stages, de 6 à 8 mois, avec indemnités. Le stage s'articule autour d'une double prestation : remise au travail dans un des programmes "entreprise" et encadrement individualisé.	En particulier hommes et femmes peu ou pas qualifiés fragilisés par des problématiques diverses, souvent interdépendantes (rupture familiale, état dépressif, toxicomanies...).
3	DASS	DGAS	Projet de loi 7279	CRAL	Cours annuels ou semestriels (cours de français, informatique, langue des signes). Différentes activités sont organisées (notamment club de SAAS et atelier cuisine).	Personnes sourdes ou malentendantes. Centre culturel où ils puissent communiquer et échanger, défendre leurs intérêts collectifs et favoriser leur intégration dans la société.
4	DASS	DGAS	Projet de loi 7995	UPA (Uni albanaise)	Outre différentes activités de rencontres et loisirs pour les Albanais de Genève, cours de langues et préformation en hôtellerie.	La communauté albanaise pour contribuer à son intégration dans la société d'accueil et à l'amélioration du dialogue avec la population suisse.
5	DASS	DGAS	n.d. [inclus dans le projet de loi 7995]	UPA (Uni albanaise)	--	--
6	DASS	DGAS	Projet de loi 7071	CAMAR ADA	Différentes activités t.q. cours de français, alphabétisation, sérigraphie, couture pour que ces femmes puissent connaître différentes facettes de la vie dans notre pays et entrer dans processus d'apprentissage et d'intégration.	Femmes exilées de toutes nationalités et tous statuts avec leurs enfants en âge pré scolaire.
7	DASS	RMCAS [DGAS (HG)]	--	Divers [via le RMCAS]	-- [Diverses formations, dont des cours de français pour francophones et non francophones]	-- [Demandeurs d'emploi en fin de droit]
8	DASS	DGAS [DGAS HG]	Prise en charge déficit HG [pas prévu au budget]	HG-ARA [Atelier formation ARA]	-- [Cours de français pour requérants d'asile ne maîtrisant pas le français. Seuls les participants ayant atteint le niveau requis reçoivent une attestation de réussite, les autres ont la possibilité de refaire un cycle de formation. Ce cours est reconnu comme formation de base par l'OCE. Il est ensuite inscrit au livret de formation FSEA de chaque participant.]	-- [Requérants d'asile ne maîtrisant pas le français]
9	DF	SPPE	Loi CIFEF	Voie-F	1ère marche : identification des points forts, élaboration projet et réinsertion. Atelier de raisonnement logique, atelier d'initiation à l'informatique, Programme Reflex : activités ludiques en informatique.	Femmes en situation précaires et à risque de marginalisation sociale et professionnelle.
10	DF	SPPE	Loi CIFEF	CAMAR ADA	Education à la santé; cours de français / alphabétisation; atelier à l'intention des femmes réfugiées statutaires; atelier de perfectionnement du français à travers l'informatique.	Femmes réfugiées.

No	Dep.	Serv	Intitulé	Orga- nisme	Caractéristiques de la formation	Public visé
11	DF	SPPE	Loi CIFEF	SOS Femmes	Stages à la boutique "les fringantes" magasin de vêtements de seconde main pour acquérir compétences, tester capacité à travailler & mettre en place projet formation ou professionnel. Cours de français, anglais, informatique, maths.	Femmes très marginalisées.
12	DF	SPPE	Loi Associations féminines	Voie-F	--	--
13	DJPS	SAPEM	Français 1	AUXILIA	Cours de français élémentaire.	Détenus non francophones.
13	DJPS	SAPEM	Allemand 1	AUXILIA	Cours d'allemand pour débutants.	Détenus non francophones ou détenus dans pénitenciers en Suisse allemande.
13	DJPS	SAPEM	Anglais 1	AUXILIA	Cours d'anglais pour débutants.	Détenus non francophones.
13	DJPS	SAPEM	Allemand 4	AUXILIA	Cours d'allemand pour avancés.	Détenus maîtrisant déjà l'allemand.
13	DJPS	SAPEM	Comptabilité	AUXILIA	Formation en comptabilité: notions de base.	Détenus avec projet d'effectuer une formation plus importante dès la sortie.
13	DJPS	SAPEM	Italien 1	AUXILIA	Cours d'italien de base.	Détenus francophones.
14	DJPS	Prob Ins	Diverses formations détenus	Champs-Dollon	Diverses formations en français et autres domaines de base données sur place par deux formateurs d'adultes du groupe socio-éducatif de la prison.	Détenus non francophones.
15	DIP	OOF	Subvention Université 365.39	UOG	Formations variées : français, cuisine, alphabétisation, intégration étrangers, formation en entreprises, atelier permanent de formation continue, formation de formateur.	Non francophones, étrangers, professionnels.
16	DIP	OOF	Subvention IFAGE 365.85	IFAGE	Formations très variées et différentes, surtout de français de base et moyen.	Personnes non francophones ou avec de grandes lacunes.
17	DIP	OOF	Subv. Université popul 365.55	UPCGe	Langues, alphabétisation, conversation française, informatique, mathématiques, histoire, photographie.	Non francophones et personnes dans la précarité.
18	DIP	DGCO	Français pour parents élèves n.f.	Ecole parents CO	Cours de français : structure de base de la langue, syntaxe élémentaire, vocabulaire de base, fonctionnement de la grammaire, principes de conjugaison des verbes principaux, règles orthographiques, prononciation. etc.	Parents non francophones des élèves régulièrement inscrits au Cycle d'orientation.
19	DIP	SAF	Ecole et Quartier Versoix	Ecole et Quartier	Divers secteurs et pas uniquement cours de français aux non-francophones (ne sont qu'une petite partie): français et langues étrangères, informatique, culture générale, détente et sport, cours enfants activités créatrices, projections films.	Tout public, surtout Versoix et communes voisines.
20	DIP	SAF	Alphabétisation	Lire et Ecrire	--	--
21	DIP	Via FFPP	Français pers. Construction	UOG	Formation en entreprise dans le but d'intégrer les personnes sur les plans professionnels et sociaux, avec un accent mis sur les notions de sécurité.	Personnel non francophone des entreprises membres de la SSE (manœuvres, maçons, contremaître).
21	DIP	Via FFPP	Français pers. EMS	UOG	Formation dans les divers EMS dans le but d'intégrer les personnes sur les plans prof et sociaux et de leur permettre d'accéder aux nombreuses formations pouvant déboucher sur des certifications officielles.	Personnel non francophones des EMS (aides soignantes) personnel peu qualifié dans tous les domaines professionnels des EMS.
21	DIP	Via FFPP	Français alpha n.f.	UOG	Acquisition des bases du français pour s'adapter aux changements professionnels ou augmenter ses chances de trouver un emploi.	Personnes en emploi ou au chômage souhaitant s'intégrer socialement et professionnellement

No	Dep.	Serv	Intitulé	Orga- nisme	Caractéristiques de la formation	Public visé
21	DIP	Via FFPP	Français pour serv. & ind.	UOG	Cours de français en vue de préparer un certificat fédéral de capacité (CFC) selon l'article 41 (ancienne loi)	Personnes non francophones en emploi ou au chômage souhaitant s'intégrer notamment dans le dispositif « Qualification+ » et préparer un CFC de cuisinier, sommelier, nettoyeur en bâti- ment, horlogerie.
21	DIP	Via FFPP	Atelier permanent form. conti- nue	UOG	--	--

11.5 Inventaire des cours de préformation au 31 décembre 2004 : objectifs, caractéristiques, méthodes et public-cibles

Le contenu des cellules du tableau ci-dessous correspond aux informations transmises par les organismes de formation au moment de l'enquête.

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
1	Français Débutant	BIBLIOTHEQUE INTERCULTURELLE DE LA CRG	3	INTEGRATION, CONNAISSANCE DE LA LANGUE	Cours destinés émigrés de toute origine, nationalité, sexe et religion. Majeurs	Jeux de rôles, grammaires et lexiques adaptés, dictées, laboratoires de langues	Réfugiés requérants d'asile, suisses retour de l'étranger, autres
2	Français Intermédiaire	BIBLIOTHEQUE INTERCULTURELLE DE LA CRG	4	INTEGRATION, CONNAISSANCE DE LA LANGUE	Cours destinés émigrés de toute origine, nationalité, sexe et religion. Majeurs	Jeux de rôles, grammaires et lexiques adaptés, dictées, laboratoires de langues	Réfugiés requérants d'asile, suisses retour de l'étranger, autres
3	Français Débutant	ACADEMIE DE LANGUES ET DE COMMERCE G. & S. ROESNER	1	LES APPRENANTS SONT CAPABLES D'APPREHENDER LES SITUATIONS SIMPLES DE LA VIE QUOTIDIENNE (COMPREHENSION ORALE ET ECRITE, PRODUCTION ORALE ET ECRITE).	formation intensive en immersion total (sans traduction) qui permet de rapides progrès	la méthode pédagogique choisie vise aussi bien l'approche communicative que le domaine de l'écrit. Les cours incluent également l'aspect culturel de la langue	public adulte non francophone
4	Français Débutant	ACADEMIE DE LANGUES ET DE COMMERCE G. & S. ROESNER	1	LES APPRENANTS SONT CAPABLES D'UTILISER LES 4 COMPETENCES LANGAGIERES DANS LES SITUATIONS COURANTES DE LA VIE QUOTIDIENNE (COMPREHENSION ORALE ET ECRITE, PRODUCTION ORALE ET ECRITE).	formation intensive en immersion total (sans traduction) qui permet de rapides progrès	la méthode pédagogique choisie vise aussi bien l'approche communicative que le domaine de l'écrit. Les cours incluent également l'aspect culturel de la langue	public adulte non francophone
5	Français Avancé	ACADEMIE DE LANGUES ET DE COMMERCE G. & S. ROESNER	1	LES APPRENANTS SONT CAPABLES D'UTILISER LES 4 COMPETENCES LANGAGIERES DANS LES SITUATIONS PLUS COMPLEXES DE LA VIE QUOTIDIENNE (COMPREHENSION ORALE ET ECRITE, PRODUCTION ORALE ET ECRITE).	Formation semi-intensive en immersion totale (sans traduction) qui permet de rapides progrès	la méthode pédagogique choisie vise aussi bien l'approche communicative que le domaine de l'écrit. les cours incluent également l'aspect culturel de la langue	public adulte non francophone
6	Français Divers	ACTIVE LANGUAGES S.A.	1	APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES DE LA LANGUE SUR TOUS LES PLANS (ECRIT, ORAL...)		Espace, Café crème, panorama...	Expatriés (anglais)
7	Langues	ACTIVE LANGUAGES S.A.	1	RENFORCER LES COMPETENCES EN ANGLAIS, NOTAMMENT L'EXPRESSION ET LA COMPREHENSION ORALE	La méthode Callan permet d'apprendre l'anglais quatre fois plus vite	Livres particuliers à la méthode	Toute personne désirant d'améliorer ses connaissances en anglais général et dont le niveau est inférieur au Cambridge First Certificate (niveau intermédiaire supérieur)

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
8	Français Débutant	ASC INTERNATIONAL HOUSE	2	S'INTEGRER DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE. COMPRENDRE ET SE FAIRE COMPRENDRE.	cours français niveau débutant, débutant faiblement scolarisé, niveau élémentaire, élémentaire faiblement scolarisé, niveau intermédiaire faiblement scolarisé, niveau II intermédiaire, Niveau avancé axé sur l'écrit	approche fonctionnelle centrée sur l'apprenant (besoins, participation active) mettant l'accent sur la pratique orale, parallèlement l'élève apprend à écrire ce qu'il sait dire, travail en groupes de deux ou trois sous la conduite de l'enseignant.	personnes parlant peu ou pas du tout le français
9	Français Débutant	ASC INTERNATIONAL HOUSE	2	S'INTEGRER DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE. COMPRENDRE ET SE FAIRE COMPRENDRE.	cours français niveau débutant, débutant faiblement scolarisé, niveau élémentaire, élémentaire faiblement scolarisé, niveau intermédiaire faiblement scolarisé, niveau II intermédiaire, Niveau avancé axé sur l'écrit	approche fonctionnelle centrée sur l'apprenant (besoins, participation active) mettant l'accent sur la pratique orale, parallèlement l'élève apprend à écrire ce qu'il sait dire, travail en groupes de deux ou trois sous la conduite de l'enseignant.	personnes parlant peu ou pas du tout le français
10	Français Intermédiaire	ASC INTERNATIONAL HOUSE	2	S'INTEGRER DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE. COMPRENDRE ET SE FAIRE COMPRENDRE.	cours français niveau débutant, débutant faiblement scolarisé, niveau élémentaire, élémentaire faiblement scolarisé, niveau intermédiaire faiblement scolarisé, niveau II intermédiaire, Niveau avancé axé sur l'écrit	approche fonctionnelle centrée sur l'apprenant (besoins, participation active) mettant l'accent sur la pratique orale, parallèlement l'élève apprend à écrire ce qu'il sait dire, travail en groupes de deux ou trois sous la conduite de l'enseignant.	personnes parlant peu ou pas du tout le français
11	Français Avancé	ASC INTERNATIONAL HOUSE	1	S'INTEGRER DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE. COMPRENDRE ET SE FAIRE COMPRENDRE.	cours français niveau débutant, débutant faiblement scolarisé, niveau élémentaire, élémentaire faiblement scolarisé, niveau intermédiaire faiblement scolarisé, niveau II intermédiaire, Niveau avancé axé sur l'écrit	approche fonctionnelle centrée sur l'apprenant (besoins, participation active) mettant l'accent sur la pratique orale, parallèlement l'élève apprend à écrire ce qu'il sait dire, travail en groupes de deux ou trois sous la conduite de l'enseignant.	personnes parlant peu ou pas du tout le français
12	Alphabétisation	ASSOCIATION REALISE	5	APPRENDRE LE FRANCAIS (ORAL, ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE), APPUI AUX ACTIVITES DE TERRAIN ET A LA VIE QUOTIDIENNE. AMELIORER LES CAPACITES DE COMMUNICATION.	formation en lien avec les activités pratiques	travail de groupe et en individuel à partir d'exercices pratiques (grammaire, orthographe, lecture et expression orale)	Personnes sans emploi et souvent sans qualifications ou qualifications non-reconnues (diplômes étrangers)
13	Français Intermédiaire	ASSOCIATION REALISE	1	AMELIORER LE FRANCAIS (ORAL, ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE), APPUI AUX ACTIVITES DE TERRAIN ET A LA VIE QUOTIDIENNE. AMELIORER LES CAPACITES DE COMMUNICATION.	Formation en lien avec les activités pratiques Formation mélangeant des personnes francophones et non-francophones	travail de groupe et en individuel à partir d'exercices pratiques (grammaire, orthographe, lecture et expression orale)	Personnes sans emploi et souvent sans qualifications ou qualifications non-reconnues (diplômes étrangers)
14	Savoir être	ASSOCIATION REALISE	1	DECOUVRIR A TRAVERS LES EXPERIENCES DE VIE ET DE TRAVAIL, LES POINTS FORTS. REPRNDRE CONFIANCE EN SES CAPACITES. ETRE GUIDE DANS	Formation qui s'appuie sur les acquis et expériences des participants Atelier de techniques de recherche d'emploi (CV, lettres, entretiens)	Travail en groupe et individuel Bilan des expériences personnelles et professionnelles Atelier de techniques de recherche d'emploi (CV, lettres, entretiens)	Personnes sans emploi et souvent sans qualification ou qualification non-reconnues (diplômes étrangers)

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				PREPARATION D'UN PROJET DE FORMATION OU DE TRAVAIL. ORIENTE RECHERCHE D'UN EMPLOI.			
15	Savoir être	ASSOCIATION REALISE	1	DEVELOPPEMENT MEMOIRE, CONCENTRATION ET INTELLIGENCE. AMELIORATION DES CAPACITES A TRAVAILLER EN GROUPE, A COMMUNIQUER, A AIDER ET A SE FAIRE AIDER	Travail en groupe et en individuel à partir d'exercices progressifs	personnes capables au minimum de s'exprimer en français personnes en difficultés par rapport aux changements	
16	Rudiments professionnels	ASSOCIATION REALISE	1	SE FAMILIARISER AVEC LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES COURANTES (CHANGER DE CAISSE-MALADIE, COMPRENDRE UNE FICHE DE SALAIRE, UN CONTRAT DE TRAVAIL, UN CONTRAT DE BAIL, REMPLIR SA DECLARATION D'IMPOTS ETC	Thèmes choisis par les participants Formation directement sur les documents des participants	Petits groupes et individuels	Personnes sans emploi et souvent sans qualification ou qualifications non reconnues (diplômes étrangers)
17	Rudiments professionnels	ASSOCIATION REALISE	1	CONNAITRE LES DIFFERENTS PRODUITS DE NETTOYAGE, LE MATERIEL DE NETTOYAGE, LES MATERIAUX, LES FONCTIONS DU NETTOYAGE, LES CONSIGNES DE SECURITE ET SANTE ET LES SYSTEMES D'ORGANISATION	Formation liée à l'activité pratique	Petit groupe, expérimentation sur le terrain, échanges	Personnes sans emploi et souvent sans qualification ou qualifications non reconnues (diplômes étrangers)
18	Rudiments professionnels	ASSOCIATION REALISE	1	UTILISATION ET ENTRETIEN DE MACHINES, CONNAISSANCE, TRAITEMENT, ENTRETIEN, LAVAGE ET CONDITIONNEMENT DES TEXTILES, TECHNIQUES DE BASE DE COUTURE	Formation donnée dans l'atelier, directement dans le processus de production	Formation intégrée à l'activité	Personnes sans emploi et souvent sans qualification ou qualifications non reconnues (diplômes étrangers)
19	Rudiments professionnels	ASSOCIATION REALISE	1	AIGUISAGE, ENTRETIEN ET UTILISATION DES MACHINES ET DE L'OUTILLAGE, TECHNIQUES DE TAILLES ET PLANTATIONS PAYSAGERES ET FORESTIERES	Formation donnée pendant l'activité directement dans le processus de production	Formation intégrée à l'activité	Personnes sans emploi et souvent sans qualification ou qualifications non reconnues (diplômes étrangers)
20	Français Divers	BELL SWITZERLAND SA	1	DONNER DES BASES DE FRANCAIS A DES NOUVEAUX ARRIVANTS	Social French / Money matters / Shopping / In the city	Mise en situation / vocabulaire	Expatriés
21	Français Débutant	CAMARADA	5	PERMETTRE A UN PUBLIC DE FEMMES RECENTMENT ARRIVEES EN SUISSE (1ER ACCUEIL) OU AYANT VECUES JUSQUE LA DANS UN GRAND ISOLEMENT (2E,ME ACCUEIL) D'APPRENDRE LES RUDIMENTS DE LA LANGUE FRANCAISE.	Favoriser la création d'un réseau social et l'intégration dans le pays d'accueil (vie quotidienne, éducation des enfants, santé, travail). Reprendre confiance en soi et entrer en formation	Une initiation au Silent way et à l'approche pédagogique du professeur Caleb Gattegno est donnée à l'ensemble de l'équipe des formatrices qu'elles soient bénévoles ou salariées. Les salariées sont fortement encouragées à travailler selon cette approche. C	permettre à un public de femmes récemment arrivées en Suisse (1er accueil) ou ayant vécu jusque là dans un grand isolement (2ème accueil) d'apprendre les rudiments de la langue

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
							française
22	Français Inter-médiaire	CAMARADA	4	PERMETTRE A UN PUBLIC DE FEMMES RECEMMENT ARRIVEES EN SUISSE (1ER ACCUEIL) OU AYANT VECU JUSQUE LA DANS UN GRAND ISOLEMENT (2EME ACCUEIL) D'APPRENDRE LES RUDIMENTS DE LA LANGUE FRANCAISE.	Favoriser la création d'un réseau social et l'intégration dans le pays d'accueil (vie quotidienne, éducation des enfants, santé, travail). Reprendre confiance en soi et entrer en formation	Approches traditionnelles, influencées par l'approche pédagogique du professeur Caleb Gattegno qui est donnée à l'ensemble de l'équipe des formatrices qu'elles soient bénévoles ou salariées. Les salariées sont fortement encouragées à travailler selon cette méthode.	permettre à un public de femmes récemment arrivées en Suisse (1er accueil) ou ayant vécu jusque là dans un grand isolement (2ème accueil) d'apprendre les rudiments de la langue française
23	Remise à niveau (informatique)	CAMARADA	1	PERMETTRE A DES FEMMES EN ABSENCE DE PERSPECTIVES DE SE MOBILISER POUR UN NOUVEAU PROJET, DE DEVELOPPER DES CONNAISSANCES EN FRANCAIS ET EN INFORMATIQUE, DE REDIGER DES TEXTES EN FRANCAIS, ETC...	Cours en tandem : l'initiation à Word se fait à Voie F (1/2 jour/sem.) et le perfectionnement du français à Camarada (1/2 jour/sem.) Pour la partie informatique, il s'agit de lutter contre l'illettrisme. Pour la partie français, il s'agit de travailler en équipe.	Partie français : travail par projet, les choix sont fait en groupe, les responsabilités et le travail sont partagés, chacune s'engage en fonction de ses compétences	Femmes exilées qui ont suivi des cours de français à Camarada et qui rencontrent des difficultés d'intégration. Elles ont cependant acquis un niveau fonctionnel de compréhension et d'expression
24	Remise à niveau (informatique)	CAMARADA	5	PERMETTRE AUX APPRENANTES DE CAMARADA DE DECOUVRIR LE FONCTIONNEMENT DE BASE D'UN ORDINATEUR (TRAITEMENT DE TEXTE, EXCEL...)	Cours donné 5-6*3h/sem par une ou deux bénévoles pour l'initiation et ateliers découverte	Première approche du logiciel de traitement de texte Word ou méthode élaborée par une formatrice en informatique	Usagers du centre qui ont des compétences suffisantes en français oral et/ou souhaitent travailler le passage oral/écrit grâce au logiciel
25	Alphabétisation	CAMARADA	3	PERMETTRE A UN PUBLIC DE FEMMES PEU OU PAS SCOLARISEES D'ACQUERIR OU DE DEVELOPPER DES COMPETENCES EN LECTURE ECRITURE CALCUL TOUT EN CONTINUANT A APPROFONDIR DES CONNAISSANCES EN FRANCAIS ORAL	Favoriser la création d'un réseau social et l'intégration dans le pays d'accueil (vie quotidienne, éducation des enfants, santé, travail) Reprendre confiance en soi et entrer en formation. Démystifier le mode de l'écrit	L'approche pédagogique du professeur Caleb Gattegno est la base méthodologique de ces niveaux. Chaque son de la langue est codé par une couleur à laquelle se rapporte ensuite l'ensemble des graphies possibles en fonction de la grammaire et de la conjugaison.	Permettre à un public de femmes peu ou pas scolarisées d'acquérir ou de développer des compétences en lecture, écriture, calcul, tout en continuant à approfondir des connaissances en français oral (compréhension, expression, prononciation). Ces cours peu
26	Vie sociale, civique	CAMARADA	3	PERMETTRE A UN PUBLIC DE FEMMES RECEMMENT ARRIVEES EN SUISSE (1ER ACCUEIL) OU AYANT VECUES JUSQUE LA DANS UN GRAND ISOLEMENT D'ACQUERIR DES COMPETENCES DE BASE EN MATIERE DE SANTE CORPS	Favoriser le dialogue, la réflexion et l'acquisition de connaissances de bases dans les domaines des cours. Acquérir des savoirs faire et un meilleur savoir être	Permettre une mise en pratique sous forme d'ateliers, prise de confiance en soi, élargir le réseau personnel des participantes	Permettre à un public de femmes récemment arrivées en Suisse (1er accueil) ou ayant vécu jusque là dans un grand isolement d'acquérir des compétences de base en

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				EQUILIBRE ALIM			matière de santé, corps, équilibre alimentaire, hygiène de vie pour elles et leur famille (en
27	Vie sociale, civique	CAMARADA	3	PERMETTRE A UN PUBLIC DE FEMMES RECEMMENT ARRIVEES EN SUISSE (1ER ACCUEIL) OU AYANT VECUES JUSQUE LA DANS UN GRAND ISOLEMENT D'ACQUERIR DES COMPETENS DE BASE EN COUTURE ET TRAVAUX D'AIGUILLES.	Favoriser le dialogue, le travail en équipe et l'acquisition de connaissances de base dans les domaines des cours. Acquérir des savoirs faire et un meilleur savoir être	Permettre une mise en pratique sous forme d'ateliers, prise de confiance en soi, élargir le réseau personnel des participantes	Permettre à un public de femmes récemment arrivées en Suisse (1er accueil) ou ayant vécu jusque là dans un grand isolement d'acquérir des compétences de base en couture et travaux d'aiguilles. Permettre une meilleure gestion de l'économie familiale (en
28	Vie sociale, civique	CAMARADA	3	DONNER A DES MIGRANTS SANS FORMATION PROFESSIONNELLE ET SANS BONNES CONNAISSANCES DE FRANCAIS DES OUTILS THEORIQUES ET PRATIQUES POUR FACILITER LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, AUTONOMIE ETC	Des informations spécifiques sur le monde du travail en Suisse, des cours théoriques et pratiques de nettoyage, des ateliers de techniques de recherche d'emploi et des cours de français liés à la vie professionnelle. Des entretiens individuels visant à d	visé à développer l'autonomie des participantes et à leur donner confiance en elles-mêmes et en leurs capacités d'apprentissage. La méthode mise au point est participative ; elle est adaptée au niveau de leurs connaissances et est axée sur un accompagnement.	Migrantes (tous types de permis de séjour) dès l'âge de 20 ans, peu ou pas qualifiées, peu scolarisées
29	Français Divers	LA ROSERAIE CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION	3	COMPRENDRE LA LANGUE ET PARTICIPER A LA VIE PRATIQUE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	cours de 2 niveaux : débutants et moyens mixtes et non mixtes		personnes migrantes
30	Remise à niveau (informatique)	LA ROSERAIE CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION	3	CONNAISSANCE DES BASES DE : WINDOWS EXCEL, INTERNET	cours mixtes de 2 niveaux : débutants et avancés	personnes migrantes	test (connaissance du français)
31	Français Débutant	CENTRE DE SUGGESTOPEDIE	1	RUDIMENTS DE LA LANGUE 1600 A 1800 MOTS DE VOCABULAIRE + GRAMMAIRE DE BASE	Pouvoir se débrouiller dans les situations de la vie quotidienne	Suggestopédie	Personne n'ayant jamais appris le français ou avec quelques rudiments de la langue
32	Français Débutant	CENTRE DE SUGGESTOPEDIE	1	IDEM LE COURS PRECEDENT AVEC + DE VOCABULAIRE + ABORDER AUSSI LE NIVEAU PROFESSIONNEL	Suggestopédie	Suggestopédie	Personne n'ayant jamais appris le français ou avec quelques rudiments de la langue
33	Français Inter-médiaire	CENTRE DE SUGGESTOPEDIE	1	POUVOIR UTILISER CONNAISSANCES INTELLECTUELLES OU DE LECTURE POUR "PARLER" + NIVEAU PROFESSIONNEL	Pouvoir parler bien	Suggestopédie	Tous
34	Français Divers	ECOLE-CLUB MIGROS	1	MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE (ECRIT/ORAL) ALPHABETISATION VOIR DESCRIPTIFS JOINTS	Voir descriptif	Lingua 21 (propre Ecole club) grammaire progressive de clé international - méthodes audio visuelles	Grand public de débutant à avancé

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
35	Français Divers	ECOLE-CLUB MIGROS	1	MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE ECRIT OU ORAL	Voir descriptif	Lingua 21 (propre Ecole club) grammaire progressive de clé international - méthodes audio visuelles	Grand public de débutant à avancé
36	Français Divers	ECOLE-CLUB MIGROS	36	MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE ECRIT OU ORAL	Voir descriptif	Lingua 21 (propre Ecole club) grammaire progressive de clé international - méthodes audio visuelles	Grand public de débutant à avancé
37	Français Divers	ECOLE-CLUB MIGROS	12	MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE ECRIT OU ORAL	Voir descriptif	Lingua 21 (propre Ecole club) grammaire progressive de clé international - méthodes audio visuelles	Grand public de débutant à avancé
38	Français Divers	ECOLE-CLUB MIGROS	18	MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE ECRIT OU ORAL	Voir descriptif	Lingua 21 (propre Ecole club) grammaire progressive de clé international - méthodes audio visuelles	Grand public de débutant à avancé
39	Remise à niveau (informatique)	ECOLE & QUARTIER COLLEGE DES COLOMBIERES	1	CF CATALOGUE	Cf catalogue	Cf catalogue	Adultes + jeunes
40	Français Débutant	ECOLE & QUARTIER COLLEGE DES COLOMBIERES	2	FAMILIARISER AVEC LANGUE ET CULTURE FRANCAISE (ECRIT ET ORAL, SELON LE NIVEAU)	Cours intensifs 2 * 1 h 30 / semaine en journée ou le soir		Adultes
41	Français Débutant	ECOLE & QUARTIER COLLEGE DES COLOMBIERES	2	FAMILIARISER AVEC LANGUE ET CULTURE FRANCAISE (ECRIT ET ORAL, SELON LE NIVEAU)	Cours intensifs 2 * 1 h 30 / semaine en journée ou le soir		Adultes
42	Français Intermédiaire	ECOLE & QUARTIER COLLEGE DES COLOMBIERES	10	FAMILIARISER AVEC LANGUE ET CULTURE FRANCAISE (ECRIT ET ORAL, SELON LE NIVEAU)	Cours intensifs 2 * 1 h 30 / semaine en journée ou le soir		Adultes
43	Français Débutant	THE BERLITZ SCHOOLS OF LANGUAGES AG	1	APPRENDRE LES BASES DU FRANCAIS/ARRIVER A UN NIVEAU DE FRANCAIS COURANT/PREPARER UN EXAMEN SPECIAL EN FRANCAIS	Méthode directe sans traduction, basée sur des situations concrètes (restaurants, magasins...)	Méthode Berlitz	Toutes les personnes qui ne parlent pas français, ou qui veulent perfectionner leur français
44	Français Intermédiaire	THE BERLITZ SCHOOLS OF LANGUAGES AG	1	APPRENDRE LES BASES DU FRANCAIS/ARRIVER A UN NIVEAU DE FRANCAIS COURANT/PREPARER UN EXAMEN SPECIAL EN FRANCAIS	Méthode directe sans traduction, basée sur des situations concrètes (restaurants, magasins...)	Méthode Berlitz	Toutes les personnes qui ne parlent pas français, ou qui veulent perfectionner leur français
45	Français Avancé	THE BERLITZ SCHOOLS OF LANGUAGES AG	1	APPRENDRE LES BASES DU FRANCAIS/ARRIVER A UN NIVEAU DE FRANCAIS COURANT/PREPARER UN EXAMEN SPECIAL EN FRANCAIS	Méthode directe sans traduction, basée sur des situations concrètes (restaurants, magasins...)	Méthode berlitz	Toutes les personnes qui ne parlent pas français, ou qui veulent perfectionner leur français
46	Alphabétisation	ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION	3	ALPHABETISATION + SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET SURTOUT SCOLAIRE GENEVOIS MIS EN PLACE POUR LES ENFANTS ET LES	2 niveaux d'accueil et de formation / Cours du soir + cours la journée (réservés aux seules mères de famille + 1 cours intensif en été (août))	Silent Way Lecture en couleur + méthodes diverses (utilisations ponctuelles)	parents d'élèves qui ne savent ni lire ni écrire dans leur langue maternelle et / ou dans notre alphabet

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				ADOLESCENTS.			
47	Français Débutant	ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION	2	REFERENCES ECHELLE D'APPRECIATION DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NIVEAUX UNITES A1 ET A2 DU DELF SELON DUREE DE FORMATION			Idem autres formations (Alpha)
48	Français Intermédiaire	ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION	2	REFERENCES ECHELLES D'APPRECIATION DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NIEAUX UNITES A2 ET A3 DU DELF	Niv 1 : Consolidation de l'écrit (grammaire et orthographe) perfectionnement de l'oral et lectures ; Niv 2 : conversation, introduction aux textes littéraire, scient ou d'actualité, rédaction	Sans frontière 2 / café crème (utilisations ponctuelles) Sans frontières 1/café crème (utilisations ponctuelles) pour la phonétique : au plaisir des sons et phonétiques (+ labo langues) apports spécifiques du groupe d'enseignement pour la phonétique : au	Idem autres formations (Alpha)
49	Français Avancé	ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION	1	REFERENCES : ECHELLE D'APPRECIATION DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NIVEAUX UNITES A3 ET A4 DU DELF	Etudes de texte (littérature, actualités journalistique, etc.) correspondance (commerciale, administrative...) + sans frontières 3 la relation famille-école : formations scolaires et prof pour adolescents	Sans frontières 3 + apports spécifiques de groupe d'enseignement	Idem autres formations (Alpha)
50	Français Divers	ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION	1	REFERENCES ECHELLE D'APPRECIATION DU CONSEIL DE L'EUROPE NIVEAUX UNITES A4 ET A5 DU DELF	Oral essentiellement Enrichir le vocabulaire, l'expression travailler la prononciation (actualités, littérature etc...)	Spécifiques au groupe d'enseignement	Idem autres formations (Alpha)
51	Français Divers	ECOLE DE PARENTS DU CYCLE D'ORIENTATION	1	DES REGLES SIMPLES POUR ECRIRE CORRECTEMENT S'ADRESSE A CEUX QUI PARLENT RELATIVEMENT BIEN MAIS N'ONT PAS LES BASES D'ORTHOGRAPHE GRAMMATICALES		Spécifiques au groupe d'enseignement	Idem autres formations (Alpha)
52	Français Divers	ECOLE TOPFFER SARL	1	PERFECTIONNER SON FRANCAIS	Cours d'été de 3 semaines en juillet	Manger et beaucoup de conversations	Les collègues
53	Français Divers	ECOLE VARADI SA	1	AUTONOMIE GENERALE EN FRANCAIS ORALE ET ECRITE	Formation intensive sur mesure	Approche interactive + structurée	Adultes + enfants en vue d'une intégration dans un pays francophone
54	Français Débutant	E-FORMATION	1	VOIR DOC JOINTE, FICHE 1	Notions de base pour apprendre le français	Méthode Mougier + feuilles personnelles	Des non francophones désirant apprendre
55	Français Débutant	E-FORMATION	1	PARLER, LIRE, ECRIRE	Doc jointe, fiche 2	photocopies personnelles, divers livres grammaire, littérature	Ceux qui veulent apprendre et s'intégrer mieux
56	Français Avancé	E-FORMATION	1	ECRIRE, LIRE, PARLER, SANS FAUTES	Voir fiche 3		Ceux qui veulent savoir parler parfaitement la langue
57	Vie sociale, civique	GENEVE ROULE	1	PRESENTER NOTRE ASSOCIATION SUIVI QUE LES DIVERSES TACHES AUXQUELS ILS SERONT ASSIGNES	Mise en situation, explication sur les divers contrats à remplir, vocabulaire du vélo	Exercices, mise en situation	Les requérants d'asile
58	Français Divers	IFAGE FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES	13	APPRENDRE LE FRANCAIS RAPIDEMENT AVEC UNE APPROCHE	5 demi journées par semaines (20 périodes de 45'), matin ou après midi	Méthode communicative avec support matériel intitulé "Reflets"	Etudiants non francophones de niveaux

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				COMMUNICATIVE. PREPARER A DES DIPLOMES DE FRANCAIS LANGUE ETRANGERE.	modules de 5 semaines		débutants à avancer (A1 à B2 du conseil de l'Europe)
59	Français Divers	IFAGE FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES	12	APPRENDRE ET AMELIORER SON FRANCAIS. PREPARER A DES DIPLOMES DE FRANCAIS.	Cours de 3 périodes une fois par semaine ou de 4 périodes deux fois par semaine trimestres de 10 semaines	Différentes méthodes communicatives, surtout "Panorama"	Etudiants non francophones de niveaux débutant à avancé (A1 à C2 du conseil de l'Europe)
60	Alphabétisation	INFOROC SA	1	SELON NIVEAU ALTE (DOCUMENT JOINT)	Voir feuille concernant le niveau ALPE ci-joint	Méthode structurale, communicative, Silent Way (Caleb Cattegno)	Analphabète, Illettré jusqu'au niveau avancé
61	Français Débutant	INFOROC SA	1	SELON NIVEAU ALTE (DOCUMENT JOINT)	Voir feuille concernant le niveau ALPE ci-joint	Méthode structurale, communicative, Silent Way (Caleb Cattegno)	Analphabète, Illettré jusqu'au niveau avancé
62	Français Intermédiaire	INFOROC SA	1	SELON NIVEAU ALTE (DOCUMENT JOINT)	Voir feuille concernant le niveau ALPE ci-joint	Méthode structurale, communicative, Silent Way (Caleb Cattegno)	Analphabète, Illettré jusqu'au niveau avancé
63	Français Avancé	INFOROC SA	1	SELON NIVEAU ALTE (DOCUMENT JOINT)	Voir feuille concernant le niveau ALPE ci-joint	Méthode structurale, communicative, Silent Way (Caleb Cattegno)	Analphabète, Illettré jusqu'au niveau avancé
64	Français Débutant	ECOLE INLINGUA	1	SELON LA DEMANDE DU CLIENT	Apprendre à parler / communiquer en français	Inlingua - méthode directe	Tout public adulte
65	Français Intermédiaire	ECOLE INLINGUA	1	SELON LA DEMANDE DU CLIENT	Apprendre à parler / communiquer en français	Inlingua - méthode directe	Tout public adulte
66	Français Avancé	ECOLE INLINGUA	1	SELON LA DEMANDE DU CLIENT	Apprendre à parler / communiquer en français	Inlingua - méthode directe	Tout public adulte
67	Remise à niveau (informatique)	AGORA	1	PERMETTRE AUX PARTICIPANTS DE SE PRESENTER A LA CERTIFICATION ECDL A L'IFAGE	formation en fonction des personnes et des cités ECDL		Requérants
68	Alphabétisation	AGORA	1	PERMETTRE AUX REQUERANTS NON-FRANCOPHONES DE COMMENCER DES LEUR ARRIVEE A APPRENDRE LE FRANCAIS ORAL ET ECRIT, A LE PRONONCER CORRECTEMENT	Petits groupes relation personnelle et conviviale privilégiée, souplesse des enseignants bénévoles	Requérants non francophones alphabétisation seulement pour francophones	
69	Vie sociale, civique	OEUVRE SUISSE D'ENTRAIDE OUVRIERE (OSEO GENEVE)	1	PREFORMATION ACQUISITION DE QUALIFICATIONS DE BASE ET INTEGRATION PROFESSIONNELLE	Associe trois axes d'intervention 1/ Formation de base 2/ Stage en entreprise 3/ Coaching	Vidéo visites pour mise en situation, jeux de rôle- apprentissage du français par informatique notamment d'origine mais dont les qualifications ne sont pas reconnues	Personnes non francophones et non qualifiées ou qualifiées dans leur pays
70	Vie sociale, civique	OEUVRE SUISSE D'ENTRAIDE OUVRIERE (OSEO GENEVE)	1	RENFORCEMENT DU FRANCAIS, INTEGRATION SOCIACULTURELLE	Articulation de l'apprentissage du français, de l'interprétation socioculturelle / mise en pratique mise en situation et d'activité ludique	Jeux de rôle / interventions externes / visites / rallyes / théâtres / Vidéo notamment	Demandeurs d'emploi ayant des difficultés d'intégration du manque de confiance en soi, problèmes d'apprentissage notamment
71	Français Divers	ECOLE PEG.	1	DIPLOMES DE LANGUE DE L'AL-		Classiques	Adultes non francopho-

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				LIANCE FRANCAISE			nes
72	Alphabétisation	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION	1	LECTURE ET ECRITURE DE BASE	Cours individuels 60 minutes	Apprentissage de la lecture et de l'écriture pour adultes en difficulté B Gillardin Retz	Etranger analphabètes Francophones et anglo-phones
73	Français Divers	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION	1	APPRENDRE AMELIORER LE FRANCAIS	45-60 min : 45 individuel, 60 par groupe 2-3 personnes	Auxilia, Assimil, Exerçons-nous (Hachette) CIC International, Autres	Etrangers
74	Remise à niveau (informatique)	SERVICE DE PROBATION ET D'INSERTION	1	REPRENDRE CONFIANCE, ESTIME DE SOI, VALORISATION, REINSERTION SOCIALE	au cas par cas	livres scolaires, écriture, atelier d'écriture, lecture textes, commentaires, rédaction, expression orale	pop suisse illettrée, personnes fragilisées par un parcours chaotique (famille, études, travail...)
75	Français Divers	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	8	COURS DE FRANCAIS, LIEU D'ACCUEIL, LIEU D'ANIMATION POUR PERSONNES MIGRANTES	Se familiariser ou se perfectionner avec la langue française orale et écrite. L'accent est mis sur l'utilisation du français dans la vie quotidienne	Pédagogie participative, favorise l'auto correction	Personne majeure de langue maternelle étrangère, à faible revenu désirant apprendre le français
76	Français Divers	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	19	AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA PRATIQUE DE LA LANGUE FRANCAISE. AUGMENTER LES CHANCES DE REINSERTION PROFESSIONNELLE	Axé sur la vie quotidienne et professionnelle exclusivement destiné aux demandeurs d'emploi	Utilisation de supports pédagogiques axés sur la recherche d'emploi et le monde du travail	Personnes non-francophones inscrites au chômage
77	Français Divers	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	52	AMELIORER LA PRATIQUE EN CONNAISSANCE DU FRANCAIS AFIN DE MIEUX REpondre AUX EXIGENCES DE SON ENTREPRISE. ACCEDER AU CFC DE SA PROFESSION OU AUTRE FORMATION PROFESSIONNELLE.	Cours subventionné en grande partie par le FFPP axé sur langage professionnel + intégration sociale + apprendre à apprendre	Utilisation de supports et situation le plus souvent extrait de la vie professionnelle	Personnes de LM étrangère employés dans une entreprise du canton de GE (EMS, bâtiment, hôtellerie, nettoyage, etc...)
78	Alphabétisation	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	11	ACQUERIR LES BASES DU FRANCAIS ORAL ET APPRENTISSAGE DE L'ECRIT. S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS PROFESSIONNELS ET AUGMENTER LES CHANCES DE TROUVER UN EMPLOI.	Demandeurs d'emploi et salariés	Utilisation d'outils et de thèmes propres à faciliter l'intégration sociale et professionnelle	Chômage ou en emploi
79	Vie sociale, civique	UNIVERSITE OUVRIERE DE GENEVE (UOG)	3	ACQUERIR DES BASES EN LANGUE FRANCAISE A L'ORAL COMME A L'ECRIT. ACQUERIR LES REGLES DE BASE D'ARITHMETIQUE EN VUE D'UNE GESTION DE BUDGET DE MENAGE. ACQUERIR DES REPERES DS LE FONCTIONNEMENT SOCIETE	Les 3 matières à savoir : français, mathématiques, et droits sociaux visent à favoriser l'intégration des participants dans notre société	Pédagogie conversale. Cours participatif ciblé sur les besoins des participants pédagogie inductive, mise à profit de l'expérience des participants, utilisation de documents quest favoriser l'auto contrôle et l'auto correction	Public non francophone soutenu financièrement par l'Hospice générale
80	Rudiments professionnels	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	3	ACQUERIR LES CONNAISSANCES DE BASE NECESSAIRES POUR TRAVAILLER DANS L'HOTELLERIE ET	3 modules, enseignés durant 8 semaines par le formateur principal et des intervenants extérieurs, avec entraî-	Rythme du cours tenant compte des difficultés en français. Visualisation poussée des matières enseignée,	personnes rencontrant des difficultés à s'exprimer en français et/ou

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				LA RESTAURATION	nement pratique quotidien de 11h15 à 13h15. Phase pratique de 3 semaines	etc... entraînement journalier à la mise en place et au service dans notre restaurant	sans formation ou sans reconnaissance de son diplôme délivré par son pays d'origine, ayant besoin d'une adaptation socioculturelle
81	Remise à niveau (informatique)	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	1	APPRENDRE LES BASES D'INFORMATIQUE	Apprendre les bases d'informatique (Word, Excel et Internet)	Selon les besoins et le niveau d'intéressé	Les réfugiés, les femmes albanaises
82	Français Débutant	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	1	APPRENDRE LE FRANCAIS, POUR MIEUX S'INTEGRER A GENEVE.	Trois niveaux de français (débutants, moyen et perfectionnement)	Divers méthodes appliquées selon le niveau et besoins des candidats	Réfugiés, nouveaux arrivants et chômeurs
83	Français Intermédiaire	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	1	APPRENDRE LE FRANCAIS, POUR MIEUX S'INTEGRER A GENEVE.	Trois niveaux de français (débutants, moyen et perfectionnement)	Divers méthodes appliquées selon le niveau et besoins des candidats	Réfugiés, nouveaux arrivants et chômeurs
84	Français Avancé	UNIVERSITE POPULAIRE ALBANAISE	1	APPRENDRE LE FRANCAIS, POUR MIEUX S'INTEGRER A GENEVE.	Trois niveaux de français (débutants, moyen et perfectionnement)	Divers méthodes appliquées selon le niveau et besoins des candidats	Réfugiés, nouveaux arrivants et chômeurs
85	Français Débutant	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	33	ACQUERIR LE FRANCAIS ORAL ET ECRIT PERMETTANT DE MAITRISER LES SITUATIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DE S'INTEGRER DANS LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE A GENEVE	Compréhension orale et écrite, expressions orales et écrites, éléments d'intégration socioculturelle	Pratique orale et écrite, grande participation des apprenant-e-s support de cours : Café Crème	Personnes non francophones scolarisées désirant apprendre le français
86	Français Intermédiaire	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	12	ACQUERIR LE FRANCAIS ORAL ET ECRIT PERMETTANT DE MAITRISER LES SITUATIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DE S'INTEGRER DANS LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE A GENEVE	Compréhension orale et écrite, expressions orales et écrites, éléments d'intégration socioculturelle	Pratique orale et écrite, grande participation des apprenant-e-s support de cours : Café Crème	Personnes non francophones scolarisées désirant apprendre le français
87	Français Avancé	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	4	ACQUERIR LE FRANCAIS ORAL ET ECRIT PERMETTANT DE MAITRISER LES SITUATIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DE S'INTEGRER DANS LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE A GENEVE	Compréhension orale et écrite, expressions orales et écrites, éléments d'intégration socioculturelle	Pratique orale et écrite, grande participation des apprenant-e-s support de cours : Café Crème	Personnes non francophones scolarisées désirant apprendre le français
88	Français Divers	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	8	MAITRISER LES DOCUMENTS ECRITS DE LA VIE COURANTE, ETRE A MEME D'ENTAMER UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE BASE EXIGEANT LA REDDITION DE TRAVAUX EN FRANCAIS	Grammaire, orthographe et conjugaison nécessaire pour améliorer la lecture et l'écriture	Divers manuels sont utilisés (La grammaire progressive du français par exemple)	Personnes non francophones scolarisées s'exprimant aisément à l'oral mais ayant peu de bases écrites
89	Alphabétisation	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	5	ACQUERIR LES BASES DU FRANCAIS ECRIT NECESSAIRES POUR SE REPERER DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS	Alphabet base de la lecture et de l'écriture	Ateliers de lecture et d'écriture. différents supports pédagogiques	Personnes non francophones n'ayant pas été scolarisées dans notre alphabet
90	Langues	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	1	ACQUERIR L'ANGLAIS ORAL ET ECRIT PERMETTANT DE MAITRISER	Anglais sous tous ses aspects : compréhensions orale et écrite (priorité sur	Support de cours Méthode New Headway	Personnes non anglophones scolarisées

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
				LES SITUATIONS COURANTES DANS UN PAYS ANGLOPHONE	l'oral) expressions orale et écrite		désirant apprendre l'anglais
91	Langues	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	1	ACQUERIR L'ALLEMAND ORAL ET ECRIT PERMETTANT DE MAITRISER LES SITUATIONS COURANTES DANS UN PAYS GERMANOPHONE	Allemand sous tous ses aspects : compréhension orale et écrite, expression orale et écrite	Support de cours : Paswort (Méthode)	Personnes non germanophones scolarisés désirant apprendre ou parfaire l'allemand
92	Matières Ecole Oblig.	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	1	ATTEINDRE LE NIVEAU DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE.	Cours sur 3 ans, programme de 7e, 87e et 9e du cycle d'orientation	matériel du cycle d'orientation	toute personne désirant une remise à niveau en mathématique
93	Remise à niveau (informatique)	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	1	DECOUVRIR LE MONDE DE L'INFORMATIQUE, SES LANGAGES. APPRENDRE LES MANIPULATIONS DE BASE, LES BASES DU TRAITEMENT DE TEXTE ET LE FONCTIONNEMENT D'INTERNET.	Bref exposé théorique Nombreux exercices pratiques sur ordinateur	1 personne / ordinateur. Documentation sur papier et disquettes	personnes n'ayant jamais eu d'accès à l'informatique
94	Vie sociale, civique	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	1	SENSIBILISATION A L'HISTOIRE DE LA SUISSE ET A SON SYSTEME POLITIQUE ET SOCIAL.	Histoire de la confédération de 1291 à nos jours. Système et institutions politiques	Conférences et questions / débats par les participants	Toutes les personnes intéressées par ce sujet
95	Savoir être	UNIVERSITE POPULAIRE DU CANTON DE GENEVE	1	AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET LE MIEUX-ETRE DES PARTICIPANTS	Conférences axées sur le développement personnel et le grand potentiel de l'être humain	Présentation et discussion sur thèmes proposés (Estime et affirmation de soi, développer la confiance en soi, partir vivre ailleurs et se découvrir etc...)	Personnes souhaitant améliorer leur qualité de vie (francophones ou non francophones)
96	Savoir être	ORGANISME DE FORMATION : VOIE F ESPACE FORM.FEMMES	1	APPRENDRE A APPRENDRE. DEVELOPPER LA MEMOIRE, LA CONCIATION, AUGMENTER LA CONFIANCE EN SES CAPACITES INTELLECTUELLES, AMELIORER LES CAPACITES A TRAVAILLER EN GROUPE	2 demi journées par semaine. Méthode d'apprentissage très structurée, dont le contenu est adapté de séance en séance à la progression d'apprentissage des apprenantes	Fiches d'exercices traités avec une méthode pédagogique systématique : en groupe lecture + reformulation de l'exercice, raisonnement individuel, en groupe partage des stratégies de raisonnement et transfert dans la vie quotidienne	Femmes non qualifiées ou de faible niveau de qualification en difficulté d'apprentissage, se heurtant à des limites dans la vie sociale et/ou professionnelle
97	Remise à niveau (informatique)	ORGANISME DE FORMATION : VOIE F ESPACE FORM.FEMMES	1	PREPARER DES APPRENANTES DE CAMARADA A SUIVRE L'ATELIER D'INITIATION A L'INFORMATIQUE ET DE PERFECTIONNEMENT DE FRANCAIS (COURS COMMUN A CAMARADA ET VOIE F) QUI EST UNE FORMATION PLUS EXIGEANTE.	Cours donné 1*/semaine par une ou deux bénévoles	Première approche du logiciel de traitement de texte Word	Femmes exilées qui ont suivi des cours de français à Camarada et qui rencontrent des difficultés d'intégration
98	Remise à niveau (informatique)	ORGANISME DE FORMATION : VOIE F ESPACE FORM.FEMMES	1	PERMETTRE A DES FEMMES EN ABSENCE DE PERSPECTIVES DE SE MOBILISER POUR 1 NOUVEAU PROJET, DEVELOPPER DES CONNAISSANCES EN FRANCAIS ET INFORMATIQUE, REDIGER DES TEXTES EN FRANCAIS, REALISER 1 PROJET	Cours en tandem : l'initiation à Word se fait à Voie F (1/2 jour/sem) et le perfectionnement du français à Camarada (1/2 jour/sem) Pour la partie informatique, il s'agit de lutter contre l'illectronisme. Pour la partie français, il s'agit de travailler en	Partie informatique : accent sur l'acquisition de base du traitement de texte + quelques notions de Windows + mise en page des textes rédigés à Camarada. Nous travaillons sur la compréhension de base de l'informatique et non pas sur la somme de connaissances.	Femmes exilées qui ont suivi des cours de français à Camarada et qui rencontrent des difficultés d'intégration

No	MATIERE	ORGANISME DE FORMATION	Ses-sions	OBJECTIFS DU COURS (Q2)	CARACTERISTIQUES (Q4)	METHODES PEDAGOGIQUES (Q5)	PUBLIC CIBLE (Q6)
99	Français Débutant	SUPERCOMM L & C SA	1	ETRE CAPABLE DE SURVIVRE ET DE COMMUNIQUER DANS LA VIE QUOTIDIENNE... VOIR FEUILLE JOINTE	3 h / jour 5 * / semaine	Méthode Supercomm qui est une méthode directe (sans traductions)	principalement des demandeurs d'emploi
100	Français Intermédiaire	SUPERCOMM L & C SA	1	VOIR FEUILLE JOINTE		méthode Supercomm	principalement des demandeurs d'emploi
101	Français Divers	SUPERCOMM L & C SA	1	VOIR FEUILLE JOINTE		méthode Supercomm	principalement des demandeurs d'emploi
102	Rudiments professionnels	CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (CIP)	1	AUTONOMIE DAN LA RECEPTION, LIVRAISON, STOCKAGE, IDENTIFICATION DE LA MARCHANDISE	Formation interne dans la logistique	Méthode démonstrative principalement	personnes rentières AI qui veulent et sont aptes à travailler
103	Matières Ecole Oblig.	CENTRE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE (CIP)	1	DONNER LES BASES SCOLAIRES ESSENTIELLES AVANT L'APPRENTISSAGE DE GESTES PROFESSIONNELS DES HORLOGERS	Enseignement en mathématiques et français par petits groupes (individualise)	recherche - démonstration - exercices	stagiaires envoyés par l'assurance invalidité ayant un projet professionnel
104	Français Divers	COMUNIDAD CATOLICA DE LENGUA ESPANOLA	1	INSERER SOCIALEMENT ET PROFESSIONNELLEMENT LES IMMIGRES NOUVELLEMENT ARRIVES	formation linguistique écrite et orale	manuels de français pour étrangers, notamment "la grammaire progressive du français"	les nouveaux immigrants cherchant un travail

Commission externe d'évaluation des politiques publiques



Tél. 022 327 55 16
E-mail: cepp.info@etat.ge.ch
<http://www.geneve.ch/cepp>
Case postale 3937, 1211 Genève 3

Mission, activités et publications de la commission

Notre mission: Mettre en évidence et apprécier les *effets* des lois cantonales, puis proposer des solutions visant à rendre l'action de l'Etat plus efficace. Telle est la raison d'être de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP). Elle a été instituée le 19 janvier 1995 par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D/1/10).

Qui choisit les thèmes d'évaluation? La commission travaille sur mandat du Conseil d'Etat, de la Commission des finances ou de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. En outre, elle peut engager de son propre chef des projets après en avoir discuté avec le Conseil d'Etat.

Notre organisation: La CEPP est composée de seize membres choisis par le Conseil d'Etat parmi des personnalités représentatives de la diversité culturelle et sociale du canton et faisant autorité dans le domaine de la gestion économique et politique. Elle est présidée par Mme Gabriella Bardin Arigoni. Un secrétariat permanent, composé de deux évaluateurs, soutient les travaux de la commission. Ses organes de travail sont le plénum (organe de décision), le bureau (organe de préparation) et les groupes de travail qui pilotent les évaluations. La commission dispose d'un budget pour la rémunération des missions effectuées par ses membres et pour des mandats à des organismes spécialisés dans ce type d'enquêtes ou à des experts d'un domaine évalué.

Des méthodes reconnues: Les évaluations menées par la CEPP comportent trois phases principales, à savoir 1) l'esquisse de projet, 2) l'étude de faisabilité et 3) l'évaluation elle-même. Les principaux outils utilisés sont les entretiens approfondis avec les personnes concernées ou visées, les auditions de fonctionnaires, les entretiens de groupes, les sondages, les comparaisons intercantionales ainsi que les analyses de documents administratifs, de statistiques et d'ouvrages de référence.

La nécessité de coordonner: La législation genevoise a renforcé les organes de contrôle, d'analyse et d'évaluation en leur conférant davantage d'indépendance et de pouvoirs d'investigation. Avant et pendant toute évaluation, la CEPP s'assure de ne pas faire double-emploi avec d'autres projets en cours. Schématiquement, les tâches attribuées se répartissent de la manière suivante:

Inspection cantonale des finances Contrôle les finances, la gestion, les organismes subventionnés	Commission externe d'évaluation des politiques publiques Analyse de la mise en oeuvre et des effets des politiques publiques	Consultants privés Mandats d'études d'organisation, qualité, etc.
---	--	---

Transparence : Sauf exception, les rapports finaux sont publiés. Ils peuvent être consultés sur notre site Internet. En outre, la CEPP publie les résultats de ses évaluations dans son rapport d'activité annuel.

Rapports déjà publiés :

- **Protection de la jeunesse :** évaluation du dispositif de protection des enfants victimes de maltraitance, décembre 2004.
- **Politique cantonale en matière de rénovation de logements :** évaluation de l'impact de la loi sur les démolitions, transformations, rénovations de maisons d'habitation (LDTR), décembre 2003.
- **Emploi clandestin : quelles sanctions?** Evaluation des mesures cantonales de répression, avril 2003.
- **La communication entre les services de l'administration cantonale :** évaluation de la circulation de l'information dans le cadre de l'attribution des prestations sociales, novembre 2002.
- **Politique cantonale de lutte contre le chômage de longue durée :** évaluation des mesures cantonales, mars 2002.
- **Politique cantonale d'encouragement aux études :** évaluation de la mise en oeuvre et de l'impact des allocations d'études et d'apprentissage, novembre 2001.
- **Vitesse commerciale des TPG :** évaluation des mesures d'accélération prises en tant que moyen de promotion des transports publics, octobre 2000.
- **Subsides en matière d'assurance-maladie :** évaluation de la politique cantonale, février 2000.
- **Politique cantonale d'éducation musicale :** évaluation de l'impact des subventions aux écoles de musique, décembre 1999.
- **Politique énergétique des Services industriels :** évaluation de la mise en oeuvre des principes de la politique cantonale de l'énergie, mars 1999.
- **Politique cantonale en matière de déductions fiscales :** évaluation des déductions genevoises sous l'angle de leur impact financier, de leur vérification par l'administration et de l'égalité de traitement, décembre 1998.
- **Chômeurs en fin de droit :** évaluation de la politique cantonale d'emploi temporaire, septembre 1998.
- **L'Etat et ses contribuables:** évaluation des prestations de l'Administration fiscale cantonale, septembre 1997.
- **Politique de formation des personnes actives non qualifiées :** évaluation de la mise en oeuvre à Genève de l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, mai 1997.
- **Politique sociale du logement :** évaluation de l'encouragement à la construction selon la loi générale sur le logement, janvier 1997.

11.6 Réponse du Conseil d'Etat du 12 octobre 2005 sur le rapport de la CEPP



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 12 octobre 2005

Le Conseil d'Etat

16157 - 2005

Commission externe d'évaluation des
politiques publiques
Madame
Gabriella Bardin Arigoni
Présidente
Case postale 3937
1211 Genève 3

Concerne : politique publique de préformation des non-francophones à risque d'exclusion

Madame la Présidente,

Le Conseil d'Etat a bien reçu le rapport de la CEPP sur la politique cantonale de préformation des non-francophones à risque d'exclusion et vous en remercie. Ce mandat a été confié à la CEPP dans le cadre de l'action 2 du programme d'action « Lutte contre l'exclusion » de l'Agenda 21. Face à la multiplicité et la diversité des acteurs subventionnés offrant des cours d'alphabétisation et de remise à niveau et confronté à la difficulté d'appréhender et d'évaluer la réelle efficacité des cours sur l'insertion professionnelle et sociale, le Conseil d'Etat a formulé trois demandes auprès de la CEPP, qui sont reprises ici avec, pour chacune d'entre elles, l'avis de notre Conseil.

1. Analyser quantitativement et qualitativement l'offre de formation

Le rapport de la CEPP apporte des informations, établit des constats et fait quelques propositions qui n'étonneront pas les professionnels du milieu de la formation et de l'insertion mais qui ont le mérite de poser clairement la problématique générale de la préformation :

- un domaine difficile à définir avec précision ;
- une information dispersée ;
- une offre abondante pour une forte demande ;
- des subventions importantes mais non coordonnées entre les multiples acteurs.

La CEPP a établi un catalogue des cours de préformation assez complet, mais, selon ses propres termes, "probablement pas encore exhaustif". Il apparaît assez bien, à travers l'analyse qui a été faite, que le champ de la préformation se réfère aujourd'hui à des logiques très différentes qui recouvrent à la fois la formation, l'insertion et l'intégration. Chacun de ces domaines répond à des aspects légaux, réglementaires, administratifs qui sont différents. Ce qui peut donner l'impression d'une absence de coordination et de politique globale dans ce domaine ; impression confirmée par la réalité sur le terrain.

2. *Evaluer les effets concrets que ces cours ont et ont eu sur l'intégration des personnes qui les ont suivis et leur insertion sur le marché de l'emploi*

Le Conseil d'Etat regrette que la CEPP n'ait pas pu procéder à cette évaluation et qu'elle soit restée à des considérations très générales. Si les recherches sur l'impact des formations sont certes complexes, il n'en demeure pas moins qu'il existe aujourd'hui des méthodologies qui permettent de mettre en lumière ces aspects sur lesquels le Conseil d'Etat aurait pu s'appuyer. Le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) vient d'ailleurs de confier une telle étude à l'Université de Genève. Elle permettra sans doute de trouver des indicateurs pour mieux évaluer les effets concrets des cours offerts.

3. *Proposer, si besoin, des mesures visant à améliorer l'efficacité de la politique de l'Etat en matière de formation, d'intégration et d'insertion sociale et professionnelle*

La CEPP a fait dix recommandations. Le Conseil d'Etat a procédé à leur analyse. Dans leur ensemble, elles sont, sous réserve des moyens à disposition, quasiment toutes réalisables. Certaines sont d'ailleurs déjà prises en compte aujourd'hui. La recommandation qui a le plus d'incidences immédiates est sûrement celle qui a trait à la mise en place d'un groupe interdépartemental de coordination de l'offre de cours. Le Conseil d'Etat va étudier cette piste sans exclure d'autres modalités visant le même objectif.

Dans le but de compléter cette analyse, le Conseil d'Etat vous transmet en annexe une synthèse des remarques et des observations faites par l'ensemble des départements concernés, ainsi qu'un avis sur chacune de vos recommandations.

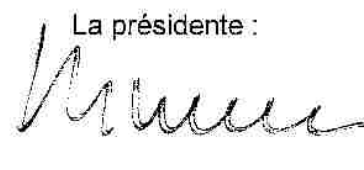
Il tient à remercier votre commission pour le travail effectué, bien conscient de la difficulté de mener à terme un tel mandat, tant le champ de la préformation est difficile à définir. Il vous sait gré d'avoir relevé ce défi avec compétence et clarté.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le chancelier :

Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La présidente :

Martine Brunschwig Graf

11.7 Synthèse de l'ensemble des remarques transmises par les départements du DASS, du DEEE, du DF, du DIAE et du DIP sur le rapport de la CEPP

Document annexé au courrier du Conseil d'Etat du 12 octobre 2005 :

Rapport final de la CEPP sur la préformation des non-francophones à risque d'exclusion : synthèse de l'ensemble des remarques transmises par les départements de DASS, du DEEE, du DF, du DIAE et du DIP.

Cette synthèse reprend les éléments techniques qui n'ont pas été pris en compte par la CEPP suite à la première lecture faite par les départements, Elle intègre également des compléments d'information ainsi que des commentaires sur les différentes recommandations faites dans le rapport.

1. Introduction

Aucune remarque.

2. Méthode

Définitions, point 2.3.1, page 15. Il est exact d'affirmer qu'il n'y a pas de définition officielle de la préformation. La notion de préformation n'est pas utilisée sur le plan fédéral. Dans le cadre de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, on parle de mesures préparatoires pour désigner les mesures destinées aux personnes n'ayant pas les acquis suffisants pour entrer directement dans une filière de formation. La Confédération va d'ailleurs définir des critères précis sur les conditions de financement d'une telle offre.

Il serait utile de distinguer très clairement l'offre qui s'apparente aux mesures préparatoires de celle visant d'autres objectifs comme l'insertion sociale et professionnelle. C'est d'ailleurs ce que préconise le rapport dans ses conclusions.

3. La politique évaluée

Remarque générale. Comme le constate en effet la CEPP, il n'existe pas de politique définie de préformation à l'usage spécifique « des non-francophones à risque d'exclusion », d'où justement l'absence d'information structurée sur l'offre de cours et le manque d'objectifs et de critères régissant l'octroi des subventions dans ce domaine.

Figure 2, page 18. Il manque deux liens pour l'OFPC: un lien vers les cours d'alphabétisation (à travers les subventions allouées à Lire et Ecrire) et un lien vers les cours d'introduction à la culture helvético-genevoise (à travers les subventions allouées à l'UOG).

4. Les acteurs de la préformation

Les organismes de formation, point 4.1, page 19. Il existe une directive du DIP qui définit, plus précisément que la loi citée, les cours pouvant donner droit au chèque annuel de formation. Cette directive inclut l'ensemble de l'offre de préformation.

Les incitateurs de la préformation, point 4.3, page 21. Il faut rappeler que l'OFPC est chargé de l'application de la loi sur la formation continue des adultes qui touche aussi la préformation. Il assure la gestion du chèque annuel de formation et sa coordination auprès de 78 institutions. D'autre part, cet office joue un rôle important d'incitateur au niveau des bénéficiaires. Le Centre d'information sur les études et les professions (CIEP) reçoit quelque 20'000 personnes chaque année, dont 70% d'adultes. Parmi ces adultes se trouve un nombre non chiffré de non-francophones à risque d'exclusion. Une aide dans leur recherche d'information leur est apportée.

Il est surprenant de constater qu'aucune mention n'est faite de Qualifications+, cette prestation de l'OFPC destinée précisément à la qualification professionnelle des adultes (plus de 600 personnes en formation actuellement).

Contrairement à ce que dit le rapport concernant l'absence d'un outil performant et spécialisé dans l'offre de préformation pour orienter les participants vers les cours adéquats, l'OCE dispose d'un outil de gestion et d'information sur les mesures (y compris préformations) financées par l'assurance-

chômage, outil qui a précisément pour but d'orienter les assurés (et de renseigner leurs conseillers en personnel) sur les formations adéquates.

5. L'offre de préformation

Remarque générale. Pour informer le public, l'OFPC se réfère à la base de données fédérale BOP. Pour le seul canton de Genève, cette base contient 2'200 cours dans tous les domaines de formation dispensés par 235 institutions.

Une recherche dans BOP sur les cours destinés aux non-francophones donne les résultats suivants:

- 170 cours. Chaque cours contient un certain nombre de niveaux (par ex. : A, B, C ou élémentaire, intermédiaire, avancé ou autre appellation), et chaque niveau plusieurs sessions qu'il n'est pas possible d'identifier à partir de BOP. Le rapport de la CEPP chiffre le nombre total des cours à 373, alors qu'il s'agit en réalité de sessions. La méthode utilisée ne permet pas une véritable comparaison entre les données de ce rapport et celles tirées de BqP.
- 41 institutions de formation.' BOP recense la totalité des institutions de formation dispensant des cours annoncés officiellement et accessibles au public. Par contre, les cours offerts par certaines associations à leurs membres ou à leurs employés (par ex. l'Association Réalise) ou par certains établissements publics (par ex. le Service de probation et d'insertion), n'y figurent pas. C'est un problème important posé par le rapport. La définition faite de la préformation inclut à la fois des offres tout public et des offres destinées à des publics particuliers sous certaines conditions.

Dans le rapport, il n'est pas fait mention de la liste du chèque annuel de formation qui comporte plus de 900 cours donnés par 78 institutions, tout secteur confondu, avec la durée et le coût. Une telle liste constitue un outil très précieux d'information pour le grand public.

6. Le financement public de la formation

Remarque. Les subventions versées par le DASS aux organismes s'occupant de personnes à risque d'exclusion visent le plus souvent des objectifs plus larges que la seule préformation des non-francophones et incluent la plupart du temps l'ensemble des prestations offertes par la même institution.

Les subventions fédérales, point 6.1.1, page 33. S'il est vrai que l'OCE ne détient pas, actuellement, les outils d'analyse des dépenses effectives, il en va de même pour tous les autres offices du travail de Suisse, il ne s'agit donc pas d'une faiblesse imputable au canton de Genève. A noter toutefois que, dès le 1^{er} janvier 2006, le SECO mettra à disposition des cantons un outil leur permettant d'assurer le suivi mensuel des dépenses occasionnées par les mesures de marché du travail (MMT).

Tableau 7, page 33. Les lignes 6 (Inforco) et 8 (Supercomm) du tableau devraient être intégrées à la ligne 11 (divers organismes, cours de langues).

Tableau 8, page 34. Les lignes 9 (Association Réalise) et 10 (La Roseraie) n'ont pas à figurer dans ce tableau étant donné qu'elles sont déjà intégrées au tableau 7.

Des modes de gestion hétérogènes, point 6.2, pages 36-37. Comme mentionné dans ce chapitre, plutôt que de subventionner une offre de cours bien précise, le DASS finance les institutions dispensant ces formations, généralement par le biais de projets de loi. Ce qui se traduit notamment par l'absence de critères d'évaluation spécifiques aux cours de langues. Ces subventions visent, en effet, des objectifs plus larges que la préformation et incluent le plus souvent l'ensemble des prestations de chaque institution.

Critères de renouvellement, page 37. L'OCE procède pour chaque contrat à une revue annuelle avec le prestataire : la revue de contrat porte sur la satisfaction des utilisateurs (conseillers ORP) et des bénéficiaires (participants), sur le traitement des réclamations, les éléments quantitatifs (volumes de fréquentation, absences, abandons) et la conformité au cahier des charges. Toute modification qualitative ou quantitative fait l'objet d'un avenant au contrat. L'inadéquation au besoin entraîne le réajustement ou la suppression de la mesure.

7. L'impact de la préformation

Remarque générale. La question de l'impact des formations est complexe et délicate dans la mesure où il est difficile d'embrasser et d'évaluer la totalité des situations. La CEPP s'en sort en reprenant des éléments d'évaluation d'un programme de la Confédération. Il faudrait cependant qu'elle aille plus loin, même si, comme elle le mentionne dans son rapport en page 40, "pour satisfaire la demande d'information qui nous est faite à propos de l'impact des cours de préformation, il faudrait déterminer un plus petit dénominateur commun. Par exemple, choisir un cours de français en entreprise pour les employés du bâtiment...".

Quelques études d'impact bien choisies complèteraient avantageusement l'enquête menée par la Confédération et l'enquête à venir sur le chèque annuel de formation.

Si, par ailleurs, l'objectif commun de toutes les préformations est l'accès à la certification, comme le rappelle le rapport, il est étonnant qu'il n'y ait aucune indication sur le nombre de personnes qui s'engagent dans des formations qualifiantes suite à des préformations.

L'impact des cours sur l'insertion professionnelle des chômeurs, point 7.4. page 45. L'OCE (comme d'ailleurs le SECO) considère les préformations comme une étape préliminaire d'un parcours d'insertion/réinsertion: l'objectif de ces mesures n'est donc pas l'accès direct à un emploi. En conséquence, si l'OCE ne publie pas de statistiques mettant en relation le taux de réinsertion des demandeurs d'emploi avec ce type de mesures, c'est qu'il n'y aurait aucune pertinence à les produire.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que PLASTA ne permet pas de saisir les motifs de sortie du chômage. En effet, le conseiller a un choix de codes à saisir en cas d'annulation de dossier (sortie de chômage), mais ceux-ci sont relativement limités, et, de plus, l'information sur le motif précis n'est pas toujours connue par le conseiller, ce qui limite sérieusement les possibilités d'analyses statistiques.

8. Conclusion.

L'offre de cours, point 8.1, page 47. Le rapport mentionne que les grands incitateurs ou financeurs de ce type de formation ne possèdent aucun répertoire représentatif de l'offre de cours. Ce constat doit être relativisé dans la mesure où l'instance chargée précisément de répertorier cette offre, d'orienter et d'informer le public n'a pas été prise en compte. Certaines offres étant spécialisées et conçues pour des publics spécifiques, il est logique qu'elles ne fassent pas l'objet d'une information large. Sur la base de la définition actuelle de la préformation, telle qu'elle figure dans le rapport, une information exhaustive n'est pas réaliste. Celle-ci ne peut se faire qu'à partir de critères de classification qui doivent être plus précis et tenir compte de l'accessibilité de l'offre (ouverte à tous ou réservée à certaines catégories) et de ses objectifs. L'OFPC doit revoir certains documents destinés aux adultes, notamment le « Guide des formations pour adultes à Genève ». Dans ce cadre, une place plus importante pourra être donnée à la préformation en fonction de critères précis.

Page 48. Il est faux de dire que l'OCE se limite au choix des prestataires, et que les conditions de choix de l'OCE restent floues à l'heure actuelle. En effet, l'OCE procède à l'achat de MMT sur la base d'une analyse préalable des besoins, suivie de la définition d'un cahier des charges précisant notamment les objectifs de formation à atteindre et le contenu. Les offres sont ensuite évaluées sur la base de critères prédéfinis qui prennent en compte la spécificité de la mesure, critères qui, de plus, sont préalablement validés par la Commission de réinsertion professionnelle, émanation - instituée par la loi - du CSME (commission tripartite).

La gestion des subventions publiques, point 8.2. page 49. L'allusion faite à la réflexion menée au DIP concerne en fait la volonté de regrouper au sein du DIP l'ensemble des subventions qui concernent la formation. C'est dans ce contexte que les subventions attribuées jusqu'ici par le DF à Voie F viennent d'être transférées au DIP et font l'objet d'un accord de prestations.

Dans le rapport, il est fait mention de l'absence de critères de qualité par rapport aux subventions. Cette absence de critères de qualité est en partie exacte, mais elle ne tient pas compte de l'exigence faite aux institutions qui reçoivent une aide directe ou indirecte de l'Etat d'obtenir la certification edu-Qua. Sont notamment concernées les institutions agréées pour le chèque annuel de formation, celles offrant des prestations dans le cadre de l'Office cantonal de l'emploi et dans le cadre de l'Hospice général. La généralisation de cette exigence de qualité à toutes les institutions qui reçoivent une aide directe ou indirecte de l'Etat serait conforme à la loi sur la formation continue.

Organisation et coordination du réseau d'acteurs, point 8.3. page 50. Il faut rappeler que le CIEP reçoit quelque 20'000 personnes par année, ce qui représente un chiffre relativement important. L'offre de formation est disponible, mais ne concerne que les cours accessibles à tous les publics. Le public consultant le CIEP et le service de l'orientation scolaire et professionnelle est un public qui, précisément et contrairement à ce que relève le rapport, n'a souvent pas de projet professionnel. Il vient pré-

cisement à l'OFPC dans le but d'en élaborer un. En matière d'information, la distinction entre l'offre de préformation ouverte à tout public et celle réservée à certains publics sous des conditions administratives spécifiques est centrale. Sans doute le rôle du CIEP peut-il être renforcé et l'information destinée au public améliorée, mais une partie de l'offre de préformation restera toujours accessible uniquement par réseau (voir également remarque ci-dessous).

On peut regretter que la CEPP ait découvert l'existence du CIEP à la fin de son mandat, alors qu'elle a rencontré plusieurs personnes de l'OFPC et consulté son site Internet (notes 17 et 18, page 48).

Il conviendrait également de définir ce qu'on entend par "prise en charge *globale* de l'analyse de la demande, de l'évaluation de l'adéquation et de l'orientation des participants" : s'il est vrai qu'il n'existe aucune instance qui regroupe et coordonne ces aspects pour l'ensemble des bénéficiaires potentiels, l'OCE assure globalement ces aspects pour les publics ayant droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Il est faux de dire que l'OCE a une procédure d'agrément *d'organismes*: l'OCE délivre des agréments *par prestation* et n'agrée pas *le prestataire*. L'OCE obéit néanmoins à la Loi cantonale sur la formation continue (C2 08 et RA) en conditionnant *sine qua non* à l'obtention de la certification eduQua tout prestataire qui souhaite collaborer (ou poursuivre sa collaboration) avec l'OCE. Il est également faux d'inférer que, parce que les critères de l'OCE n'ont pas été formellement présentés lors de l'enquête, lesdits critères seraient inexistantes et que la pratique manquerait de transparence. Il convient de prendre en compte le fait que les critères sont spécifiques à chaque mesure, mais que d'une manière générale ils concernent l'expérience et les qualités pédagogiques des intervenants, la qualité et l'adéquation du dispositif pédagogique, et la qualité et l'adéquation de l'infrastructure et du matériel pédagogique.

9. Recommandations

Recommandations

La préformation des personnes non-francophones à risque d'exclusion doit être comprise comme une tâche prioritaire dans le cadre de la politique d'intégration des étrangers. Elle détermine l'accessibilité, au réseau social tant communal que cantonal, public et privé, ainsi qu'à l'ensemble des vecteurs de l'intégration: l'emploi, le logement, la santé, notamment. Mais la préformation doit être prise également comme un élément de la politique plus générale de formation des adultes et d'insertion.

11.7.1.1.1.1 Coordination de l'offre

La coordination de l'offre est une nécessité, notamment dans le domaine de l'apprentissage du français. Néanmoins, pour les trois premières recommandations, dans une vision pragmatique du sujet, une structuration par domaine nous semble, dans un premier temps, plus réaliste que celle visant à coordonner l'ensemble des offres touchant à des domaines législatifs très divers tels le chômage, l'instruction publique ou l'intégration des étrangers.

Concernant les conclusions générales de la CEPP, plutôt que de vouloir réviser la totalité du champ de la préformation et de son financement sous l'angle d'une « politique d'ensemble de lutte contre l'exclusion par la formation » - ce qui nous semble difficile vu la diversité des situations d'exclusion et des réponses qui peuvent y être apportées - nous recommandons le développement d'une politique plus spécifique au domaine des non-francophones à risque d'exclusion qui permettrait l'émergence d'une offre ciblée ainsi qu'une meilleure allocation et gestion des subventions.

11.7.1.1.1.2 R1 Encourager la réalisation de cursus complets intégrant la préformation et la formation

a) La fonction de conseil et d'information existe déjà à l'OFPC pour celles et ceux qui souhaitent obtenir de l'information et de l'aide pour choisir une formation ou se réinsérer professionnellement. En la matière, le canton de Genève est sans doute celui qui est le mieux doté de Suisse. Les prestations peuvent toujours être améliorées, bien entendu, mais il faudrait être très attentif au rapport coût/qualité/efficacité si des moyens supplémentaires étaient nécessaires. Par ailleurs, le réseau d'incitateurs proposé (communautés étrangères, organisations syndicales et patronales) existe déjà et c'est souvent par ce biais que les demandes de préformation sont faites.

Une information sur les prestations sera diffusée auprès des publics peu qualifiés ainsi que ceux qui sont récemment arrivés à Genève.

En outre, le service de la formation continue de l'OFPC poursuivra sa mission de coordination de l'offre de formation auprès des institutions. Dans le cadre d'une politique d'accueil des nouveaux étrangers à Genève, en collaboration avec les Communes, l'orientation des non-francophones vers des

lieux de formation est nécessaire. Elle est déjà mise en œuvre par le délégué à l'intégration avec les principaux partenaires concernés.

b) L'exigence d'une attestation pour tous les cours subventionnés constitue un principe intéressant. La Loi cantonale sur la formation continue des adultes prévoit à son article 6 que « l'Etat institue un système de certification de la formation continue par unités capitalisables qui conduit dans la règle à l'obtention d'un titre officiel ». La délivrance d'une attestation décrivant les compétences des personnes peut constituer une première étape dans la mise en place d'un tel système.

11.7.1.1.1.3 R2. Structurer et coordonner l'offre de cours visant l'accueil, l'intégration et la réinsertion

Les différents points de cette recommandation font référence à la coordination et au pilotage de l'offre de préformation à Genève.

Le fait de favoriser l'émergence d'une offre de cours spécifique à cette population et de la coordonner avec la mise en place d'une meilleure gestion des subventions (recommandations 7 à 10), devrait permettre de répondre en grande partie à la deuxième recommandation qui est de structurer et coordonner l'offre de cours. En effet, l'établissement d'objectifs de formation et de critères permettant la sélection des organismes devrait déjà en grande partie aboutir à une meilleure coordination de l'offre.

La création d'un groupe interdépartemental pour structurer et coordonner l'offre de formation constitue, en outre, une solution intéressante pour développer une réelle politique concertée dans ce domaine. Il appartiendra au Conseil d'Etat de définir clairement, sur la base d'un mandat, la mission de ce groupe, son statut, son pilotage et les moyens que les départements devront mettre à disposition pour qu'il puisse fonctionner de manière efficace. Ce groupe devrait tenir compte des différents dispositifs légaux existants et tenter d'appliquer dans toute la mesure du possible des critères similaires aux différentes institutions de formation dans la gestion des subventions.

11.7.1.1.1.4 R3. Créer un site Internet représentatif des préformations disponibles à Genève

La proposition de développement et du maintien d'une base de données électronique sur les cours est bonne, mais celle-ci doit être assurée par l'OFPC et être intégrée sur son site Internet.

11.7.1.1.1.5 Politique d'accueil, d'intégration et d'insertion

11.7.1.1.1.6 R4. Créer un « chèque-accueil » pour les non-francophones s'installant à Genève

Pour pouvoir mesurer les effets d'une politique de préformation sur l'insertion des non-francophones à risque d'exclusion, nous pensons indispensable de définir une telle politique, ses objectifs et ses critères d'évaluation avant de développer l'offre dans ce domaine. Dans ce sens, la proposition de « créer un chèque d'accueil pour les non-francophones s'installant à Genève », semble intéressante à la condition que ce chèque soit réservé à des personnes à risque d'exclusion (nouveaux venus en situation de précarité).

Le canton de Genève a introduit il y a une dizaine d'années un chèque de « français » pour faciliter l'intégration des étrangers à Genève. Celui-ci a été supprimé quelques années plus tard, car il n'était pas suffisamment utilisé. Il est remplacé aujourd'hui par le chèque annuel de formation. Plutôt que d'introduire « un chèque accueil », nous proposerions, sous réserve de son coût, d'adapter les conditions d'octroi du chèque annuel de formation de telle manière qu'elles permettent l'accès aux cours de langue pour les nouveaux résidents arrivant à Genève. Ceci permettrait d'éviter la mise en place d'une infrastructure administrative lourde. Une modification de la Loi cantonale sur la formation continue des adultes est nécessaire pour aller dans cette direction.

11.7.1.1.1.7 R5. Développer et faire connaître l'offre de l'Ecole des parents

L'Ecole de parents du cycle d'orientation promeut déjà ses cours de français pour non-francophones auprès des parents des élèves de l'enseignement primaire:

1) A fin août, toutes les écoles enfantines, primaires et de l'enseignement spécialisé du canton de Genève reçoivent une information sur l'organisation des cours de français pour non-francophones de l'EPA-CO, à raison de cinq exemplaires par classe, les maître-sse-s de classe étant prié-e-s de transmettre cette information aux parents concernés (il-s/elle-s peuvent bien entendu demander des exemplaires supplémentaires au secrétariat de l'EPA-CO).

2) A fin août également, une annonce à ce propos paraît dans la presse locale: quatre insertions, deux dans *La Tribune de Genève* et deux dans *Le Courrier*, le samedi afin de toucher le plus grand nombre de parents possible.

Avec le budget dont elle dispose, l'Ecole de parents du CO arrive tout juste à satisfaire la demande. Il est donc évident que toute augmentation substantielle du nombre d'inscriptions devrait être accompagnée d'une augmentation des ressources pécuniaires y afférentes, tant en ce qui concerne la rétribution des enseignant-e-s que le personnel administratif qui doit gérer les inscriptions et l'organisation des cours.

R6. Développer les partenariats et les incitations avec les entreprises et les associations Professionnelles

a) Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la formation continue en 2001 et la création du budget extraordinaire du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), les entreprises peuvent obtenir des fonds pour mettre en place des actions de formation pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Elles sont incitées à le faire par une structure d'aide et de conseil, spécialement conçue pour cela. Ce dispositif concerne notamment les publics faiblement qualifiés.

b) Les associations professionnelles, dans le cadre du budget ordinaire du FFPP, cherchent à faciliter l'intégration des personnes non-francophones par l'organisation de cours de français au sein des entreprises. Le groupe pour le développement de la formation continue du Conseil central interprofessionnel (CCI) est par ailleurs en train de réfléchir à un concept de congé formation, afin d'inciter les personnes à se former d'avantage.

11.7.1.1.1.8 Gestion des subventions

Dans la mesure où une offre spécifique commence à émerger dans le domaine de la préformation, en raison d'une politique clairement définie, des objectifs précis, des critères de sélection et des outils de suivi et d'évaluation devront être effectivement établis pour l'octroi des subventions.

11.7.1.1.1.9 R7. Attribuer des objectifs aux subventions

Les subventions sont généralement attribuées sur la base de lois. Certaines dispositions légales restent toutefois très générales et la clarification d'objectifs peut être très utile. La classification proposée par la CEPP (acquisition, sensibilisation, insertion/réinsertion) constitue une bonne base de départ.

Les prestataires de service qui bénéficient de subventions devraient se voir effectivement attribuer des objectifs fixés dans le cadre de conventions de partenariat à l'image de celles qui sont déjà réalisées dans les différents départements avec les partenaires concernés.

11.7.1.1.1.10 R8. Etablir des critères pour sélectionner les organismes de formation

Ces critères existent déjà en partie et sont régis la plupart du temps par des lois. C'est le cas par exemple pour la Loi sur la formation continue, ou pour la Loi sur l'assurance chômage.

Plutôt que d'élaborer de nouveaux critères, il s'agit donc de rendre visibles et transparents ceux qui existent déjà et, le cas échéant, de les-appliquer à l'ensemble des institutions.

11.7.1.1.1.11 R9. Instaurer des outils de suivi

L'instauration d'outils de suivi est nécessaire. Ils doivent être cependant intégrés dans le cadre de la rédaction systématique d'accord de prestation. Un seul accord de prestation doit être fait par institution, même si les prestations de celle-ci peuvent dépendre de plusieurs départements.

11.7.1.1.1.12 R9. Evaluer les effets des subventions

Le rapport de la CEPP montre par lui même la difficulté de mesurer les effets de la formation. Il n'en demeure pas moins que des indicateurs doivent être définis pour avoir une mesure des effets de la formation. Cette recherche sur les indicateurs implique un travail préalable d'analyse car les éléments donnés par la CEPP ne sont pas suffisants.



Mission, activités et publications de la commission

Notre mission: Mettre en évidence et apprécier les *effets* des lois cantonales, puis proposer des solutions visant à rendre l'action de l'Etat plus efficace. Telle est la raison d'être de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP). Elle a été instituée le 19 janvier 1995 par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D/1/10).

Qui choisit les thèmes d'évaluation? La commission travaille sur mandat du Conseil d'Etat, de la Commission des finances ou de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. En outre, elle peut engager de son propre chef des projets après en avoir discuté avec le Conseil d'Etat.

Notre organisation: La CEPP est composée de seize membres choisis par le Conseil d'Etat parmi des personnalités représentatives de la diversité culturelle et sociale du canton et faisant autorité dans le domaine de la gestion économique et politique. Elle est présidée par Mme Gabriella Bardin Arigoni. Un secrétariat permanent, composé de deux évaluateurs, soutient les travaux de la commission. Ses organes de travail sont le plénum (organe de décision), le bureau (organe de préparation) et les groupes de travail qui pilotent les évaluations. La commission dispose d'un budget pour la rémunération des missions effectuées par ses membres et pour des mandats à des organismes spécialisés dans ce type d'enquêtes ou à des experts d'un domaine évalué.

Des méthodes reconnues: Les évaluations menées par la CEPP comportent trois phases principales, à savoir 1) l'esquisse de projet, 2) l'étude de faisabilité et 3) l'évaluation elle-même. Les principaux outils utilisés sont les entretiens approfondis avec les personnes concernées ou visées, les auditions de fonctionnaires, les entretiens de groupes, les sondages, les comparaisons intercantionales ainsi que les analyses de documents administratifs, de statistiques et d'ouvrages de référence.

La nécessité de coordonner: La législation genevoise a renforcé les organes de contrôle, d'analyse et d'évaluation en leur conférant davantage d'indépendance et de pouvoirs d'investigation. Avant et pendant toute évaluation, la CEPP s'assure de ne pas faire double-emploi avec d'autres projets en cours. Schématiquement, les tâches attribuées se répartissent de la manière suivante:

Inspection cantonale des finances Contrôle les finances, la gestion, les organismes subventionnés	Commission externe d'évaluation des politiques publiques Analyse de la mise en oeuvre et des effets des politiques publiques	Consultants privés Mandats d'études d'organisation, qualité, etc.
---	--	---

Transparence : Sauf exception, les rapports finaux sont publiés. Ils peuvent être consultés sur notre site Internet. En outre, la CEPP publie les résultats de ses évaluations dans son rapport d'activité annuel.

Rapports déjà publiés :

- **Protection de la jeunesse :** évaluation du dispositif de protection des enfants victimes de maltraitance, décembre 2004.
- **Politique cantonale en matière de rénovation de logements :** évaluation de l'impact de la loi sur les démolitions, transformations, rénovations de maisons d'habitation (LDTR), décembre 2003.
- **Emploi clandestin : quelles sanctions?** Evaluation des mesures cantonales de répression, avril 2003.
- **La communication entre les services de l'administration cantonale :** évaluation de la circulation de l'information dans le cadre de l'attribution des prestations sociales, novembre 2002.
- **Politique cantonale de lutte contre le chômage de longue durée :** évaluation des mesures cantonales, mars 2002.
- **Politique cantonale d'encouragement aux études :** évaluation de la mise en oeuvre et de l'impact des allocations d'études et d'apprentissage, novembre 2001.
- **Vitesse commerciale des TPG :** évaluation des mesures d'accélération prises en tant que moyen de promotion des transports publics, octobre 2000.
- **Subsides en matière d'assurance-maladie :** évaluation de la politique cantonale, février 2000.
- **Politique cantonale d'éducation musicale :** évaluation de l'impact des subventions aux écoles de musique, décembre 1999.
- **Politique énergétique des Services industriels :** évaluation de la mise en oeuvre des principes de la politique cantonale de l'énergie, mars 1999.
- **Politique cantonale en matière de déductions fiscales :** évaluation des déductions genevoises sous l'angle de leur impact financier, de leur vérification par l'administration et de l'égalité de traitement, décembre 1998.
- **Chômeurs en fin de droit :** évaluation de la politique cantonale d'emploi temporaire, septembre 1998.
- **L'Etat et ses contribuables:** évaluation des prestations de l'Administration fiscale cantonale, septembre 1997.
- **Politique de formation des personnes actives non qualifiées :** évaluation de la mise en oeuvre à Genève de l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, mai 1997.
- **Politique sociale du logement :** évaluation de l'encouragement à la construction selon la loi générale sur le logement, janvier 1997.